



UNIVERSITE
JEAN LOROUGNON GUEDE

UFR SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE

Année académique
2020-2021

MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du

MASTER

**ANTHROPOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE**

Par

AGYANPONG Claire Déborat

SUJET

**DURABILITE DE LA CACAOCULTURE ET
GOUVERNANCE FONCIERE A SOUBRE
(SUD-OUEST COTE D'IVOIRE)**

Soutenu publiquement le 14 octobre 2021

Numéro
d'ordre :

JURY

M. KOFFI Béné Jean-Claude	Professeur Titulaire	Président
M. BARIMA Yao Sadaïou Sabas	Maitre de Conférences	Directeur Scientifique
M. ZADOU Didié Armand	Maître Assistant	Encadreur
Mme KOFFI Kra Valérie Epouse KOUASSI	Maître Assistant	Examineur

SOMMAIRE

SOMMAIRE	II
AVANT PROPOS	III
REMERCIEMENTS.....	IV
SIGLES ET ACRONYMES	VII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES FIGURES.....	IX
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE	4
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE.....	30
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET DISCUSSION.....	46
CHAPITRE I : RESULTATS DE L'ETUDE.....	47
CHAPITRE II : DISCUSSION DES RESULTATS	76
CONCLUSION.....	81
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	83
TABLE DES MATIERES	91
DOCUMENTS ANNEXES.....	95

AVANT PROPOS

Les questions foncières et agricoles alimentent les débats et politiques de développement en Côte d'Ivoire depuis l'époque coloniale. Malgré leur caractère historique, ces thèmes ne paraissent pas pour autant caducs aujourd'hui. Tantôt, l'on assiste à des problèmes de retraits de terre, de mauvaise gouvernance foncière, de conflits liés à la terre. Mais il existe pour la plus grande part un rapport étroit entre l'émergence de ces problèmes fonciers et l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. D'où l'étude portant sur la durabilité de la cacaoculture et gouvernance foncière à Soubré.

Dès l'indépendance, les autorités ivoiriennes ont opté pour une politique économique basée sur le secteur agricole avec pour fondement, les cultures du café et du cacao. Si ce secteur a contribué en grande partie au développement économique ivoirien, c'est surtout dû à l'impulsion de la politique migratoire agricole du Président Houphouët Boigny qui a favorisé l'arrivée de main d'œuvre en provenance des pays limitrophes comme le Burkina, mali, Guinée, Ghana etc. L'exploitation foncière au profit du développement agricole devenait, par ailleurs, l'un des objectifs majeurs de l'état.

Cependant l'évolution du système agraire en Côte d'Ivoire n'est pas restée sans influence sur la gouvernance de terre au niveau micro social. La terre étant une ressource symbolique pour de nombreuses communautés rurales en Afrique et en Côte d'Ivoire particulièrement, tend à se raréfier au point où l'on assiste à une reconfiguration de sa gouvernance. Dès lors, il paraît être opportun de s'interroger sur le sort de l'agriculture face à cette reconsidération des conditions d'accès à la terre au regard des rapports existant entre terre et agriculture.

L'anthropologie serait donc un outil adapté à l'analyse de la gouvernance foncière locale si nous nous inscrivons dans la même optique que Poirier (1967) selon qui : « *l'Anthropologie est la seule discipline qui a essayé d'appréhender le phénomène humain dans toutes ses dimensions : temporelle, depuis l'arrière-plan tertiaire jusqu'à l'homme actuel ; spatiale, depuis le campement negrito jusqu'au village corrézien ; biologique et morale, depuis le patrimoine génétique jusqu'aux motivations psychiques. De ce fait, elle est vraiment la science plénière de l'Homme total* ».

Ainsi, la présente étude réalisée dans une perspective anthropologique, est une contribution à l'analyse du rapport global entre la durabilité de la cacaoculture et la gouvernance foncière rural actuelle.

REMERCIEMENTS

Ce document est le résultat d'un travail de recherche en Anthropologie du développement communautaire. Il est réalisé pour l'obtention du diplôme de Master en Anthropologie. Depuis sa conception théorique jusqu'à sa production, ce document final a vu la contribution de plusieurs personnes auxquelles nous tenons à témoigner notre profonde reconnaissance.

De prime abord, nous tenons à remercier le Professeur TIDOU Abiba Sanogo, Présidente de l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) d'avoir veillé à ce que nous ayons une formation de qualité.

Nous disons merci au Professeur KONE Issiaka, Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Sciences Sociales et Humaines (SSH), qui nous a dispensés des cours et conseils lors de notre parcours.

Nos remerciements vont à l'endroit de Docteur Zadou Didier, Chef de Département de Sociologie et d'Anthropologie pour son apport dans notre formation académique. De plus, nous lui disons merci de ce qu'il ait accepté de nous encadrer depuis l'année de licence jusqu'au master. En effet, notre encadreur a toujours été disponible pour nous accompagner, nous orienter et nous encourager dans le travail. Son amour pour le travail bien fait, nous a fait travailler dans une atmosphère de rigueur, de promptitude et de ponctualité. Pour cela, nous le remercions car sans lui, nous n'aurions pas obtenu ce bon résultat.

Nous adressons notre reconnaissance à tous les Enseignants-chercheurs du Département de Sociologie et d'Anthropologie pour les bases de la Sociologie et de l'Anthropologie qu'ils nous ont posé en nous dès les premières années de la formation universitaire. Nous leur disons merci car ils ont veillé à ce que nous acquérions les rudiments nécessaires pour la rédaction du mémoire. De plus, Nous aimerions particulièrement dire merci aux Docteurs N'GUESSAN Raymond, NIAVA Landry, YAO Daniel, DALOUGOU Dali, KOUASSI Pekaoh, pour la rigueur, les conseils, et le soutien qu'ils nous ont manifesté durant notre formation et qui ont forgé nos connaissances en sociologie et anthropologie sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour atteindre ce résultat.

Nos remerciements vont également à l'endroit des membres du jury de notre soutenance de Master Notamment KOFFI Béné Jean-Claude, Professeur Titulaire en Biologie animale et Président du jury pour ses observations pertinentes qui ont contribué à l'amélioration du

mémoire. Nous disons merci à BARIMA Yao Sadaïou Sabas, Maitre de Conférences en Ecologie du paysage et Directeur Scientifique du présent mémoire, pour les orientations données afin d'inscrire l'étude réalisée dans un ordre scientifique. Egalement, nous remercions Mme KOFFI Kra Valérie épouse KOUASSI, Maitre-Assistant et examinateur en Sociologie économique, pour sa contribution à l'évaluation et l'amélioration de notre travail.

Nous remercions l'ensemble des étudiants de la 4^{ème} promotion de Sociologie et Anthropologie pour l'accompagnement, l'amour et le soutien qu'ils ont montré à notre égard. Un merci spécial à SERI Jonathan, Doctorant en Anthropologie du Développement Communautaire, pour toutes les séances de travail qu'il a bien voulu nous accorder depuis notre entrée à l'université jusqu'ici. Il ne ménageait aucun effort lorsqu'il s'agissait de nous donner des explications et orientations dans le domaine de la recherche scientifique. Nous le remercions pour toutes les fois où il nous a remonté le moral à chaque fois que le découragement s'installait. Merci pour le soutien moral, financier et matériel.

Nous tenons à remercier monsieur Sabas BARIMA, Maitre de Conférences, coordinateur du projet C4F_Observ de nous avoir fait confiance, en nous intégrant dans l'équipe.

Également, nous remercions le Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Ecologie du Paysage et en Environnement (GRIEPE), pour l'encadrement que nous avons reçu lors de notre travail de Master.

Nos remerciements vont à l'endroit des villages de Gnogboyo et Lazoua pour leurs accueil et collaborations lors de notre étude empirique.

Nous remercions particulièrement les membres de notre famille, en occurrence familles AGYAPONG et DIDO pour leurs encouragements, prières, soutiens matériel, financier, moral. A papa AGYAPONG Richard, à maman AGYAPONG Anne-Marie, A grand-papa DIDO Gozé et à grand-maman DIDO Jeannine, nous disons merci infiniment pour d'abord la formation de la vie et la confiance qu'ils nous ont démontré en nous accompagnant durant tout notre parcours.

Nous tenons à dire un grand merci à Danho Evariste qui a été et qui continue d'être un grand soutien pour nous. Merci pour ses prières, ses encouragements. Merci pour le soutien financier et surtout moral dont nous avons bénéficié.

Merci à tous les amis, frères, connaissances de près comme de loin qui nous ont soutenu et encouragé depuis le début de notre parcours jusqu'à aujourd'hui. Nous disons merci pour les prières qui ont été d'un grand soutien pour nous.

SIGLES ET ACRONYMES

ACT	Analyse de Contenu Thématique
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
C4F_Observ	Cocoa For Future, volet observatoire
CCC	Conseil Café-cacao
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGFR	Comité de Gestion Foncière Rural
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
COFORCI	Collectivités Forestières de Côte d'Ivoire
CSSV	Cocoa Swollen-Shoot Virus
DESA	Département de Sociologie et d'Anthropologie
DRA	Directions Régionales de l'Agriculture
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
GRIEPE	Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Ecologie du Paysage et en Environnement
ICCO	International CoCoca Organization (Organisation Internationale du Cacao)
MINED	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
SSH	Sciences Sociales et Humaines
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UJLoG	Université Jean Lorougnon Guédé
UNESCO	United Nations Education, Science and Culture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I: OPERATIONNALISATION DES VARIABLES.....	24
TABLEAU II: MATRICE DE PRODUCTION, DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE DE DONNEES.....	44

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: CARTE DES LOCALITES DU DEPARTEMENT DE SOUBRE.....	31
FIGURE 2: ARBRE MARQUANT LA LIMITE DE CHAMP	58
FIGURE 3: ANANAS MARQUANT LA LIMITE DE CHAMP.....	58
FIGURE 4: ATTESTATION VILLAGEOISE	63
FIGURE 5: SYTEME DE GOUVERNANCE FONCIERE A GNOGBOYO ET LAZOUA	63

INTRODUCTION

Les rapports existants entre la gouvernance foncière locale et la durabilité de la cacaoculture en Côte d'Ivoire ne sont pas des questions contemporaines. Les écrits nous instruisent sur l'historique. En effet, avant la colonisation, le territoire ivoirien était moins habité. Sa population était estimée à moins de trois millions d'habitants avec une couverture forestière largement suffisante. Les populations locales jouissaient aisément des ressources foncières jusqu'à ce qu'elles soient confrontées à des grands flux migratoires. Dans les années d'indépendance, le libéralisme économique favorisé par les pouvoirs publics, a permis aux voltaïques de renforcer leur position sociale et économique en s'installant définitivement dans les zones forestières (Mgastellu, 1980).

Par ailleurs, l'avènement et le développement de nouvelles cultures d'exportation dévorent inéluctablement les forêts. La population s'accroît. L'établissement massif des migrants crée une pression qui se fait encore et toujours plus forte sur le massif forestier résiduel. L'action de l'homme réduit le patrimoine forestier. La baisse des productions agricoles sur l'étendue du territoire ivoirien conduit progressivement les populations rurales à faire évaluer leur pratique de gestion du milieu et leurs régimes alimentaires (Yao *et al.*, 2005). Le taux de déforestation, estimé à 300.000 ha/an (FAO, 2005), soulève des divergences, des oppositions, des réclamations, et même des conflits de terre. La terre devient alors un objet de convoitise autour de son accession, acquisition et son utilisation à cause de son indisponibilité. Ce qui crée le problème de reconsidération des conditions d'accès à la terre. La cacaoculture du coup se pratique dans un contexte de raréfaction foncière et forestière.

Dès lors, se pose la question des effets de la gouvernance foncière actuelle sur la durabilité de la cacaoculture. Ainsi, Soubré, une des grandes zones productrices de cacao en Côte d'Ivoire, n'échappe pas à cette problématique.

Notre étude s'est déroulée à partir des questionnements suivants : Comment la gouvernance foncière locale influence-t-elle le développement de la cacaoculture à Soubré ? Quelles sont les perceptions de la terre chez les populations locales ? Comment les populations locales accèdent et sécurisent la terre à Soubré ? Quelles sont les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur le développement de la cacaoculture à travers le temps ?

Pour répondre à ces interrogations, cette étude a été réalisée dans une approche qualitative mobilisant l'observation directe, l'entretien semi-directif individuel et le focus group comme techniques de production de données.

Dans sa structure, le présent mémoire comprend deux grandes parties. Les cadres théorique et méthodologique composent la première partie. La seconde partie comporte le chapitre des résultats de l'étude et celui de la discussion.

PREMIERE PARTIE :
CADRES THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I.1. Justification de l'étude

La présente étude traite de la question de la gouvernance foncière locale en rapport avec la durabilité de la cacaoculture dans un contexte de raréfaction foncière. Ainsi, il est abordé dans le domaine de l'Anthropologie, plus précisément dans une perspective socio anthropologique. Notre étude, questionne l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture. Ce travail, se justifie par les motifs d'ordres, personnel, scientifique, socio-économique et culturel.

I.1.1. Justification personnelle

Le présent travail est une contribution à l'analyse d'un axe de recherche s'inscrivant dans le cadre du projet dénommé « Cocoa for future (C4F_Observ) » qui travaille pour la durabilité et le développement de la cacaoculture en Côte d'Ivoire. En effet, le vieillissement des vergers, la raréfaction foncière, les baisses des productions agricoles notamment celles du cacao, les conflits sont autant d'indicateurs ayant conduit les chercheurs à réaliser ce projet de développement. Sachant dès lors qu'on ne peut parler de cacaoculture sans qu'il n'y ait terre, nous avons été recrutée pour travailler sur la question du foncier dans le cadre d'un Master en Anthropologie. D'où le sujet intitulé : durabilité de la cacaoculture et gouvernance foncière à Soubré. Ainsi, cette étude s'inscrit résolument dans l'atteinte des objectifs du projet.

I.1.2. Justification scientifique

La thématique du foncier est très importante dans l'histoire de l'humanité dans la mesure où plusieurs enjeux y sont liés. Cette thématique affiliée à la question de la cacaoculture, requiert encore plus d'importance pour les pays producteurs de cacao. Vu le caractère essentiel de cette thématique, elle retient également l'attention de la communauté scientifique. Au regard de cette importance, nombreux sont les écrits de divers spécialistes qui se sont orientés vers cette thématique en abordant les questions d'accès à la terre, de gouvernance foncière, de sécurisation foncière, de conflits fonciers et bien d'autres (Sidy, 2016 ; Affou *et al.*, 2002 ; Aloko-N'guessan *et al.*, 2018 ; Ibo, 2005 etc.). Les sciences économiques, agronomiques, géographiques, sociologiques, anthropologiques etc., font du foncier un champ pluridisciplinaire. Ainsi, avec toutes ces explorations sur la question du foncier, cette thématique demeure d'actualité. Ceci étant le travail traite également la question foncière

mais plus précisément de la gouvernance foncière locale en rapport avec le développement de la cacaoculture.

La cacaoculture en Côte d'Ivoire est une pratique ancienne qui a permis à un grand nombre d'agriculteurs de survivre et de s'affirmer économiquement. Son extension a sans doute accéléré le développement du territoire ivoirien mais a également agité sur le couvert forestier et foncier. Depuis lors la cacaoculture se pratique dans un contexte de raréfaction foncière, et cela joue sur sa production annuelle. Cette situation a occasionné des répercussions en zone urbaine comme en zone rurale. On assiste alors à un changement dans les relations sociales et cela à cause de l'indisponibilité de terres. L'étude s'inscrivant dans une perspective socioanthropologique, avec une démarche qualitative et des outils y afférents, présente la réponse culturelle à la durabilité de la cacaoculture.

I.1.3. Justification socio-économique

La terre apparaît comme une préoccupation majeure pour bon nombre de personnes. Historiquement, en Côte d'Ivoire, la terre était abondante et surtout fertile, ce qui lui a valu la présence de bon nombre d'immigrants issus de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur son territoire. Cette immigration était considérée comme une aide au développement agricole dans le but de booster la politique de l'économie de plantation. A cet effet, (Merabet, 2006) montre que « les étrangers ont largement contribué au développement de l'économie rurale ivoirienne ». La politique de l'économie de plantation a permis à ce que la cacaoculture se développe de manière à ce qu'en (2014-2015) la Côte d'Ivoire produit le double de son voisin le Ghana avec 1.800.000 tonnes de cacao marchand. (Kiendré, 2016). La culture du cacao devient vitale et capitale pour l'économie de la Côte d'Ivoire. Celle-ci présente 15% du PIB, plus de 50% des recettes d'exportation et surtout les deux tiers des emplois (directs et indirects) et des revenus de la population, selon la Banque mondiale (ICCO, 2017). En 2017, la Côte d'Ivoire devient 1^{er} producteur mondial de cacao soit 42 % de la production mondiale. La position d'honneur qu'a obtenue la Côte d'Ivoire après qu'elle ait basée son économie sur le secteur agricole, principalement sur la culture du cacao, a soulevé d'importants bouleversements tant bien que mal sur la totalité du territoire.

Avec la stabilité financière qu'a conférée la cacaoculture à plus de deux millions de planteurs, il y a eu également des réformes au niveau de la gouvernance foncière locale. La mutation au

niveau de la gestion de la terre a favorisé l'avènement de nouvelles modalités d'accès à la terre. La course à la terre en milieu rural entre autochtones, allochtones et allogènes s'est développée de sorte à ce qu'il n'y ait pratiquement plus de terres disponibles.

En réalité, la perception de plus en plus forte de la raréfaction des terres dans les régions et la restriction des opportunités d'emploi hors agriculture, conjuguées à l'exclusion relative des jeunes dans la gestion foncière locale et l'idée de l'enrichissement des allogènes qui par ailleurs ne participent pas au développement des villages motivent les tensions foncières. La gestion durable de la question foncière requiert une ferme volonté politique pour mener à bien les réformes envisagées. Les actions à mener imposeront de prendre des décisions qui engagent l'Etat et les collectivités locales et qui peuvent sembler impopulaires.

On peut citer, notamment la reprise des terres domaniales occupées illégalement par des autorités politiques ou militaires, la reprise des terres distribuées dans le cadre de projets de développement mais qui n'ont pas été mises en valeur, la mise en place d'une politique de vulgarisation qui entraîne le déplacement des populations vers les lieux de regroupement (Ntampaka, 2008). Cependant, étant conscient du fait que le cacaoculture est un facteur de développement et activité vitale pour un grand nombre d'agriculteurs à travers la création d'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire mener une étude qui nous permet d'analyser l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture est bénéfique pour les populations rurales et pour la survie du cacao ivoirien.

I.I.4. Justification culturelle

Du fait de leur histoire coloniale, la majorité des pays en développement connaisse tous une situation de pluralité de normes en matière foncière. Les normes foncières locales sont issues de la coutume et des dynamiques de peuplement ancien ou récent. Les questionnements autour de la terre sont de plus en plus courants. Anciennement, avec l'abondance de ressources foncières, l'accès à la terre était plus basé sur le tutorat. Selon cette convention agraire caractéristique de "l'économie morale" des sociétés paysannes africaines, tout bénéficiaire d'une délégation de droits fonciers, ou même d'une "vente" de terre, contracte un devoir permanent de reconnaissance vis-à-vis de son "tuteur", qui devient son "père" ou son "patron", même si le nouveau venu dispose de ressources et d'un capital social sans commune mesure avec ceux dont dispose le petit paysan cèdeur de terre. (Chauveau, 2007).

Toutefois, le changement de génération, chez les tuteurs comme chez les migrants et l'augmentation de la pression foncière ont contribué à transformer les normes locales de l'institution du tutorat telles qu'elles prévalaient encore dans les années 70 (Chauveau, 2000)

L'institution du tutorat était couramment observée dans la plupart des régions, mais en particulier en Côte d'Ivoire forestière. Les relations entre étrangers et autochtones étaient à la fois foncière et clientéliste. Une communauté autochtone accueille « l'étranger » lui assure un accès à des droits de culture sur les terres d'une des familles, moyennant le respect de règles sociales et des services rendus son tuteur et à la communauté (Chauveau *et al.*, 2006). Les modalités d'accès à la terre basées sur l'héritage et le don sont les plus vieilles observées dans les zones forestières de la Côte d'Ivoire. En effet, le mode de gestion foncière qui n'excluait pas la possibilité de céder des terres aux étrangers est à la base de l'indisponibilité de terre aujourd'hui. La gouvernance foncière coutumière d'autrefois procédait à des cessions de terres de façon orale sans apporter une attention particulière aux réelles limites indiquées. Chose qui ne posait aucune situation conflictuelle vu la disponibilité forestière. Cependant, l'implantation d'une économie de plantation a joué un rôle primordial dans la fragilisation des normes coutumières. « *La terre appartient à celui qui la met en valeur* » représente l'adage le plus populaire en Côte d'Ivoire sur lequel s'appuient pratiquement tous les migrants pour justifier l'occupation de terres. Cette vision des choses a occasionné de grandes vagues migratoires sur le territoire ivoirien et a créé un engouement pour la pratique agricole particulièrement celle du cacao. Devenue un défi, une course afin de s'affirmer économiquement, cette politique de l'économie de plantation a attiré les migrants et causé la disparition de la forêt (Mlan, 2015). Ce qui sans doute a impacté les normes culturelles dans ce sens où on a assisté au non-respect des droits coutumiers, des forêts sacrées, des aires protégées infiltrées et utilisées à des fins agricoles (Timité *et al.*, 2019). Ainsi, vu que la question foncière est sociale et culturelle dans le sens où la terre n'est pas seulement un bien économique mais un élément de la culture, (héritage et patrimoine social). La terre est une partie de la vie d'une famille et de son histoire. L'attachement à la terre est à ce point important vu que dans certaines régions bon nombres de personnes préféreraient vendre tout leur avoir pour ne pas perdre un procès foncier qui représente à la fois un point d'honneur et un défi familial. Travailler donc sur la question de gouvernance foncière à Soubré en rapport avec la durabilité de la cacaoculture dans un contexte de raréfaction foncière nous permettra

d'avoir un regard scientifique sur l'évolution de la gouvernance locale sur le foncier. Mieux, trouver une stratégie pour permettre à la gouvernance foncière de renchérir des stratégies pour la durabilité de la cacaoculture sans toutefois omettre de préserver certaines terres qui relèvent du patrimoine purement culturel donc conservable. Ainsi, la terre perçue chez les autochtones comme un patrimoine ancestral et culturel voir sa commercialisation ou sa disparition serait une perte considérable pour les générations futures.

I.2. Clarification des concepts

Notre étude portant sur la gouvernance foncière locale et la durabilité cacaoculture s'inscrit dans l'anthropologie du développement. Elle vise à analyser l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture. Cette étude renferme un certain nombre de concepts dont la clarification s'avère indispensable pour la compréhension de notre sujet et aussi pour éviter tout risque de confusion. Dans cette même veine, Samuelson « *nous met en garde contre la tyrannie des mots et affirme même que les mots peuvent nous trahir parce que nous n'y réagissons pas dans un esprit de neutralité* » (Mukanda, 2007).

Les principaux concepts qui se dégagent de notre sujet sont : gouvernance foncière et durabilité de la cacaoculture. Les secondaires sont : foncier, sécurisation foncière, accès à la terre.

I.2.1. Concepts explicites

I.2.1.1. Gouvernance foncière

Une première précision du concept est celui de son origine, de son évolution et de sa traduction dans différentes langues. Gaudin (2002) parle des trois vies successives de la gouvernance : la médiévale, celle de l'âge classique et moderne. Le terme a une origine grecque, *kubernân* (le fait de piloter un navire ou un char), utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon pour parler des hommes (De Oliveira, 2003). En latin, il devient *gubernare*, avec la même signification. Ses dérivés donnent naissance à des variantes dans les langues latines et l'anglais. Au 13^{ème} siècle, on le retrouve dans la langue française où il est synonyme de gouverne ou de gouvernement, avec un sens hiérarchique.

Le terme passe dans la langue anglaise au 14^{ème} siècle avec le même sens qu'en français. Le terme de gouvernance réapparaît dans l'analyse de deux types d'organisations, la gestion des universités (Olsen, 1976) – toute université américaine se doit depuis de réfléchir à sa gestion

en termes de gouvernance –, et les entreprises, où il prend le sens de *corporate governance* (Hufty, 2007). Il n'existe pas de définition unique de la gouvernance qui fasse l'objet d'un consensus. Cependant l'usage nous permet de distinguer trois approches que sont la gouvernance comme : synonyme de gouvernement ; cadre normatif et cadre analytique pour les systèmes de coordination non-hiérarchiques.

Dans ce travail, utiliser le terme gouvernance comme un synonyme de gouvernement serait adapté. Pour ce faire, nous nous appuyons quelques définitions issues de plusieurs recherches scientifiques.

La Gouvernance se définit selon le dictionnaire Larousse comme étant la manière de concevoir et d'exercer l'autorité à la tête d'une entreprise, d'une organisation, d'un Etat.

Gouvernance foncière est définie comme structures politiques et administratives et processus par lesquels des décisions relatives à l'accès et à l'utilisation des ressources foncières sont prises et exécutées y compris la façon dont les conflits sont réglés selon (Missie ; Barata, 2020).

Selon PNUD (2015), la gouvernance est le système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales par le biais d'interactions au sein de l'État, la société civile et le secteur privé et entre ces différentes entités.

Dans cette même veine, Mohamed (2016) définit la gouvernance foncière comme étant l'ensemble des processus à travers lesquels les décisions relatives au foncier sont prises, mises en œuvre, peuvent être légitimement contestées, et les intérêts fonciers sont conciliés. Ainsi, retenons que la gouvernance foncière est un ensemble de mécanismes, de normes, de lois et traditions qui déterminent la manière dont le pouvoir et les responsabilités sont exercés sur les ressources foncières. C'est également le fruit d'interaction entre les acteurs institutionnels et les acteurs traditionnels.

Selon notre étude, la gouvernance foncière locale renvoie à un espace social dans lequel interagit un ensemble d'acteurs (Chef de village, Chef de terre, Comité de Gestion du Foncier Rural, la Sous-Préfecture, le Ministère de l'agriculture) autour de l'utilisation de la terre.

Cette interaction se fait à partir des normes, des valeurs et des pratiques découlant de la culture et planifiées dans un espace bien déterminé pour l'utilisation de la terre.

I.2.1.2. Cacaoculture

La cacaoculture est un mot composé de « culture » et « cacao ». Le mot culture provient du verbe latin *colere* et désigne l'action de cultiver une terre, une plante ou l'ensemble de terres cultivées. C'est la culture du cacao. En Sciences Sociales et Humaines, la culture renvoie à un ensemble d'activité est l'ensemble des activités, des croyances et des pratiques communes à une société donnée, un groupe social ou un groupe professionnel (Mattelart et Neveu, 2003). Tandis qu'en science agronomique, la culture fait référence au développement de cellules végétales ou animales selon les représentations, les valeurs, les normes et le milieu écologique d'une société.

Le cacaoyer, de son nom scientifique *Theobroma cacao* (Jagoret, 2011), est un arbuste tropical plus particulièrement adapté aux latitudes voisines de l'équateur (Koko, 2008). Originaire du Mexique, la cacaoculture a été introduite au sud-est de la Côte d'Ivoire dans les années 80 par les missionnaires français, à partir de Fernando Poo en 1875, Sao Tomé et la Gold Coast en 1879 (Adingra, 2014). Aujourd'hui, cette culture est pratiquée dans toutes les zones forestières du territoire ivoirien (Vroh *et al.*, 2019).

En conclusion, la cacaoculture est selon notre étude une pratique sociale qui met en interaction les acteurs locaux et les acteurs institutionnels. Ce faisant, de nouvelles, habitudes et pratiques socioculturelles s'ajoutent dans le système de gestion foncière dans nos zones d'études.

I.2.2. Concepts implicites

I.2.2.1. Foncier

Le foncier est un concept polysémique. Il fait appel à plusieurs approches qui tentent de lui donner un sens. Dans son acception, le foncier désigne la terre. Par extension, ce terme revoie aux les constructions et aménagements. Il n'y a pas de foncier sans une notion d'appropriation et de valorisation. Dans l'étude du foncier, le juridique et l'économique sont intimement liés. Sans droit d'appropriation (individuelle ou collective), une terre n'a aucune valeur particulière

lorsqu'elle sort du champ juridique, la terre sort également du champ économique (Lorquet, 2016).

Le foncier selon le dictionnaire Larousse (en ligne) est un adjectif qui signifie relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.

Le terme foncier est également utilisé pour qualifier, et par extension pour désigner un bien naturel : le sol, car le foncier est selon son étymologie un bien qui est relatif à un « fonds de terre » (Gelton, 2020).

Pour (Sawadogo, 1994), le foncier est un rapport déterminé par l'appropriation de l'espace. Le foncier est constitué par la terre et les autres ressources naturelles (l'eau, la faune, la fertilité etc.), comme capital physique et facteur de production et par l'ensemble des relations sociales entre les individus et groupe sociaux pour l'appropriation de la terre. Le foncier selon notre étude renvoie au terme terre.

Le foncier n'est ni plus ni moins que « la terre des ancêtres » c'est-à-dire un critère d'identité dont la légitimité semble, dans cette société encore fortement ancrée dans les traditions, bien plus forte que celle que confère un « simple papier » de nationalité (Lamarque, 2019)

I.2.2.2. Gestion foncière

Selon Colin (2004), on entend par gestion foncière ou gestion de la terre, les décisions relevant de l'usage fait de la ressource foncière, hors transfert définitif : décision de prêter une parcelle, délégation du droit d'usage à un ayant droit familial, décision de planter une culture pérenne qui mobilisera une parcelle pour plusieurs décennies, décision de mettre une parcelle en jachère (et donc de la sortir du pool de terre disponible pour une délégation intrafamiliale de droit d'usage).

La gestion foncière est généralement perçue comme un ensemble d'opérations visant à assurer la mise à la disposition de terres du domaine de l'Etat aux particuliers ; il s'agit également d'assurer la délivrance des titres réguliers représentant ces droits et d'organiser l'ensemble des mécanismes de nature à permettre leur circulation sécurisée (Ouedraogo, 2002)

Delville et Lasserre (2009) affirment qu'on peut qualifier la gestion foncière locale de coutumière dès que le foncier est fortement enchâssé par les rapports sociaux. Ainsi, la

gestion foncière est une tâche attribuée à un organe. Cette tâche consiste à suivre de près toute action qui est en rapport avec le foncier (exploitation de la terre, de l'eau, les arbres), afin de préserver de tout sentiment de menace ou d'incertitude.

Pour notre étude, la gestion foncière renvoie à un ensemble d'activités visant à veiller sur le processus d'accès, de sécurisation et d'exploitation de la ressource terre.

I.2.2.3. Sécurité foncière

Selon Bruce et Migot-Adholla (1994), dans le domaine du foncier, on peut considérer qu'il y a sécurité foncière si un individu perçoit qu'il ou elle a un droit sur une parcelle de terre de manière continue, sans imposition ni interférences de sources extérieures, tout en pouvant tirer profit de la main d'œuvre et du capital investis dans cette terre, soit pendant son exploitation, soit lors de la transmission de la parcelle à un autre.

Pour Delville (2010), la sécurité foncière est d'abord une question d'institutions. Donc en prenant en compte les institutions affectantes, validant et garantissant les droits, il dit que la sécurité des droits est avant tout le fait que les droits dont on dispose légitimement (quels qu'ils soient) ne seront pas contestés sans raison et qu'en cas de contestation infondée, les droits légitimes seront confirmés.

Lund (2000) fait remarquer deux sens que peut prendre le concept de sécurité foncière. Le premier étant que la sécurité désigne le degré de contrôle exercé sur la ressource. C'est-à-dire la mesure dans laquelle l'ayant droit peut utiliser et transmettre la ressource, ainsi que la durée de la validité de ces droits. Le second sens de sécurité foncière est qu'il l'assimile à la certitude foncière qui désigne un degré de certitude concernant l'étendue et la durée et des droits. Ainsi, retenons que la sécurité foncière est ensemble de droit dont dispose un acteur sur ses propriétés foncières.

Dans le cadre de notre étude, la sécurisation foncière est perçue sous l'angle de Lund. C'est une tranquillité que vit un acteur en ayant en son avantage les témoignages d'un certain nombre de personnes lui attribuant ou lui reconnaissant l'appartenance, la disponibilité et la jouissance de ses terres. C'est également avoir à sa possession tout type de documents lui témoignant la propriété, la jouissance exclusive, de ses terres.

I.3. Revue critique de la littérature

Cette partie du travail, met en évidence des écrits théoriques et empiriques existant sur les systèmes de gestion foncière en rapport avec la culture du cacao. Ce faisant, nous avons identifié les apports et les limites afin de déceler la spécificité et la théorie de cette étude.

I.3.1. Gouvernance foncière en Afrique

La gouvernance foncière en Afrique depuis un certain nombre d'année est beaucoup indexée. Pour nombreux africains, la terre n'est pas qu'une simple ressource naturelle. Comme le soulignent Berry (1988) et Fortman (1985), les droits acquis sur les arbres se transforment dans les pratiques en droits sur la parcelle sur laquelle ils sont plantés. Ainsi, les droits acquis sur les anacardiens deviennent des droits de contrôle sur la terre agricole. Dans les transactions initiales de la très grande majorité des sociétés villageoises du Sud-Ouest burkinabè, il est stipulé au migrant qu'il n'a pas le droit de planter des arbres, fruitiers ou non. Cette règle est amenée à être renégociée. Pour les lignages autochtones, planter des anacardiens c'est réaffirmer très fortement leurs prérogatives dans la gestion des terres du village. Pour les familles de migrants, planter des anacardiens c'est revendiquer des droits élargis sur la terre ; au-delà de la seule subsistance alimentaire, c'est affirmer leur droit à tirer un profit économique des ressources de leurs villages d'accueil (Audouin *et al.*, 2014).

Bien plus, Aloko-N'Guessan *et al.*, (2018), dans son étude démontrent que dans le cadre de la gestion foncière coutumière à Tioniaradougou, la terre n'appartient pas à un individu, elle est la propriété de la communauté. La terre est considérée comme un bien commun et donc sa gestion est confiée au descendant le plus âgé du lignage. La succession se fait selon le principe du matriarcat. Seuls les neveux succèdent à leur oncle. Plus précisément, c'est le fils aîné de la sœur la plus âgée qui peut prétendre à la succession du chef de terre.

Ce type de gestion régulé par les autorités villageoises permet le développement des activités agricoles de cette zone. Cette gouvernance foncière coutumière cautionnait le prêt tout en excluant la production des cultures pérennes et toute initiative d'individualisme agraire. Seules les cultures annuelles étaient autorisées (Kohlhagen, 2002). Ainsi, Cette interdiction est régulée par les valeurs cardinales de la vie communautaire sénoufo. Le principe de gestion collective des exploitations agricoles s'est pérennisé dans le cadre d'une économie de subsistance. Toutefois, l'économie de rente, moteur de la transformation de la gouvernance

foncière communautaire du lignage (culture annuelle au pérennes qui ont une durée d'au moins 25 ans) a créé une mutation des droits d'usage traditionnel en droit d'aliénation sur la ressource foncière obtenu par morcellement des parcelles du lignage.

Dans cette étude portant sur le développement agricole et la gouvernance foncière à Tioroniaradougou, les résultats obtenus s'articulent autour de trois points essentiels à savoir les facteurs du développement agricole dans la zone d'étude, les stratégies de gouvernance foncière locale et les dynamiques des stratégies de gouvernance foncière. Pour aller au-delà de cette étude, nous avons fait la nôtre dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, 3^{ème} boucle du cacao. En plus, le présent travail montre l'influence que la gouvernance foncière a sur la durabilité de la cacaoculture.

I.3.2. Migration agricole et gouvernance foncière en Côte d'Ivoire

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire s'est construit une réputation de terre d'hospitalité. Cette réputation vient des conditions politiques et sociales favorables à l'accueil. Cela permet à Dabié (2009) d'affirmer que « dans les espaces ruraux, on accueillait facilement l'étranger, parce que cela faisait partir des traditions locales d'hospitalité ». En effet, la Côte d'Ivoire s'est retrouvée face à de nombreuses migrations à cause de la politique de l'économie de plantation. Les vagues d'immigrants issues de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) étaient considérées comme une aide au développement agricole. A cet effet, Merabet (2006), montre que « les étrangers ont largement contribué au développement de l'économie rurale ivoirienne ».

Cependant, il souligne que « *les étrangers accèdent plus difficilement à la terre que les immigrants ivoiriens* ». Cela lui permet de conclure que les étrangers « *représentent l'essentiel de la main-d'œuvre agricole du pays* ». L'auteur dans son rapport final, a donné le mouvement migratoire sur le territoire ivoirien. En nous appuyant sur son étude, nous montrerons l'impact qu'ont eu ces migrations sur la gouvernance foncière locale.

La gouvernance foncière n'est pas précise, elle diffère d'un pays à un autre. Elle concerne l'existence d'une législation adaptée, d'une administration efficace et fonctionnelle, d'une participation des populations à la gestion du foncier, d'un régime politique stable, d'un système administratif non corrompu. Sidy (2016) affirme : « Bâtir une gouvernance foncière

solide revient à créer les conditions d'une gestion publique, transparente, participative, équitable (cherchant à optimiser la satisfaction des attentes des citoyens), et enfin durable des ressources foncières ».

Son étude montre que dans plusieurs pays, la participation citoyenne à la définition des règles de gestion foncière est également promue. Elle repose sur des outils de gouvernance territoriale et foncière décentralisée, qui s'appuient en premier lieu sur les conceptions et savoirs locaux. Ces outils prennent différents noms selon les pays : Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), conventions locales, chartes foncières etc. Sine, (sd) dans son étude sur la gouvernance foncière en Afrique : états des lieux, défis et perspectives, mène une enquête dans 13 pays africains. Il montre qu'il y a une inapplication des règles en matière de gestion foncière. Et ce à cause de la diversité des coutumes et des intervenants dans le foncier qui rend l'unification des règles de gouvernance assez ardue. En matière d'accès à la terre, les jeunes et les femmes ont des difficultés à accéder à la terre à cause de la corruption dans les processus d'administration foncière et d'enregistrement foncier.

La question de gouvernance foncière constitue un problème pour plusieurs pays africains à cause des diversités d'opinion qu'on peut retrouver au sein de la gouvernance. L'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2017), rédige un guide à cet effet qui s'intitule : « La gouvernance foncière des biens communs ». Ce guide propose des orientations stratégiques et des exemples stimulants pour assurer une gouvernance responsable des droits fonciers sur les biens communs pour un grand nombre d'acteurs.

Il est fait pour aider à surmonter ces principaux problèmes de gouvernance auxquels les biens communs sont confrontés. Ce guide technique apporte des orientations stratégiques qui s'appuient sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les directives). De ce qui précède, nous disons que ces études ont traité de la gouvernance foncière en Afrique. Elles ont donné des causes d'une mauvaise gouvernance, les défis de la gouvernance et même les perspectives et stratégies pour une meilleure gouvernance. Cependant, notre étude est spécifiée en ce sens que qu'elle met en relation la gouvernance foncière locale et la durabilité de la cacaoculture. Elle est faite dans

une perspective socioanthropologique et s'appuie plus sur l'aspect culturel qui se dégage de cette étude.

I.3.3. Accès à la terre et gouvernance foncière en Afrique

Les modalités d'accès à la terre sont multiples. Presque partout en Afrique, les mêmes modalités d'accès sont répétitives notamment : l'héritage, le don, le tutorat, l'emprunt, le métayage, location, l'achat etc. Dans les hautes terres malgaches, en plus de l'accès à la terre par le marché foncier et la mise en valeur, l'accès au foncier s'effectue surtout au niveau de la famille par don ou héritage (Raharison, 2008). Cependant, la passation du foncier à une nouvelle génération précipite la fragmentation des parcelles de terres et conduit à l'augmentation de la pauvreté à travers des exploitations de plus en plus petites (Oumrane, 2008).

Les ménages plus pauvres possèdent moins de terres, et s'ils en possèdent, la superficie et la qualité sont moins importantes. Néanmoins, les ménages riches n'arrivent pas à valoriser leurs surplus de terre et sont alors contraints de les louer aux plus petits exploitants. Quant aux ménages les plus pauvres, ils louent leurs terres aux ménages plus riches faute de moyens pour les cultiver (Minten *et al.*, 2003 ; Andriamanalina *et al.*, 2013). Les contraintes rencontrées par les jeunes ruraux sont multiples (Bunge *et al.*, 2013). Mais, les questions foncières sont importantes car l'insertion des jeunes ruraux ayant choisi de devenir agriculteurs passe entre autres par l'amélioration de l'accès au foncier (FIDA, 2011), tout en s'assurant de leurs droits sur cette ressource foncière.

Dans l'étude portant sur l'influences des modes d'accès à la terre sur la production agricole dans les communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué au centre du Bénin, l'héritage demeure le principal mode d'accès à la terre avec 82,9 % suivi du "don" avec 5,1 %, de l'emprunt avec 4,3 % et de l'appropriation collective (2,6 %), du fermage ou location (1,7 %), le métayage (1,7%) et l'achat (1,7 %). De ces différents modes d'accès, l'héritage est le plus privilégié tandis que la location, le métayage et l'achat constituent des modes contraignants (Ibouraima *et al.*, 2018).

Ces différents modes d'accès déterminent les différents usages qui peuvent être faits de la terre rurale et constituent soit une contrainte ou un atout pour la production agricole. L'accès

à la terre, son acquisition et son utilisation répondent à des règles dont l'évolution dépend de chaque groupe socioculturel. Les différents modes d'accès à la terre enregistrés dans les Communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué sont : l'héritage, l'achat, l'emprunt, le métayage, le fermage (location), le don et l'appropriation collective. L'étude portant sur la gouvernance foncière locale, ira décrire les différentes modalités d'accès à la terre dans le but de confronter les résultats issus de l'étude réalisée à Dassa-Zoumè.

I.3.4. Conflits fonciers en Afrique

Selon Toh (2011) :

« La perception de plus en plus forte de la raréfaction des terres dans la région et la restriction des opportunités d'emploi hors agriculture, conjuguées à l'exclusion relative des jeunes de la gestion foncière locale et à l'idée de l'enrichissement des allogènes qui par ailleurs ne participent pas au développement des villages, motivent les tensions foncières ».

Les résultats de cette étude montrent que les jeunes sont exclus dans la gestion coutumière des terres, ce qui les poussent donc à remettre en cause et même vouloir redéfinir les modes d'accès à la terre. Cette relève donc les différentes motivations et le déroulement des conflits fonciers dans l'ouest ivoirien.

En ajout, ce présent travail va s'appuyer sur les résultats de cette étude afin d'interroger et cerner les perceptions liées à la terre, à son accès et à la sécurisation pour mieux appréhender les raisons de conflits liés à la terre.

La gestion du foncier rural est une question d'enjeu national pour la Côte d'Ivoire compte tenu de l'importance de l'agriculture dans l'économie (Ofpra, 2008). Depuis la mort de Houphouët Boigny et l'effondrement du coût des matières premières, la Côte d'Ivoire baigne dans une insécurité foncière. La majorité de terre sur le territoire ivoirien a été attribué selon des coutumes locales. L'étude de ofpra relève les causes des conflits en zone rurale. Elle s'est attardée sur les lois et évènements passés pour en faire une étude or avec les évènements qui ne font que se succéder, les contextes dans lesquels l'on mène une étude change. Cependant, la particularité de notre étude est qu'elle est réalisée dans un contexte de raréfaction foncière.

I.3.5. Mode d'accès à la terre et exploitation agricole

Le mode de gestion de terre diffère d'une communauté à une autre. En pays akyé, le mode de gestion de la terre était focalisé sur des valeurs coutumières. La terre akyé ne pouvait être acquise que par prêt, héritage et don. (Affessi, 2015)

Avec l'économie de plantation, le prix des produits de rente que sont le café et le cacao est devenu très instable. Ainsi, pour faire face aux dépenses, les akyé ont été contraint d'opter pour la vente d'une partie de leurs terres. Et c'était soit « aboussouan » production partagée (l'autochtone fournit la terre et l'allochtone constitue la main d'œuvre d'exploitation), soit « abouya-achi » le partage en deux de la terre mise en valeur. Avec ce système, ce sont les rapports sociaux qui se transforment à cause de l'effritement des normes coutumières qui régissaient l'accès à la terre. Toujours dans cette veine, nous voulons mener une étude similaire mais une autre localité afin de confirmer ou infirmer ces résultats.

L'étude des influences des modes d'accès à la terre sur la production agricole dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué (Yabi, 2018) a montré l'existence de 07 modes d'accès à la terre (l'héritage, l'achat, l'emprunt, le métayage, le fermage (location), le "don" et l'appropriation collective) qui constituent soit des atouts ou des contraintes à la production agricole. De ces différents modes d'accès, l'héritage est le plus privilégié tandis que la location, le métayage et l'achat constituent des modes contraignants. Ces différents modes d'accès déterminent les différents usages qui peuvent être faits de la terre rurale et constituent soit une contrainte ou un atout pour la production agricole. Dans une même optique, nous irons vérifier dans la gouvernance foncière à Soubré, si le mode d'accès par héritage est le plus privilégié. C'est ainsi que nous pourrions voir l'influence de la gouvernance foncière sur la durabilité de la cacaoculture.

I.3.6. Cacaoculture et durabilité

Le cacaoyer a été introduit en Côte d'Ivoire vers la fin du 19^{ème} siècle, dans la région Est du pays (Kouakou *et al.*, 2013). Après des débuts difficiles, la cacaoculture a connu une expansion très rapide. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao depuis 1978. En 2014-2015, sa production a été de 1 741 000 tonnes, soit près de 42 % de l'offre mondiale (ICCO, 2015). D'est en ouest les régions forestières ont formé « les trois boucles du cacao ».

Après une émergence spontanée à l'ouest du pays (Chauveau & Dozon, 1985), les premières cultures ont été établies à l'époque coloniale à l'est à proximité des ports et du centre administratif de Grand-Bassam. Après l'Indépendance la culture du cacao s'est progressivement déplacée vers le centre ouest du pays. Puis, la construction du pont de Soubré au-dessus du Sassandra en 1970 ouvre la possibilité de mise en place d'une troisième boucle du cacao en donnant accès aux régions forestières faiblement peuplées du Sud-ouest à des dizaines de milliers de migrants agricoles issus des savanes du Nord et des pays limitrophes (Lena, 1979). Enfin, depuis les années 2000, une quatrième boucle du cacao se forme le long des frontières guinéennes et libériennes.

Cette extension inéluctable de la cacaoculture se fait y compris dans les forêts classées notamment de Cavally et de Goin-Débé dans un contexte d'insécurité et de conflits latents. Cependant, les difficultés de régénération des vieux vergers de cacaoyers et l'évolution défavorable du climat rend certaines régions de plus en plus marginales pour la culture du cacaoyer (Kassin, 2009). A ces difficultés, s'ajoute la baisse de la fertilité des sols et le vieillissement des plantations ainsi que des producteurs eux-mêmes. La force de travail des producteurs a fortement diminué et leurs revenus sont réduits par la sénescence des cacaoyers dont la régénération exige cependant un nouvel investissement physique et financier important. Face à toutes ces difficultés, la plupart des producteurs abandonnent leurs vergers de cacaoyers ou les reconvertissent en plantations d'autres cultures pérennes, notamment l'hévéa et le palmier à huile (Assiri *et al.*, 2015 ; Dufumier, 2016).

La durabilité de la culture et la production de cacao sont les plus menacées par de nombreuses maladies fongiques et virales (Assiri *et al.*, 2012). Ces études, bien qu'elles abordent les questions de l'historique de la cacaoculture, son évolution et les maladies qu'elle rencontre, n'abordent en rien l'aspect de la gouvernance foncière locale qui selon nous est un aspect nécessaire pour étudier les difficultés que vit la cacaoculture ivoirienne. C'est alors dans ce sens que cette étude s'oriente.

I.3.7. Spécificité de l'étude

Dans notre étude, il ressort que l'homme dans son développement, entretient des rapports avec l'environnement naturel. Il est question ici de la relation que l'Homme entretient avec la terre, ressource indispensable pour l'existence humaine. Cette importance que l'homme a

pour cette ressource confère un mode de gouvernance foncière pour la durabilité de la cacaoculture. A la question à savoir quelle est l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture, la majeure partie traite des aspects socio-économiques et environnementaux liés aux intérêts du mode de la gouvernance foncière locale et de la durabilité de la culture du cacao.

Toutefois, dans l'interrogation autour de la durabilité la cacaoculture, l'aspect culturel reste peu exploité. Ce travail consistera à approfondir donc cet aspect à travers l'étude des points suivants : les modalités d'accès, les stratégies de sécurisation foncière, les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture. Le volet culturel permet de matérialiser les réelles idéologies, pratiques. Il permet également de favoriser la coexistence de toutes les dimensions de la réalité sociale. Nous soulignons que l'évolution des modalités d'accès à la terre peut être identifiée comme une entrave à la durabilité de la cacaoculture. Voici donc la spécificité de notre travail.

I.3.8. Théorie de référence : la théorie du changement social

Notre étude portant sur la durabilité de la cacaoculture et gouvernance foncière s'appuie sur la théorie du changement social. Alors, cette théorie, telle que contextualisé par G. Roche (1968), renvoie à toutes transformations observables et vérifiables dans le temps qui affectent d'une manière qui n'est pas provisoire la structure ou le fonctionnement d'une collectivité et qui en modifie le cours de son histoire.

Pour les pères fondateurs de la sociologie (Comte, de Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber), on peut parler de changement social, lorsqu'il qu'il y a transformation qui soit repérable dans le temps, qui concerne l'ensemble du système social, et qui a des conséquences durables. En clair, le changement social est bien un changement de société, plus qu'un changement dans la société.

Les évolutionnistes considèrent le changement social en termes de progrès, de devenir, et ils recherchent des phases, en identifiant le facteur déterminant

Tout d'abord, le changement social est nécessairement un phénomène collectif, c'est-à-dire qu'il doit impliquer une collectivité ou un secteur appréciable d'une collectivité ; il doit affecter les conditions ou les modes de vie, ou encore l'univers mental de plus que quelques

individus seulement. Puis, un changement social doit être un changement de structure, c'est-à-dire qu'on doit pouvoir observer une modification de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses composantes. Il est essentiel, en effet pour parler de changement social, qu'on puisse indiquer les éléments structuraux ou culturels de l'organisation sociale qui ont connu des modifications et qu'on puisse décrire ces modifications avec une suffisante précision

Le changement social affecte le cours de l'histoire d'une société. En d'autres termes, l'histoire d'une société aurait été différente si un changement social ne s'était pas produit. Des différentes approches ou conceptions de la théorie du changement social, nous trouvons nécessaire de nous appuyer sur cette théorie dans l'explication de notre étude.

Nous inscrivant dans un contexte de raréfaction foncière, nous traitons la question de gouvernance foncière locale et ses implications sur le développement de la cacaoculture à Soubré. Les différents groupes d'acteurs sont en perpétuelle compétition en ce qui concerne l'utilisation de la terre. Chacun d'entre eux a une manière de se représenter la terre et donc la manière de l'exploiter, l'intérêt qu'on lui accorde, la place qu'on lui confère diffère d'un groupe à un autre. Avec l'abondance et la disponibilité foncière, les modalités d'accès à la terre étaient autrefois basées sur l'héritage, le don, le prêt, achat, etc. Mais avec la politique de l'économie de plantation basée essentiellement sur la cacaoculture, la Côte d'Ivoire en générale et Soubré de façon spécifique ont connu un boom économique.

Des migrants ont été installés de force dans plusieurs localités de Côte d'Ivoire y compris celle de Soubré. Cette installation n'est pas restée sans effet. Au contraire, elle a créé des conflits, des bouleversements dans les relations sociales, des modifications au niveau des formes de gouvernance foncière locale. Surtout avec le contexte de raréfaction foncière, la situation relationnelle entre cacaoculteurs autochtones, allogènes et allochtones laisse à désirer.

Au regard de ce qui a été dit plus haut, notons que les critères qui nous permettent de parler de la théorie du changement social ont été mis en évidence. Donc l'utilisation de cette théorie est bénéfique pour montrer davantage le dynamisme de la société de Soubré, des rapports sociaux, et des formes de gouvernance. Aussi pour montrer les différentes perceptions des groupes d'acteurs sur la terre

I.4. Problématique

Dans le monde entier, des millions de personnes dépendent des ressources naturelles telles que les terres, les eaux et les forêts. Ces ressources sont essentielles à l'identité culturelle et au bien-être des populations. Elles sont une source de nourriture et de revenus pour les populations.

Au secteur agricole, la terre est une ressource naturelle indispensable. Elle a toujours été reconnue comme une source primordiale de richesse, de statut social et de pouvoir en Afrique et précisément en Côte d'Ivoire. La cacaoculture a été introduite au Sud-Est de la Côte d'Ivoire en 1888, par les français Arthur Verdier et Amédée De Brétignière (Ehui, 2011). Après son introduction, elle se pratiquait par les paysans sous de forts ombrages d'arbres forestiers et de petits espaces (Assare, 2006), jusqu'à l'introduction des variétés hybrides (Ruf, 1991).

Alors, la cacaoculture qui était pratiquée sur de petites surfaces, se répand sur des étendues beaucoup plus grandes dans toute la zone forestière dès l'accession du pays à l'indépendance en 1960 (Kpangui, 2015).

La Côte d'Ivoire devient alors premier pays producteur et exportateur de fèves de cacao au monde avec près de 40 % de la production mondiale (Vroh et *al.*, 2019), ce qui fait de la culture du cacao, une agriculture vitale pour l'économie ivoirienne. Ce secteur présente 15% du PIB, plus de 50% des recettes d'exportation et surtout les deux tiers des emplois (directs et indirects) et des revenus de la population, selon la Banque mondiale. (ICCO, 2017)

Si la Côte d'Ivoire a brandi cette fierté de 1er producteur mondial de cacao, c'est grâce à sa disponibilité foncière (Chatelain et *al.*, 2004), dont l'exploitation a suscité une importante vague migratoire (Ibo, 2012). La mise en valeur de la Côte d'Ivoire à travers cette politique de l'économie de plantation est aujourd'hui à l'origine de plusieurs impacts tant bien que mal. Au plan social, la culture de cacao participe à la création de nombreux emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire. Avec environ 600.000 chefs d'exploitation à la fin des années 70, cette culture a continué à mobiliser plus d'un million de paysans dans les années 2000 (Assiri et *al.*, 2009).

En Côte d'Ivoire, plus particulièrement en zone forestière (Centre Ouest et Sud-Ouest), zones de productions agricoles, de nombreux problèmes se manifestent (Chauveau et Colin, 2014 ; Ibo, 2012). Le président Félix Houphouët Boigny, en déclarant lors d'un discours en 1963 que : « la terre appartient à celui qui la met en valeur », (Ibo, 2012, cité par Kouakou *et al.*, 2018), crée une course à la terre, un attroupelement dans les zones forestières qui impact sur l'exploitation de la forêt et sur le mode de gestion foncière. Le processus d'accélération de course à la terre n'a fait que se reprendre sur tout le territoire ivoirien tandis qu'en 1970, le président Félix Houphouët Boigny reconnaît à tout citoyen ivoirien d'origine ou d'adoption, qui met une parcelle de terre en valeur quelle qu'en soit l'étendue, le droit de jouissance à titre définitif et transmissible à ses héritiers » (Ibo, 2012 ; cité par Kouakou *et al.*, op.cit.).

Cependant, des normes culturelles connaissent un bafouement dans ce sens où l'on a assisté au non-respect des droits coutumiers, des forêts sacrées, des aires protégées infiltrées et utilisées à des fins agricoles (Timité *et al.*, 2019). Ainsi, des situations de conflits vont se cristalliser autour de la terre et vont tendre à exprimer une remise en cause des modalités d'accès et de gestion du foncier qui ont permis à un grand nombre de migrants d'accéder à la terre et de créer leurs propres exploitations (Tano, 2012). La terre qui autrefois était en abondance, devient un objet de convoitise autour de son accession, son acquisition et son utilisation à cause de son indisponibilité. La cacaoculture ivoirienne se pratique dorénavant dans un contexte de raréfaction foncière et forestière (Jagoret *et al.*, 2014). Cela nous amène à poser le problème de reconsidération des conditions d'accès à la terre.

Dès lors, Comment la gouvernance foncière locale influence-t-elle le développement de la cacaoculture à Soubré, Sud-Ouest Côte d'Ivoire ? Quelles sont les perceptions des cacaoculteurs liées à la terre ? Comment les populations locales accèdent et sécurisent la terre à Soubré ? Quelles sont les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps ? Telles sont les interrogations qui feront l'objet de notre étude.

I.5. Objectifs de l'étude

I.5.1. Objectif général

Ce travail se propose d'analyser l'influence de la gouvernance foncière sur la durabilité de la cacaoculture.

I.5.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Cerner les perceptions des cacaoculteurs liées à la terre.
- Décrire les modalités d'accès et les stratégies de sécurisation des terres.
- Déterminer les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps.

I.6. Hypothèses de l'étude

I.6.1. Hypothèse conceptuelle

L'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture se perçoit par l'évolution des modalités d'accès à la terre.

I.6.2. Hypothèses opérationnelles

- L'appartenance culturelle explique les perceptions sociales de la terre chez les cacaoculteurs ;
- L'accès et la sécurisation de terres se font selon les savoirs locaux en matière de gestion foncière ;
- La disponibilité foncière, explique les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps.

I.7. Modèle d'analyse

I.7.1. Présentation du cadre conceptuel

Ce travail traite de la question de gouvernance foncière locale et ses implications sur la durabilité de la cacaoculture à Soubré. Il s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle « L'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture se perçoit par l'évolution des modalités d'accès à la terre ».

Notre hypothèse conceptuelle expose deux variables que sont : la variable dépendante et la variable indépendante.

La variable dépendante ou variable à expliquer est : « L'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture ». De cette variable sont identifiés les pionniers de la

gouvernance foncière locale. Elle montre la manière dont les systèmes de gestions foncière d'autrefois et ceux d'aujourd'hui impacte l'économie, l'environnement et le social. Aussi, la manière dont ont évolués les systèmes de relations sociales dans les zones.

La variable indépendante ou variable explicative est : « l'évolution des modalités d'accès à la terre ». Cette variable fait allusion aux rapports culturels, aux enjeux sociaux liés au développement de la cacaoculture dans les localités.

Autrefois, l'abondance de terres en Côte d'Ivoire a occasionné de fortes migrations surtout dans les zones forestières. Dans le sud-ouest ivoirien en particulier, le système de vie a connu un bouleversement après l'arrivée et l'insertion des étrangers au niveau politique, économique et sociale. Les modalités d'accès à la terre ont émergé vu le nouveau contexte de vie dans lequel les populations locales évoluent. Cela a occasionné une recomposition sociale, un malaise social. Cette situation met sans doute les cacaoculteurs autochtones et les cacaoculteurs étrangers en confrontation.

Ainsi, la gouvernance foncière à Soubré permet-elle la durabilité de la cacaoculture ou pas ? Autrement dit, la reconsidération des conditions d'accès à la terre favorise-t-elle ou non la durabilité de la cacaoculture ?

I.7.2. Opérationnalisation des variables

Après avoir clarifié les variables de notre hypothèse conceptuelle, il est judicieux de préciser les indicateurs par lesquels les dimensions de ces variables pourront être mesurées à partir du (Tableau I)

De notre hypothèse conceptuelle, découlent des hypothèses testables suivantes :

- L'appartenance culturelle explique les perceptions sociales de la terre chez les cacaoculteurs ;
- L'accès et la sécurisation de terres se font selon les savoirs locaux en matière de gestion foncière ;
- La disponibilité foncière, explique les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps.

Tableau I: Opérationnalisation des variables

Variables	Dimensions	Indicateurs
Perceptions de la terre chez les cacaoculteurs	Cognitive	<ul style="list-style-type: none"> -Les usages de la terre chez les communautés ; -Les interdits liés à la terre ; -L'importance de la terre dans la culture locale et dans le quotidien des communautés ; -Point de vue sur la terre ; - point de vue sur les avantages de la terre ; -point de vue sur les désavantages de la terre ; -Les mythes autour de la terre.
	Socioéconomique	<ul style="list-style-type: none"> -Activités réalisées ; -Sensibilisations ; -Objet de sensibilisation ; -profil des sensibilisateurs ; - bénéficiaires de la sensibilisation ; - profil des encadreurs ; - profil des formateurs ; - message véhiculé lors de la sensibilisation ; - objet de formation ;
Modes d'accès et sécurisations de terres	Economique	<ul style="list-style-type: none"> -Métayage ; -Achat ; - Prêt ; - évolution du revenu agricole ; - évolution du revenu de la cacaoyère ; -production annuelle ;
	Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - formes -d'exploitations, -héritage ; -les pratiques liées à l'exploitation de la terre ;

	Symbolique	<ul style="list-style-type: none"> -changements observés dans les habitudes de vie ; -disponibilité de terre pour de nouvelles cultures ; -dispositions pratiques dans la gestion de la terre ; -membres de la gouvernance foncière
	Symbolique	<ul style="list-style-type: none"> -autorisation foncière ; -titre foncier ; -délimitation foncière ; -attestation de propriété ; -tirer profit du capital investis (l'exploitation) ;
Implication de la gouvernance foncière locale à travers la durabilité de la cacao-culture	Structurelle	<ul style="list-style-type: none"> -organisation sociale autour du foncier dans le village ; - les garants coutumiers de la gestion foncière ; -Attestation villageoise ; -Cadrage ; -Immatriculation ; -bornage ; - personnes de recours en cas de difficultés ; -les règles en rapport avec la gestion de la terre ; -Limites par des plants

Source : Données enquête, février, 2021

I.7.3. Mode d'intégration des approches disciplinaires

La présente étude porte sur l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacao-culture dans un contexte de raréfaction foncière. Alors, avant d'aller plus, nous signifions que cet objet d'étude peut être appréhendé par plusieurs disciplines scientifiques qui l'aborderont sous différents angles afin de produire plusieurs nouvelles perceptives.

I.7.3.1. Ecologie humaine

La question de la gouvernance foncière est un thème qui met en avant la gestion de la terre. Et dans cette gestion, l'homme interagit avec la terre qui est une ressource naturelle et qui fait partir de son environnement. Alors mobiliser l'écologie humaine de R.E. Park pourrait nous être utile dans l'étude. Notons d'abord que l'écologie humaine est une discipline qui est née de l'écologie générale de Ernst Haeckel en 1866. L'écologie en elle-même est une science de la nature qui s'intéresse aux êtres vivants dans leur ensemble, à leur diversité et à leur fonctionnement. Et c'est d'elle qu'est sorti pour la première fois le terme d'écologie humaine sous la plume de R.E. Park, professeur de sociologie à University of Chicago, dans l'article publié en 1916 sur « La ville ». Elle devient une discipline à part entière et représente la part de l'écologie qui envisage les relations des êtres humains avec leur environnement naturel et édifie qu'ils s'agissent des influences qu'ils subissent de la part du milieu inerte qui les entoure, des transformations qu'ils créent dans ce milieu ou des relations qu'ils échangent avec l'ensemble des créatures animales et végétales qui sont leur cohabitant.

Pour établir le lien avec le sujet, l'écologie humaine nous a permis de saisir les relations que les différentes catégories d'acteurs entretiennent avec la terre. La perception qu'ils ont de la terre a un impact sur l'activité humaine, sur les habitats et dans l'environnement biophysique.

I.7.3.2. Sociologie des organisations

Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, des travaux portant sur des structures plus grandes que les groupes restreints ont été menés, donnant naissance à la « théorie des organisations. C'est au niveau économique, au sein (en particulier) de l'analyse du fonctionnement des entreprises, que la théorie des organisations a connu sa plus grande audience. A partir de la distinction de trois grands modèles d'organisation de l'entreprise, trois types de relation hiérarchique se développent.

Le modèle de la machine, dans lequel l'organisation est conçue comme un énorme mécanisme destiné à produire des biens ou des services, et dans lequel chaque individu est un rouage. La gestion du travail découpe l'activité en une multiplicité de tâches élémentaires, que l'on cherche à rendre opérationnelles et efficaces (Bernoux, 1985).

Le modèle politique, où l'organisation est conçue sur le modèle d'un Etat. Cette approche dite « stratégique », postule que l'organisation est d'abord formée d'individus guidés par des

intérêts, des valeurs, des mobiles, donc des stratégies différentes. Chaque stratégie individuelle déploie sa propre rationalité, chacun possède une plus ou moins grande marge de manœuvre, cherche à protéger son autonomie, à maîtriser une zone de compétence, à faire prévaloir ses options

Le modèle de l'organisme est un modèle dans lequel l'organisation est conçue comme un organisme vivant et renvoie à une vision biologique de la vie sociale, avec ses concepts spécifiques : besoin, adaptation, régulation, système, évolution etc. Dans ce modèle, les motivations de vie des organisations sont incluses. La dynamique des groupes des individus sont prises en compte dans l'organisation. Les besoins des membres sont classés selon un ordre d'importance décroissante : besoins physiologiques, sécuritaires, d'appartenance sociale, d'estime de soi, d'auto-réalisation. L'organisation se fixe comme but d'apporter à chaque besoin une satisfaction correspondante et les rapports d'autorité hiérarchique ont tendance à s'effacer derrière des régulations spontanées qui produisent des « boucles d'interdépendance » entre les membres. Nous basant sur ces modèles, nous avons cerné l'organisation et le rôle de chaque acteur intervenant dans la gouvernance foncière.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

II.1. Délimitation du champ d'étude

II.1.1. Champ géographique de l'étude

L'étude portant sur la gouvernance foncière et implications sur la durabilité de la cacaoculture s'est déroulée à Soubré. Cette ville est située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Soubré est construite sur une courbe du fleuve Sassandra. Ses habitants sont issus du groupe krou (*bété, bakwé et les kouzié*). L'activité principale de cette région est la cacaoculture et la caféiculture. Le département comprend les sous-préfectures de Soubré, *Liliyo, Okrouyo* et *Grand-Zattry*. En 2014 sa population était estimée à 175 163 habitants. Soubré est entouré de plusieurs villes dont, Yabayo, Gagnoa, *Guéyo* vers l'est ; *Duékoué* au nord-ouest ; *Grand-Zattry, Issia* au nord ; *Méadji*, au sud, *Sassandra, San-Pédro* au sud. Ce travail, essentiellement s'est déroulé à Gnogboyo et Lazoua, villages appartenant à la sous-préfecture de Liliyo dans le département de Soubré. (Figure I)

- **Gnogboyo**

Le vocable *gnonyou* vient de la contraction de deux mots à savoir : *gnon* qui signifie en français bon et *you* qui signifie homme. Alors littéralement en français cela veut dire : les hommes bons. Cette appellation a été transformée en *gnogboyo* par la venue des colons. Cette appellation n'est pas fortuite car elle cache l'histoire de la création de ce village. L'ancêtre de ce village est un grand guerrier du nom de *kpatchè Zabayo*. Il a formé le tout premier canton dans la tribu de bricolo. Il est le propriétaire de la terre de *gnogboyo*. Les bétés de *gnogboyo* ont en commun le même ancêtre. Le village était installé à *Guéyo* premièrement. Suite à des affrontements avec d'autres peules, ses habitants ont dû se déplacer jusqu'à *Kedjéré*. Sur ce territoire, les bétés de *gnogboyo* ont fait un pari avec les habitants de *kédjéré* sur l'appartenance sexuelle d'un enfant qui était encore dans le ventre de sa mère. Le prix à payer était de bannir le peuple qui aurait tort. C'est alors que les habitants de *gnogboyo* ont été une fois de plus bannit de cette terre. En prolongeant le chemin ceux-ci ont trouvé une terre à Soubré inhabitée et s'y sont installés jusqu'au jour d'aujourd'hui. Une autre partie des habitants de *gnogboyo* s'est installée à *Yakoli*. Mais ceux-ci demeurent des frères car ils ont un ancêtre commun. Ce village est constitué principalement de bété. Ceux-ci cohabitent avec sept communautés (allogènes et allochtones) et ont pour activité principale la cacaoculture.

- **Lazoua**

Lazoua vient des mots bété *lawa* qui signifie tout le monde et *zô* qui veut dire contre nous. Les bétés de ce village sont originaires d'une même famille et d'un ancêtre commun. Au commencement, les habitants de *lazoua* étaient un peuple lagunaire car ils étaient installés à Fresco. De là, ils ont dû connaître plusieurs déportations. Ils se sont déplacés à *guéhio*, *gnapayo*, *gnogboyo* jusqu'à s'installer finalement à *Lazoua*. Le village s'est divisé en deux, une partie de la famille est restée à *Lazoua* et l'autre s'est retournée à *gbissiyou* afin de bénéficier de l'électricité qui y était. Le village de *lazoua* abrite plusieurs étrangers qui se sont érigés en communautés. C'est ensemble qu'eux tous ont développé le village à travers l'agriculture. Précisément la culture du cacao.

Le choix de ces villages a été motivé par leurs statuts de propriétaires terriens, de leur activité principale qui est la culture du cacao et de leurs rendements dans la production cacaoyère face aux autres villages de la zone.

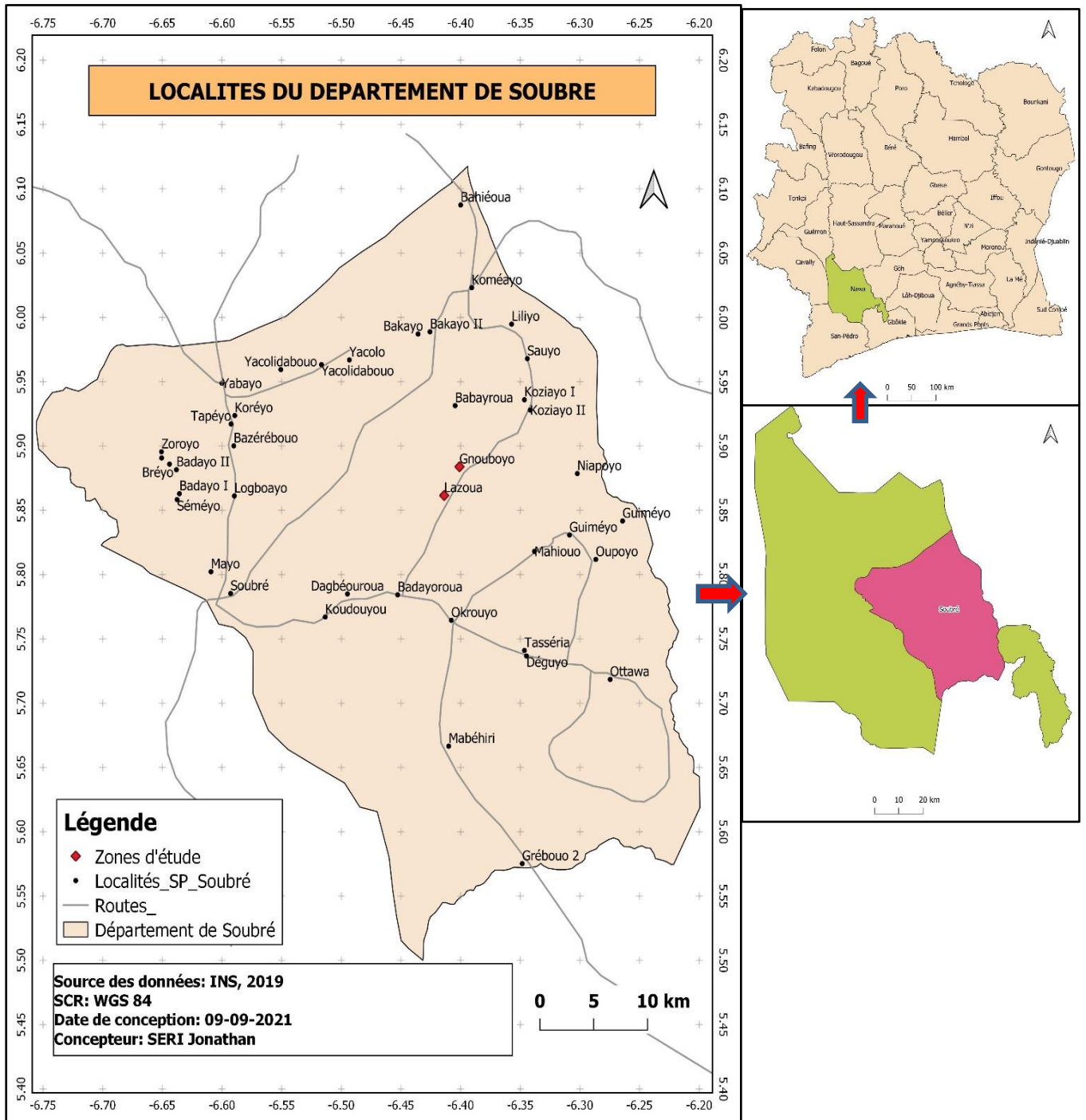


Figure 1 : Carte des localités du département de Soubré

II.1.2. Champ social de l'étude

II.1.2.1. Population d'étude

La présente étude questionne de la gouvernance foncière locale et ses implications sur la durabilité de la cacaoculture, dans un contexte de raréfaction foncière à Soubré. Alors, la collecte des données a consisté essentiellement à recueillir des informations sur : i) la perception de la terre chez les cacaoculteurs ; ii) la manière dont les communautés locales accèdent et sécurisent la terre ; iii) et l'influence de la gouvernance sur la durabilité de la cacaoculture à travers une ligne des temps. Pour ce faire, l'échantillon ou notre population d'étude est constituée de deux groupes d'acteurs différents. Le premier groupe est constitué d'acteurs institutionnels autochtones. Il s'agit de : notabilité, organisations des jeunes et de femmes, comité villageois de gestion foncière. Le deuxième groupe est composé d'acteurs institutionnels allochtones et allogènes. Il s'agit de : Chefferies communautaires, organisations des jeunes et de femmes, comité villageois de gestion foncière, et de coopératives

II.1.2.2. Echantillon de l'étude : échantillon typique ou de jugement

Dans le cadre de notre étude dont le thème est : gouvernance foncière et durabilité de la cacaoculture, nous construirons un échantillon qualitatif. Vu l'étendue de la zone de Soubré ainsi que la limitation des moyens et du temps dont nous disposons, nous avons procédé à un échantillonnage. La particularité de cette étude nous a obligés à définir les critères de sélection des lieux d'enquête ainsi que des personnes ressources. Ainsi, nous nous sommes fixés des critères de sélection de ces lieux et de ces personnes (au niveau local). D'où le principe de l'échantillon typique ou de jugement. Le choix des acteurs s'est fait à partir des critères d'inclusion. Cet échantillon est défini par des recherches fondées sur des entretiens comme techniques de collecte de données. Au total, 29 personnes dont 16 pour l'entretien individuel et 12 pour le focus groupe ont constitué notre échantillon. Les personnes ressources constitutives de notre échantillon sont composées de : la Notabilité villageoise, les organisations des femmes et de jeunes, Comité villageois de gestion foncière, coopératives agricoles, les Chefferies communautaires. Ces critères nous ont guidée vers des personnes ressources qui ont des compétences, des connaissances et des intérêts liés à la production de cacao dans la sous-préfecture de Liliyo.

➤ **La notabilité villageoise**

C'est une catégorie d'acteur qui détient un rôle important dans la culture locale. La notabilité villageoise constitue l'entité suprême dans l'organisation sociale et politique du village. Elle veille au respect des normes, valeurs et pratiques culturelles. La notabilité permet d'avoir des informations sur les pratiques anciennes des localités en matière de terre et de connaître l'histoire, les fonctions sociales des interdits et des pratiques traditionnelles.

➤ **Les organisations des femmes et de jeunes**

Cette catégorie d'acteurs représente les populations les plus actives au sein des localités. Les organisations de femmes et de jeunes nous emmènent à connaître les différents modes de gestions et d'exploitations de la ressource terre dans les localités. Egalement, avec cette catégorie d'acteurs, nous pouvons analyser les différents types de rapports qu'elle entretient avec les communautés allochtones et allogènes.

➤ **Le Comité villageois de gestion foncière, coopératives agricoles**

Ces acteurs, nous permettent de comprendre non seulement l'importance de la ressource terre dans les localités mais les logiques et les pratiques autour de la culture du cacao. Ils nous permettent également de mieux cerner leur structure et leur fonctionnement.

➤ **Les Chefferies communautaires**

Cette catégorie d'acteur nous permet d'avoir des informations sur les différentes formes d'accès et de sécurisation de la terre. Egalement, elle nous permet de comprendre les types d'exploitations de la terre et les impacts que cela engendrent dans les relations avec les autres catégories d'acteurs. Autrement, nous cherchons les collaborations, les interactions qui se forgent autour de la ressource terre.

II.2. Type, approche de l'étude

II.2.1. Type de l'étude

La recherche en science sociale et humaine renferme cinq types d'étude à savoir : les études de type exploratoire-descriptif, les études de type descriptif et corrélationnel, les études de types corrélationnel et explicatif, les études de types expérimental, explicatif et prédictif et enfin les études de types quantitatif (N'da, 2002). Chaque type d'étude exige des activités appropriées pour la production des connaissances. La recherche exploratoire-descriptive selon N'Da (2015 b), « *consiste à décrire, nommer ou caractériser un phénomène, une situation ou un événement de sorte qu'il apparaisse familier. Le chercheur collecte les données en s'appuyant sur des observations, sur des interviews ou des questionnaires* ». Cette étude est de type exploratoire-descriptif, car elle dépeint toutes les perceptions de la terre chez les cacaoculteurs. Elle décrit les modalités d'accès à la terre et de sécurisations de terres et détermine les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps. Dans la faisabilité de cette étude, nous optons pour une recherche de type exploratoire-descriptif. En effet, il convient pour nous de voir comment la gouvernance foncière locale influence la durabilité de la cacaoculture.

II.2.2. Approche méthodologique de l'étude

Dans notre étude, l'objectif général est d'étudier la gouvernance foncière locale et ses implications sur la durabilité de la cacaoculture à Soubré. Par conséquent, nous avons souhaité analyser l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture. Pour cela, il nous a fallu appréhender la perception de la terre selon les appartenances culturelles, les modes de vie, les pratiques et les savoirs locaux en ce qui concerne la gestion foncière dans les localités d'étude. Puis, il nous a également fallu comprendre les raisons de l'inscription des populations locales dans la pratique de la cacaoculture. Par ailleurs notre étude est réalisée en s'inscrivant dans une approche qualitative, afin de mieux comprendre le phénomène soumis à notre étude. Notons que pour réussir la recherche qualitative, il faut faire l'observation directe les entretiens, les focus group, les carnets de notes.

II.2.3. Durée de l'étude

L'étude s'est déroulée de novembre 2020 à Aout 2021. Soit une période de 10 mois. Les quatre premiers mois ont servi à construire le premier cadre. C'est-à-dire les constats théoriques et ceux réalisés sur le terrain. Puis la construction définitive de notre sujet, et les outils de collecte de données. La période de février a été consacrée à la phase empirique. En outre, les mois de mars, avril et mai ont servi à faire l'analyse des données. Enfin, les mois restants, nous ont conduit à finaliser la rédaction de notre travail.

II.3. Production des données

Selon N'da (2002), les techniques ou instruments de collectes des données sont « des procédés opératoires définis, transmissibles, successibles d'être appliqués dans les mêmes conditions adaptés au genre de problème et de phénomène en cause ». La production des données représente à nos yeux, une étape cruciale du processus de recherche scientifique. En Anthropologie, la production de données est un processus important dans lequel le chercheur fait corps avec son terrain. Celui-ci doit être en interaction avec les personnes ressources de son étude afin de constituer son corpus de données (De Sardan, 1995 b). Celle-ci se réalise nécessairement par des techniques et outils de recherche appropriés à la méthode mobilisée. Particulièrement, le corpus de données de cette étude est constitué des données primaires (les données issues du terrain) et secondaires (les données de la littérature en lien avec cette étude). De ce fait, il nous était crucial de mobiliser un certain nombre de techniques et outils appropriés.

II.3.1. Techniques de production de données

Cette étape met en lumière les procédés qui nous ont permis de guider la production de données de cette étude. De ce fait, nous avons produit nos données à l'aide de la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien semi-directif (individuel et *focus group*).

II.3.1.1. Recherche documentaire

C'est l'ensemble des étapes permettant de chercher, identifier et trouver des documents relatifs à un sujet par l'élaboration d'une stratégie de recherche. Il existe différentes étapes permettant de définir une bonne stratégie de recherche documentaire. Il s'agit en un de questionner le sujet dans toutes ses dimensions, de le formuler en une phrase courte, de sélectionner les concepts importants et de chercher des synonymes. Ensuite, il y a la sélection des meilleures

sources d'information (monographies, articles de revues, thèses, etc.) et le type de ressources à interroger (catalogues de bibliothèque, bases de données, moteur de recherche du Web, portails spécialisés, etc.). Il est recommandé d'utiliser un bordereau de recherche dans lequel seront mentionnées les mots clés de la recherche et ses éventuels synonymes et de tenir un journal de bord des recherches. En fait, le travail de recherche doit s'appuyer sur des informations fiables. Il est recommandé de mettre en place une veille informationnelle automatisée. Elle permettra d'alerter des nouvelles publications dans un domaine particulier sans avoir à relancer manuellement la recherche sur chaque source. De façon pratique, cette technique nous a permis d'effectuer des recherches en rapport avec la présente étude portant sur la gouvernance foncière en rapport avec la durabilité de la cacaoculture. Mais pour avoir une vue plus large sur le sujet, nous avons orienté nos recherches sur des écrits en rapport avec le foncier en général. Nous avons consulté des écrits qui abordent les questions de modes d'accès de terre, de sécurisation foncière, des activités agricoles, de cacaoculture, de conflits fonciers. Ces recherches nous ont permis d'avoir des informations afin de mettre en rapport la gouvernance foncière locale et la durabilité de la cacaoculture. Cette technique nous a permis de faire appel à des sites internet, des articles scientifiques, des mémoires, des livres, et des thèses.

II.3.1.2. Observation directe

L'observation directe est une technique qui consiste à collecter des données de terrain en utilisant divers supports, sans intervenir de manière significative sur le terrain. Elle permet de suivre et d'étudier méthodiquement les comportements dans une situation naturelle. L'observation directe est particulièrement adaptée si l'on s'intéresse aux actions proprement dites et à leur dynamique ainsi qu'aux interactions entre les individus dans une situation donnée. Lorsqu'elle est structurée, elle fait appel dans ce cas à une construction scientifique rigoureuse avec des outils appropriés. Dans le cas de cette étude, elle nous a permis de faire une exploration dans les villages afin de repérer les indicateurs objectivement vérifiables des formes de gouvernance foncière. Nous avons observé entre autres, les plants et les arbres fruitiers utilisés pour la sécurisation foncière. Nous avons également observé comme technique de sécurisation foncière, la mise en valeur des plantations à travers la replantation sous plusieurs formes. En un, la replantation basée sur l'association de pépinières. Puis la replantation basée sur l'association de d'autres cultures pérennes (café, hévéa et anacarde). Enfin, la replantation basée sur les espèces végétales non ligneuses.

II.3.1.3. Entretien semi-directif

L'entretien peut se définir comme une technique de collecte d'informations qui se situe dans une interaction entre un intervieweur et un interviewé en vue de partager un savoir expert et de dégager une compréhension d'un phénomène. L'entretien nous a emmené à échanger avec toutes les personnes ressources. Au cours des entretiens, nous avons laissé la latitude aux interlocuteurs de s'exprimer en long et en large sur les rubriques portant sur les perceptions de la terre, de modalités d'accès de terre et, les stratégies de sécurisation foncière. L'entretien libre ou non-directif est principalement utilisé pour les récits de vie, on y trouve peu de questions. Techniquement, le chercheur pose une question initiale au sujet, et le laisse s'exprimer sans l'arrêter ou l'orienter par ses propres remarques. Si le sujet ne parvient plus à continuer, il lui reformule alors les derniers propos qu'il a tenus, pour le relancer. Dans l'entretien semi-directif les questions sont ouvertes et sont en nombres restreints, elles sont plus générales mais suivant un plan précis. A cet effet, nous avons utilisé l'entretien semi-directif individuel et le focus group.

L'entretien semi directif individuel est réalisé en vue de mettre les acteurs en confiance et leur permettre de s'exprimer plus ou moins librement sans être influencés par la présence d'autres individus. Dans le cadre de notre étude, ce type d'entretien a été réalisé auprès de : chefferies communautaires, chefs de villages, chefs de terre, chefs de communautés, notables, présidents de jeunes, président du comité de gestion villageois, présidentes de femmes, le président de coopérative.

II.3.1.4. Focus group

Dans la recherche qualitative en sciences sociales, le focus group est une technique de collecte de données qualitatives. Sa trajectoire est marquée, d'un côté, par la période de guerre et d'après-guerre et, de l'autre, par l'impact grandissant de la communication de masse et de la propagande institutionnalisée. Sous sa dénomination d'origine, focused interview, l'entretien focalisé a été développé, initialement, aux États-Unis, dans la mouvance du courant lewinien de la dynamique des groupes, par Merton et Lazarsfeld, au tout début de la seconde guerre mondiale. Le contexte sociopolitique et disciplinaire, dans lequel il a été conçu, l'a prédestiné à faire face à un certain nombre de questions importantes et urgentes, émergeant dans le domaine de la communication de masse et de l'analyse de la propagande (Lazarsfeld, 1969 ;

Merton, 1956). Pendant notre phase empirique, nous cherchions des différences significatives, d'hétérogénéité des informations à produire sur l'objet d'étude. Du coup, nous avons organisé des discussions de groupe avec les responsables de coopératives agricoles de la filière cacao. Pendant chacune des dites discussions, nous avons réuni six (6) à douze (12) participants avec lesquels nous avons échangé sur les questions du guide. Ce faisant, nous avons distribué la parole afin d'éviter son éventuelle monopolisation par quelques participants. Le focus group a été fait afin de faire ressortir aussi des contradictions et évaluer les réponses en situation sociale.

II.3.2. Outils de production de données

Pour la collecte des données, nous avons mobilisé les outils suivants : une grille de lecture pour la recherche documentaire, les guides d'entretien pour la réalisation de nos entretiens semi-directifs individuels et focus group. Aussi, nous avons utilisé la grille d'observation pour réaliser nos observations directes. Par ailleurs, nous avons utilisé un appareil photo numérique pour la capture des différentes images.

II.3.2.1. Grille de lecture

La grille de lecture est un outil indispensable pour la réalisation de la recherche documentaire. Elle facilite la recherche documentaire et permet d'avoir une vue plus claire et large des ouvrages parcourus. Sa structure permet d'avoir les informations suivantes :

- Les noms des auteurs ;
- les dates de parution des ouvrages ;
- les titres des ouvrages explorés ;
- les types d'ouvrages ;
- les maisons d'édition ;
- le nombre de page de chaque ouvrage ;
- les différents résumés de chaque ouvrage après lecture ;
- les critiques et analyses apportées après lecture.

II.3.2.2. Grille d'observation

La grille d'observation est également l'un des outils de la recherche qualitative. Elle s'élabore bien avant la phase empirique et permet d'avoir une orientation générale pour comparer les différentes instances autour du phénomène à étudier. Elle a été élaborée selon l'objectif de l'étude qui est d'analyser l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture. L'observation porte autant sur la forme que sur le contenu de la rencontre, sachant que l'attention se focalise sur les relations et les échanges de savoirs entre les différents acteurs (Nez, 2012). Cette grille se compose de plusieurs rubriques (perception de la terre ; modalités d'accès à la terre ; les formes de gouvernance foncière et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture) visant à organiser nos notes ethnographiques en fonction des modalités pratiques des interactions entre acteurs. En référence au problème de l'étude, la grille permet de préciser les dimensions du phénomène social à observer. Quels comportements ? La question à laquelle on doit répondre ici est : c'est quoi noter ? Quoi regarder ? A partir du problème, on élabore les catégories de grille d'observation. Elles doivent correspondre aux comportements qui constituent l'objet d'étude. Cela passe par la conception de fiches de prises de note. A ce niveau, un appareil photo a été mobilisé pour les captures d'images importantes.

II.3.2.3. Guide d'entretien

Les guides d'entretien sont des outils utilisés pour réaliser les entretiens semi-directifs. Dans notre étude, cet outil a été utilisé pour diriger des entretiens avec les notabilités, les chefferies communautaires, les associations de jeunes, de femmes. Aussi avec les structures. Les questions essentiellement posées étaient en rapport avec les implications de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture. Les guides d'entretien ont été conçus à partir des indicateurs relevés dans le modèle d'analyse. A partir des objectifs spécifiques, nous avons formulé des rubriques de notre guide d'entretien. Les questions qui s'y trouvent ont été formulées à partir des indicateurs qui sont en adéquation avec les rubriques spécifiques et qui sont objectivement vérifiables. Les guides d'entretien nous ont servi d'outils pour la vérification de nos différentes propositions explicatives par anticipation. Nous avons également utilisé un dictaphone pour enregistrer les différents entretiens afin d'éviter d'éventuelles pertes d'information.

II.4. Exploitation des données

II.4.1. Transcription des données

La transcription exploite les ressources de l'écrit pour produire une intelligibilité de l'oral fondée sur des opérations de filtrage des « bruits » ou d'autres aspects jugés non significatifs, de discrétisation du continuum sonore, d'homogénéisation dans le cadre de conventions systématiques. Ces processus contribuent à structurer l'oral en l'intégrant dans un ordre spatio-visuel et en facilitant la saisie perceptive par l'œil. Les textes, présentant des données transcrites sont souvent accompagnés en note ou en annexe par une explicitation des conventions de transcription. Aucun critère n'est explicité, aucune justification des initiales ou des noms retenus n'est présentée, aucune entrée ou rubrique particulière n'est consacrée à ce problème, alors même que les autres signes utilisés dans les transcriptions font l'objet de gloses et d'exemplifications plus ou moins développées.

Le choix des désignations des locuteurs est donc effectué dans le corps des transcriptions elles-mêmes. Le fait de rapporter toute parole à son énonciateur a une série de conséquences intéressantes pour la façon dont est conçue l'interaction. Attribuer une parole à un locuteur (et l'inscrire généralement sur une ligne qui lui « appartient »), produit une discrétisation du flux sonore ainsi qu'une autonomisation et une spécification de cette parole. L'identité du locuteur est indiquée au début de la ligne, à gauche, et par conséquent elle est lue en premier, et avant la parole transcrite (Mondada, 2002).

Lors de la phase de production de nos données, les différents entretiens ont été enregistrés via un magnétophone. Après donc cette phase, l'étape suivante a consisté à transcrire les bandes sonores des entretiens sur des supports numériques. Il était question de traduire le corpus de données enregistré sous forme audio en un corpus textuel afin de procéder à son analyse.

II.4.2. Synthèse des données

Cette phase consiste à créer un corpus de données à partir des données recueillies sur le terrain, afin de pouvoir faire une bonne analyse. Ces données sont classées et synthétisées en fonction des rubriques tirées des objectifs secondaires de notre étude. Il s'agit des perceptions des cacaoculteurs de la terre, des modalités d'accès de terre, des stratégies de sécurisation foncière et des formes de gouvernance foncière et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps.

II.4.3. Traitement des données

Avec l'ère de nouvelles technologies, toutes les sciences, y compris les sciences anthropologiques s'adonnent au traitement informatique afin de mieux se frotter aux sciences dites exactes. Alors, nous avons également fait usage depuis l'étape de l'idée de recherche jusqu'à la diffusion des résultats. Le traitement s'est fait à partir de Word. Celui-ci nous a été utile lors des transcriptions des données numérisées, l'analyse et la saisie même de notre travail. Le logiciel Excel nous a aidés dans la phase de l'analyse

II.4.4. Analyse des données : Analyse de contenu thématique (ACT)

L'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondé sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part la rigueur de l'objectivité et d'autre part, la fécondité de la subjectivité. L'analyse de contenu s'organise autour de trois phases chronologiques : la préanalyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation. Elle est une des méthodologies qualitatives utilisées dans les sciences sociales et humaine (Wanlin, 2007). On la retrouve par exemple dans les approches en sociologie, en communication, en linguistique, en psychologie. Alors, la nature de nos données et l'orientation de notre étude, nous nous sommes inscrits dans ce type d'analyse qui selon Bardin (1977) est un : « *un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception de ces énoncés* ». En clair, l'analyse de contenu s'érige en un tout qui renferme plusieurs types d'outils. Ils ne sont entre autres que l'analyse de contenu thématique, l'analyse formelle et l'analyse structurale

Ainsi, nous nous sommes inscrits dans une analyse thématique qui nous a permis de mettre en lumière le sens des discours des participants à travers les thématiques qu'ils contiennent. Pour Paillé et Mucchielli cette technique d'analyse consiste à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordé dans un corpus (Paillé ; Mucchielli, 2008). Clairement, il était question de repérer les unités sémantiques en lien avec les objectifs spécifiques de l'étude dans l'univers discursif de nos enquêtés. Après quoi, nous avons construit un tableau afin de déceler le schéma par lequel les

grandes tendances de cet objet d'étude se matérialisent. Pour ce faire, nous nous fixés des objectifs de relevés de thèmes suivants :

- Les thèmes répétitifs dans les dits des enquêtés ;
- Les thèmes qui tendent vers une thématique commune ;
- Les thèmes qui contradictoires par rapport à d'autres
- Les thèmes qui se contredisent sur certains points ;
- Lister les thèmes qui s'écartent les uns des autres ;
- Les thèmes qui semblent se rejoignent ;

Les thèmes relevés ont été examinés les uns à la suite des autres avec l'objectif de relever des ensembles thématiques en rapport avec les objectifs du travail afin d'en faire une interprétation objective suivant une approche compréhensive.

- **Approche compréhensive**

La démarche compréhensive, tout comme l'approche explicative, va viser la production de connaissances théoriques et développer pour ce faire un système d'hypothèses ainsi qu'un processus de validation empirique. L'approche compréhensive s'intéresse particulièrement au sens que les individus et communautés donnent à leurs pratiques et leurs comportements.

Weber est le premier à avoir donné une importance particulière à cette approche. Pour lui tout acteur donne une signification à son acte et cette signification est la cause de cet acte posé. Cette démarche a permis de mieux cerner les perceptions de la terre chez les populations locales.

- **La théorie des jeux d'acteur**

La théorie de l'acteur stratégique est élaborée par Michel Crozier et Erhard Friedberg dans les années 1970 dans leur ouvrage intitulé : l'acteur et le système. Pour eux, le jeu des acteurs n'est pas déterminé par la cohérence du système ou par des contraintes environnementales.

Ces acteurs estiment qu'il faut se focaliser sur les stratégies individuelles des acteurs, rechercher et réinterpréter leur comportement régulier. Il s'agit de comprendre ici le fonctionnement de la gouvernance foncière au niveau local tel abordé dans notre étude. Cette théorie permet d'analyser des jeux de pouvoir qui permettent de comprendre le comportement de chaque catégorie d'acteur dans le contexte d'exploitation de la ressource terre. Généralement, dans un tel contexte, les acteurs ne jouent pas forcément les rôles qui sont les leurs, ce qui attise des bouleversements au niveau social. Cette idée cadre avec le troisième objectif spécifique de notre étude qui consiste à déterminer les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur le développement de la cacaoculture dans le temps. Les auteurs postulent dans ce contexte que les acteurs peuvent avoir intérêt à cacher leur véritable jeu afin de garder une position qui leur convient dans ce mécanisme de pouvoir. Cette situation a tendance à réduire le pouvoir de celui qui en est possesseur légitime, l'exemple des autochtones bété. La méthodologie de cette étude a consisté à l'application de la matrice.

Tableau II: Matrice de production, de traitement et d'analyse de données.

Méthode utilisée	Méthode qualitative basée sur une tradition ethnographique
Techniques de production de données	-Recherche documentaire -Entretiens semi-directifs -Observation directe
Outils de production de données	-Grille de lecture - Grille d'observation Guide d'entretien -Appareil photo
Synthèse des données	-Catégorisation des données en fonction des objectifs spécifiques

Techniques de traitement des données	-Traitement informatique à l'aide de word ;excel ;
Analyse des données	-Analyse de contenu thématique (en mode écriture) -Outils théoriques d'analyse (approche compréhensive)

II.5. Conditions sociales de l'étude

Dans la réalisation de notre étude, nous avons été confrontée à diverses types de difficultés. De prime abord, il était prévu d'avoir des entretiens avec les acteurs administratifs de la gestion foncière et la cacaoculture. Cependant, cela n'a pas été à cause du temps qui était imparti. Pour y faire face, nous avons accentué les recherches au niveau des acteurs locaux.

Aussi, dans la période de nos travaux sur le terrain, nous avons eu du mal à échanger avec plusieurs de nos personnes ressources pour des raisons d'absence ou d'incompréhension. Pour pallier ce problème, nous avons opté pour l'échange avec d'autres acteurs ayant les mêmes caractéristiques que nos personnes ressources. Aussi, nous avons sollicité l'aide des traducteurs pour faciliter l'échange avec les chefs de terres des deux villages et aussi avec d'autres chefs de communautés.

DEUXIEME PARTIE :
RESULTATS ET
DISCUSSION

CHAPITRE I : RESULTATS DE L'ETUDE

Ce chapitre de nos résultats présente l'analyse de l'influence de la gouvernance foncière locale sur le développement de la cacaoculture à Soubré. Il se structure en trois parties :

- La première partie parle des perceptions de la terre chez les populations locales ;
- La deuxième partie présente les modalités d'accès à la terre et les stratégies de sécurisation foncière ;
- La troisième partie instruit sur les formes de gouvernance foncière et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture.

I.1. Perceptions des cacaoculteurs liées à la terre ou « dodo » : des tendances différenciées

Dans les villages de Gnogboyo et Lazoua, la perception de terre chez les producteurs de cacao est socialement différenciée. Les données révèlent trois (3) tendances majeures chez les acteurs :

- La terre perçue comme héritage et patrimoine social ;
- La terre perçue comme ressource de subsistance ;
- La terre perçue comme richesse.

I.1.1. La terre comme héritage et patrimoine culturel

La terre, en langue bété « *dodo* » est un héritage collectif à l'instar des autres éléments naturels. Elle est une ressource précieuse car elle a été acquise après plusieurs déportations. Cette perception de la terre comme héritage et patrimoine est principalement observée chez les populations autochtones bété qui sont issues d'un même ancêtre et dont la terre a été donnée en guise d'héritage et de patrimoine. Pour cette catégorie d'acteur, la terre est d'une valeur inestimable vu qu'elle constitue la demeure des ancêtres. Les autochtones ont une conception de la terre qui se différencie de celle des communautés allochtones et allogènes. Ces communautés ont une conception de la terre qui relève de l'aspect rémunérateur. Pour les autochtones bété, perdre la terre serait semblable à la perte d'une partie de leurs propres corps et de leur histoire. Cela se justifie à travers les verbatims suivants : « *La terre représente un trésor, ma vie et mon droit d'être car sans elle, je ne suis rien* » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

Les populations locales entretiennent un lien étroit avec la terre tout comme les autres ressources naturelles en ce sens qu'elle est la condition d'existence de toutes les autres ressources :

« La terre c'est terre c'est ma vie, mon diamant, je ne peux même pas trouver les mots pour te montrer l'importance de la terre pour nous. Ce n'est même pas suffisant La terre est l'importance qu'elle a pour nous, c'est très grand car c'est elle qui nous nourrit, qui nous fait tout. C'est elle que se trouve presque nos vies. La terre est tout pour nous jusqu'à je n'arrive pas à la définir vraiment. Je ne sais pas comment je vais te montrer combien elle est importante. On ne peut pas partir quelque part. Dans mon cœur ça boue d'importance. Actuelle ou je suis là, même si je sors de gnogboyo, je ne peux jamais me sentir à l'aise. Sinon pour moi, ça dépasse le mot importance même » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

Les données issues du terrain révèlent que les terres à gnogboyo et lazoua sont des terres qui étaient vierges, jamais habitées par un quelconque peuple. Selon eux, les terres sur lesquelles ils sont établis jusqu'à aujourd'hui ont été façonnées rien que pour les abriter. Cette perception de la terre se matérialise par les réussites de cultures et l'agrandissement des villages par de nouvelles naissances et par l'accroissement de la production agricole. Cette terre, réservée pour eux par leurs ancêtres a toujours pris et continue de prendre soin d'eux à travers les récoltes fructueuses observées dans le village.

Pour les populations autochtones de Gnogboyo et Lazoua la terre est la demeure des divinités. En effet, les événements heureux comme malheureux sont du ressort de la terre, raison pour laquelle il y a nécessité d'un intermédiaire entre le monde physique et métaphysique. Le chef de terre, indiqué comme cet intermédiaire à plein pouvoir en ce qui concerne les rites. En pays bété, le deuil est un événement surnaturel. Pour eux, il y a deuil lorsque les ancêtres n'approuvent pas le déroulé des pratiques et événements dans le village. Alors pour le montrer au monde physique, ceux-ci permettent qu'il y ait mort dans le village. Les funérailles dans les villages de Gnogboyo et Lazoua sont depuis lors dues à des interventions divines. Ainsi, le chef de terre, intermédiaire entre le monde physique et métaphysique fait des libations en signe de maintien de la communication entre les villageois et leurs ancêtres. Pendant la libation, des paroles sacrées sont prononcées par le chef de terre en faveur de toute la

communauté. Pendant ce temps, la communauté implore et invoque les ancêtres à demeurer avec eux. En ce qui concerne les événements heureux, les bétés également font des incantations et des libations pour témoigner leurs reconnaissances aux ancêtres. Selon eux, le vécu de l'être humain est dirigé sous la coupole des divinités qui siègent dans les ressources naturelles. La terre étant aussi une ressource de la nature, abrite des divinités donc mérite un traitement à la hauteur de ceux qui y vivent. Cela se justifie par le verbatim suivant :

« Tu sais, le propriétaire terrien là, il est important car s'il parle sur la terre, ça arrive. S'il maudit la terre ça agit donc affaire de terre là on ne joue pas avec. Un jour, un enfant est mort dans l'eau qui est derrière là-bas. Il jouait avec son frère et puis l'eau est partie avec lui. Pendant des jours, les gens ont cherché le corps de l'enfant mais rien. Quand ils sont venus me voir pour m'informer, je suis allé m'arrêter sur la terre, devant la rivière et j'ai parlé à la terre. Demain net, la rivière a vomi le corps de l'enfant sur la terre » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

La conception de la terre chez la communauté autochtone conduit à un traitement de la terre, favorable au développement de la cacaoculture. Les techniques culturales et les stratégies d'entretien de terre sont à moitié traditionnelles dans ce sens où la main d'œuvre est encore requise au profit des produits phytosanitaires. Ce traitement de la terre est plus observé chez les populations autochtones car celles-ci ont conscience du fait que se nourrir à partir des ressources de la terre telles que le développement des cultures vivrières et pérennes (cacaoculture), dépend de l'entretien de la demeure des ancêtres qui est la terre.

I.1.2. La terre comme source de subsistance

La terre, plus qu'un patrimoine culturel, est perçue comme source de subsistance. Elle est source de vie, et confère parait-il une « tranquillité sereine de l'âme ». La terre s'érige en une mère car à partir de ses ressources, elle ne nourrit toute personne qui la cultive. Cette conception de la terre est du ressort des hommes, des animaux et même des plantes car selon les acteurs locaux, aucun homme, aucun animal et aucune plante ne peut survivre sans l'existence de la terre. Elle est celle qui abrite les eaux, les plaines, les arbres et tout ce qui existe. En effet, la terre se veut tellement importante que la sécheresse devient un moyen de torture pour les populations. Cette ressource permet aux communautés de tirer profit des ressources naturelles pour leurs survies. Avec les problèmes de variations climatiques, « les

temps secs » qui s'observent dans des périodes de l'année s'identifient en les temps les plus difficiles que rencontre l'ensemble des êtres vivants issus de Gnogboyo et Lazoua. Ces temps sont marqués par des difficultés au niveau alimentaire et sanitaire. Les ressources que confère la terre s'amenuisent, la production à tous les niveaux s'amointrie. Cette situation agit également sur les finances en ce sens qu'il y a difficultés de récolte donc, difficultés de vente. C'est pourquoi dans les procédés de soins traditionnels et spirituels des villages, la terre est élément nécessaire voir incontournable. Certains rituels liés à la terre exécutés pour le bon déroulement des activités économiques, festives et même funéraires sont réalisés dans ces villages. Les autochtones, les allochtones et les allogènes, tous dans leur ensemble reconnaissent à la terre le caractère de moyen de subsistance. Cela s'aperçoit mieux à travers les verbatims que sont :

« La terre c'est bon d'abord je peux dire que tout ce que nous faisons heim. Ce qui est, la terre c'est un trésor. Trésor veut dire que ça nous permet d'avoir la nourriture et avoir beaucoup de choses. Et si je veux bien dire, la terre c'est comment appelez ça, elle nous permet à nous nourrir et nous faisons beaucoup de chose avec la terre. C'est comme de l'or parce que c'est quelque chose que Dieu a créé pour que nous puissions cultiver toutes sortes de cultures que nous voulons. Cacao, palmier, hein hévéa, les cultures vivrières. La terre c'est ce qui nous donne à manger à travers le cacao, les produits mare chaires. Elle nous sert à construire aussi. C'est indispensable pour nous car on marche même dessus » (Allochtone, enquête 2021).

I.1.3. La terre comme richesse

La terre pour les communautés autochtones, allochtones et allogènes est conçue comme une source principale de richesse. Cette richesse est vue sous différents angles. Pour certaines conceptions, la terre comme richesse ne renvoie pas uniquement au gain. Elle consiste à perpétuer les valeurs culturelles à travers la préservation des ressources naturelles. Par contre, d'autres conçoivent la terre comme source de biens économiques. « Dodo, c'est une grande richesse. C'est ce que nos papas d'avant avant nous ont laissé pour vivre. C'est parce qu'on ignore sinon tu ne peux pas courir sans traverser la terre. La terre est une grande richesse, c'est parce qu'on ne sait pas l'exploiter » (Notabilité Lazoua, enquête 2021). L'analyse de contenu de ce propos nous emmène à dire que la terre est une richesse qui s'élève au-dessus du volet économique. La terre revêt un caractère essentiel pour tout être humain. Elle est une

ressource qui était, qui est et qui restera. La terre est celle qui accueille l'être humain dès sa naissance, elle le fait croître à travers ses ressources et le recueille en son sein lorsque celui-ci perd le souffle de vie. En un mot, la terre est l'essence de la vie humaine.

La ressource terre, joue un rôle primordial dans l'économie de ceux qui la cultive. En particulier, les cacaoculteurs. La terre permet d'asseoir une autonomie et un statut de zone à tous ceux qui font d'elle 'un élément de valeur'. C'est grâce à elle que sont reconnus les villages de gnogboyo et lazoua comme zones productrices de cacao. Ces verbatims ci-dessous en témoignent

« La terre là c'est une richesse pour nous nous qui sommes au village c'est la terre qui nous permet de vivre c'est la terre à chaque fois il faut travailler dedans pour que tu trouves de quoi manger c'est la terre qui fait que on amène les enfants à l'école donc la terre est une richesse pour nous » (Présidente des femmes de Gnogboyo, enquête 2021).

« La terre représente pour moi une mère nourricière. C'est à travers la terre que je subviens à mes besoins nourriciers et les dépenses de ma petite famille » (Allogène, enquête 2021).

Notons que la terre de par sa richesse, a favorisé la venue et l'installation forcée des groupes ethniques dans ces zones. L'intérêt général était d'asseoir une stabilité économique pour le pays tout entier mais également, permettre à la main d'œuvre étrangère de s'ériger en un consommateur local. Un participant lors d'un entretien affirme :

« C'était dans les années 69. Les baoulés là, on les appelait les gens d'Houphouët donc ça parlait que les bétés là veulent pas donner la terre aux baoulés pourtant c'est beaucoup. Or on les appelait les hommes de Houphouët. Or quand on dit Houphouët tout le monde tremblait donc on a été obligé à donner la brousse. Mais quand on leur donnait la brousse, c'était en 69 » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

Du coup, la terre génère des richesses sans faire acception de personne. Les populations locales conscientes de ce fait, s'adonnent à la culture du cacao qui demeure aujourd'hui la source principale de leurs revenus. La terre confère un statut social important pour qui la détient en grande superficie.

I.2. Modalités d'accès à la terre et stratégies de sécurisation foncière

I.2.1. Modalités d'accès à la terre

Plusieurs modalités d'accès à la terre sont identifiées dans nos zones d'étude. Ce sont notamment : l'accès par héritage, le don, le métayage et l'achat

I.2.1.1. Accès par héritage « Gougbo »

La terre comme héritage renvoie à une succession ou une transmission de la terre au sein d'une même unité familiale suivant les différentes générations. Historiquement, la terre n'appartenait pas à un individu, elle était considérée comme une propriété commune. Raison pour laquelle sa gestion était confiée au descendant le plus âgé du lignage. La succession se fait selon le principe du patriarcat. Seuls les fils succèdent à leur père. Plus précisément, c'est le fils aîné qui prétend à la succession en tant que propriétaire de la terre. Cette modalité d'accès à la terre est plus représentative chez les autochtones. Les propos d'un enquêté illustre cette vision des choses :

« Ici le bété ne peut pas quitter chez lui et venir pour qu'on lui offre une terre chez nous ici. Nous on ne fait pas ça. Quand tu as chez toi, c'est là-bas que tu obtiens ta terre. Si tu es neveu, on peut te confier sinon on ne peut pas t'octroyer de la manière on fait pour ces monsieurs- là. Si c'est ton village maternel, au lieu de chômer, le père dit voilà une terre faut travailler, pour te défendre. Après ça, si tu as l'âge de la maturité, tu prends tes clics et clacs pour partir » (Notabilité, Gnogboyo, enquête 2021).

Aujourd'hui, avec la venue des autres communautés qui ont eu accès à la terre par d'autres modalités, l'héritage n'est plus que pour les autochtones bété. Il est souligné que lorsqu'un étranger à la terre et qu'il décède, la terre n'est pas reprise par les propriétaires terriens. Au contraire, il est permis à l'enfant du défunt d'accéder à la terre pour une continuité. Ce propos met en lumière nos dits : *« Quand le papa est mort, l'enfant est là. Ils sont confrontés à la loi judiciaire. Quand ils vont à la justice, on dit tu as déjà donné à son papa donc si son papa vit plus, ça revient à l'enfant » (Notabilité, Lazoua, enquête 2021).*

I.2.1.2. Le don « Gnin »

Le don, perçu comme l'abandon ou une cession gratuite de la terre à un individu, est une autre forme d'accès à la terre observée à gnogboyo et Lazoua. Cette modalité d'accès à la terre s'est

plus effectuée dans les années postcoloniales. En effet, avant que la Côte d'Ivoire ne soit un pays exportateur de cacao, il y avait des migrations externes et internes qui s'opéraient sur l'espace Ivoirien. Les autochtones bété qui ont dû se déplacer d'espace en espace jusqu'à leurs installations définitives à Gnogboyo et à Lazoua cédèrent des terres sans rien en retour. Ceux-ci le faisaient à cause de leur hospitalité et générosité. Également à cause de la disponibilité forestière qu'il y avait en son temps. Ce verbatim que voici, illustrent nos écrits :

« Bon avant nos parents quand les baoulés viennent comme ça, on leur donne la terre sans rien. On leur a donné comme ça, pour avoir de quoi à manger aussi (...) Normalement ici pour avoir une terre, on n'a pas besoin de beaucoup de contours. Il faut la complicité avec les parents parce qu'ils ont toujours l'habitude de donner les terres en termes d'amitié voilà (...) Bon je peux dire, nos parents avant, ils sont analphabètes. Ils ne savaient pas qu'aujourd'hui le monde allait être comme ça. Dans les temps quand un étranger vient, il lui dit tu prends ici jusqu'à là-bas. Ils donnaient Of tout simplement parce que c'était un étranger qui vient d'arriver » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

Aujourd'hui, avec la situation de raréfaction foncière qui prévaut, les terres ne sont plus exploitées par don. Celles mêmes qui avaient été cédées par don sont menacées d'éventuels retraits par les autochtones. S'inscrivant dans cette atmosphère, où le conflit peut éclater à tout moment, la création et l'extension des plantations cacaoyères connaissent un frein. Du coup, la production cacaoyère au lieu de s'accroître, reste standard où digresse.

I.2.1.3. Le métayage ou travail-partagé « Gbrô akédri nin »

Le métayage est un mode d'accès aussi vieux que l'héritage et le don. Il a vu le jour bien avant que la Côte d'Ivoire ne soit indépendante. Des vagues d'immigrants issues de pratiquement tous les pays de l'Afrique de l'ouest se sont ressentis sur le territoire ivoirien. Bien avant qu'on ne s'inscrive dans une politique économique basée sur l'agriculture, les allochtones comme les allogènes étaient déjà installés dans les plantations à gnogboyo et à Lazoua. Ceux-ci y ont eu accès à la terre par travail-partagé. Le tuteur ou patron bété dans le premier cas, proposèrent aux 'étrangers' de cultiver la terre en échange de portions qui leurs sera octroyé.

« Ici quand tu viens pour obtenir une terre, bon ce n'est pas maintenant ou la loi est plus développée hein. Ils viennent comme des petits travailleurs pour aider les gens qui ne connaissent pas la vie. Tu le prends, tu le mets chez toi il t'aide à travailler pour couper le champ de riz parce qu'avant, c'était les champs de riz, il te fallait plus de nourriture pour que tu sois un garçon pour que tu sois un dur donc on prenait les gens la qui dormaient avec nos parents dans les campements. Ils travaillaient au niveau des champs de riz et puis on leur donnait en retour une portion pour eux même. C'était l'autre communauté de la CEDEAO » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021)

Dans le deuxième cas, c'était les "étrangers" qui faisaient la proposition. Vu que c'était le but premier de leurs migrations dans ces zones forestières de la Côte d'Ivoire. Cette idée est perçue à partir de :

« Le monsieur dit bon le vieux la fois passé aux champs la ya une place que j'ai vu qui commence à me plaire. Est-ce que je ne peux pas faire une plantation pour que nous deux on partage. Ah une plantation pour qu'on partage ah d'accord. Et puis le vieux lui confie ça et ils font "atrouka ta", planté-partagé » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021)

La pratique du planté partagé a été à la base du développement de la cacaoculture dans ces zones. Les étrangers, avec la grande envie d'asseoir de grandes plantations de cacao afin d'être autonomes financièrement ont dû travailler sans relâche pour la création de plusieurs champs de cacao. C'est grâce à la main d'œuvre qu'ils constituaient que Gnogboyo et Lazoua sont aujourd'hui des villages producteurs de cacao. Le métayage ou le planté-partagé est également à la base de la situation de raréfaction foncière que vient ces zones. Les étrangers ont usé de cette modalité d'accès à la terre pour étendre leurs plantations sans le contrôle des autochtones bété.

« D'ailleurs, il m'avait dit au moment où il me mettait là-bas, il n'y avait personne. Et lui-même son cri de cœur c'était l'hévéa. Et il a dit ce que vous allez travailler là, c'est ce que vous allez gagner. Ce que vous pouvez clôturer avec vos plants là c'est ce que vous allez avoir. Moi aussi, j'ai fait pan pan pan un peu partout et j'ai pu avoir quelque chose au moins » (Allogène Lazoua, enquête 2021).

Aujourd'hui, cette modalité d'accès à la terre tend à disparaître. Les étrangers n'ont finalement plus d'intérêt à travailler pour les autochtones bété pour espérer avoir une parcelle de terre. Eux qui étaient considérés comme une main d'œuvre potentielle pour le développement agricole au profit des populations autochtones, détiennent désormais des plantations qui vont au-delà de celles de la communauté autochtone. Dans ces villages, à cause de l'analphabétisme des dirigeants, des jeunes autochtones se retrouvent sans terre. Cette situation, nourrie de façon latente un conflit foncier dans territoires. Ce qui pourrait porter entrave au développement de la cacaoculture dans ces zones.

I.2.1.4. L'achat « Pia »

La cession de la terre à une nouvelle génération précipite la fragmentation des parcelles de terres et conduit à l'avènement de l'achat comme modalité d'accès à la terre. En effet, les générations d'autrefois avaient l'agriculture pour activité principale. Ceux-ci avaient la maîtrise de l'outil agricole et détenaient des techniques assez efficaces et efficientes pour la création et l'entretien de nouvelles plantations. En plus, les allogènes se constituaient en une main d'œuvre abondante, vu que ceux-ci ne détenaient pas encore des plantations à leur propre nom. Cependant, depuis la célèbre phrase « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* », ces derniers sont exploitants de plusieurs parcelles de terres donc s'attèlent à travailler leurs propres plantations. Du coup, la génération qui n'a pas une maîtrise ou une habilité à pouvoir travailler la terre, la met en vente.

« Dans le village, il y a encore des brebis galeuses. On peut dire de ne plus vendre mais les gens continuent de se cacher pour faire (...) Avant qu'ils s'en vont montrer la terre-là y a des choses qu'ils demandent et puis ils donnent avant qu'ils vont aller montrer la terre. Maintenant y a boissons, l'argent. L'argent là, ça vaut 15.000, ça vaut 20.000 soit 10.000 avec poulet. Maintenant chaque année, ils ont quelque chose à leur donner» (Allochtone Gnogboyo, enquête 2021).

Cette modalité d'accès à la terre bien qu'elle soit condamnée par les garants de la tradition continue de se développer dans ces zones. De plus, les cacaoyers de plus en plus subissent des attaques de maladies. Ainsi, les productions cacaoyères à Lazoua comme Gnogboyo connaissent une baisse graduelle. Les populations locales sont alors contraintes d'abandonner la terre à travers la vente pour l'exploration de d'autres horizons.

I.3. Fondements de l'évolution des modalités d'accès à la terre

I.3.1. Culture

Les populations autochtones bété de Lazoua et Gnogboyo, ayant connu plusieurs déportations jusqu'à leur installation finale, ont développé plusieurs aptitudes. Bien qu'ils ne partagent pas le même territoire, ces populations ont pratiquement le même vocable et les mêmes traits culturels. Ayant à disposition de grands hectares de forêts, les bétés ont accueilli des étrangers venants de divers horizon sur leurs territoires. Ils leur assurèrent un toit où dormir et un droit de culture. Autrefois, cette relation était basée sur le tutorat.

Plusieurs étrangers, notamment les Burkinabés avaient accès à la terre par don et par métayage. Cela était dû aux relations d'amitié qui se développaient rapidement entre ces peuples. Car disait le chef du village de Lazoua : *« les burkinabés ont eu la terre chez nous ici parce qu'ils étaient très respectueux. Ils venaient travailler dans nos champs. Vraiment, ils étaient gentils donc quand nous les bétés on a vu ça, on les a donné la brousse pour qu'ils mangent avec leurs familles »*. En plus des burkinabés, d'autres peuples ont eu accès à la terre dans ces villages bété ce qui justifie aujourd'hui la présence de sept communautés étrangères dans villages. L'hospitalité et la générosité des peuples bété de Gnogboyo et Lazoua se sont matérialisées par le système de gestion foncière adopté dans les villages. Aucune restriction n'a été faite en ce qui concerne le droit d'exploitation. Autochtones comme allochtones et allogènes disposaient des mêmes droits en ce qui concerne le choix de culture.

I.3.2. Raréfaction foncière

Beaucoup d'arrangements locaux sont conclus dans l'intimité particulière unissant les autochtones, propriétaires terriens entre eux même ou entre eux et leurs étrangers. Ces arrangements ont favorisé la multiplication des modalités d'accès jusqu'à conduire à une situation de raréfaction foncière. Originellement, les populations locales étaient portées vers la culture des produits maraichers. Cela nécessitait de petits espaces tout comme la culture du cacao, venue nouvellement. Développée de façon extraordinaire et rapide au travers du gain qu'elle engendrait, les autres cultures telles que l'hévéaculture, le palmier ont connu un délaissement voire un abandon par les populations locales. Le prix et les autorités étatiques encouragèrent les acteurs à embrasser et à se maintenir dans cette culture. De par la cacaoculture, de nombreuses familles furent nourries. Cette culture 'du bonheur' n'est pas restée sans effet. En même temps qu'elle donnait du tonus à l'économie ivoirienne, elle

agissait également sur la disponibilité forestière. La cacaoculture qui nécessitait des petits espaces pour se développer, s'est propagée, a gagné du terrain et a ravagé pratiquement toute la forêt. Les variétés qui étaient utilisées autrefois certes minimisaient les périodes de production mais étaient en adéquation avec les règles écologiques.

« Mais moi même avant ma naissance cacao existait la cacaoculture existait avant ma naissance avant que je ne sois né ça existait donc il y a eu un changement le changement est qu'avant ce que je peux dire est que nos parents avaient cacao qu'on appelait français ça produit des tonnes en décembre c'est fini mais la nouvelle variété qui est venue c'est comme par mois Ya plus d'arrêt tous les mois tu peux cueillir » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

Les nouvelles techniques culturales, avec l'émergence de nouvelles variétés facteurs de disparition de la forêt ont connu un bouleversement dans ce sens où la production de cacao a chuté de façon brusque. Les populations locales dans leur entièreté pleurent la baisse fatale de la production de cacao. Il n'y a plus de terre vierge pour un recommencement de culture.

« Forêt est finit donc on ne donne plus. Mais y a plus forêt noire. "Boubou" là toi-même tu sais que ça appartient à quelqu'un. Il a déjà travaillé donc on peut plus donner à quelqu'un d'autre » (Allochtone Gnogboyo, enquête 201).

La gouvernance foncière locale ne constitue pas un frein au développement de la cacaoculture. Bien au contraire, elle incite les populations locales à se maintenir dans la cacaoculture à travers les formations et sensibilisations exécutées par des structures cacaoyères. Les conséquences relevées par l'exploitation abusive de la terre n'est pas uniquement au niveau social. De cette exploitation, il convient de retenir que le développement de cacaoculture soulève des inquiétudes qui sont liées certes au contexte de raréfaction foncière causée par une démographie supérieure à la disponibilité de terres. Mais aussi à l'infertilité et aux maladies de cacao.

I.4. Stratégies de sécurisation foncière

L'histoire du peuplement des zones étudiées nous renseigne que les populations se déplacèrent et s'installèrent dans les zones par famille, ce qui aurait été à la base de la rareté des conflits fonciers. A cet effet, les stratégies de sécurisation foncières n'étaient pas aussi

développées telle que nous le constatons aujourd'hui. Le moyen le plus utilisé était la limitation des parcelles de terre par le moyen de l'oralité et des plants. *« D'autres même donnaient la terre en disant : bois qui est là-bas là, c'est ta limite. En ce moment y'avai pas de cadre ici. Y'avai pas des hommes qui connaissaient papiers » (Notabilité Lazoua, enquête 2021)*. Cependant, avec les migrations incessantes qu'ont vécu ces territoires, la ressource terre est devenue élément de convoitise jusqu'à se raréfier. Ainsi, se sont développées une pluralité de stratégies de sécurisations foncières qui émane des savoirs locaux et du recourt aux documents administratifs.

I.4.1. Savoirs locaux

I.4.1.1. Recours à la reconnaissance communautaire

Le recourt à la reconnaissance communautaire est une stratégie de sécurisation foncière principalement utilisée par les autochtones. Etant donné que les bétés sont les premiers à s'installer sur le territoire, ils ont procédé une séparation de terre selon les familles. Ainsi, ils ont la connaissance des limites de chacune d'elles. Ce qui suffit amplement pour une sécurisation de terre

Les autres communautés également s'inscrivent dans ces stratégies à travers les fréquentations habituelles dans les parcelles qu'elles exploitent. Aussi, en se basant sur les modes d'accès les plus fréquent, il y a une reconnaissance communautaire qui s'impose. Car la plupart du temps, les transactions ne se font pas uniquement entre cédant et bénéficiaire. Au contraire, il y a toujours un ou des témoins. Il peut s'agir des autorités institutionnelles autochtones ou allochtones ou allogènes niveau local. De ce fait, autochtone, allochtone et allogène, tous reconnaissent l'appartenance des parcelles exploitées par les exploitants. Cela est attesté par ce verbatim ci-dessous

« Bon, tu sais nous les villageois on se dit que genre comme mes pieds de cacao sont là, c'est chez moi. Tu vois non donc on n'a pas de papiers. Ce sont les étrangers qui ont papiers. Mais on sait que champ là appartient à Gbogou parce que les gens me voient toujours aller là-bas. Voici comment ça se passe. Sinon on n'a pas de papiers pour prouver que ce champ m'appartient. Au niveau du village, ce que j'ai comme garanti, c'est des témoins palpables ici » (Notabilité Lazoua, enquête 2021)

I.4.1.2. Marquage de territoire

En plus de la reconnaissance communautaire, et des documents administratifs, le marquage de territoire est un moyen utilisé par les populations locales pour la sécurisation de terres. Il a été instauré et adopté dans nos zones d'étude en raison des affrontements liés à la terre qui avaient commencé à s'observer dans ces zones. La pression des activités notamment : la cacaoculture, et l'hévéaculture des communautés étrangères tend à les positionner dominant dans les zones. Les communautés allochtones et allogènes sont en nombre majoritaire à Gnogboyo et Lazoua. Cela influe sur la relation entre eux. Les bété sembleraient-ils se sentir submergés et emprisonnés sur leur propre territoire.

*« Quand les étrangers sont venus nouvellement, ils ont demandé pardon que on va cohabiter ensemble. Maintenant, c'est nous même on se maîtrise, sinon ils veulent tous nous arracher et quand on va même à la justice, c'est eux ont parfois raison parce qu'ils ont un peu d'argent. Sinon ici quand tu as problème avec un, tu les vois eux tous comme ça 'wrou' pour venir soutenir l'un des leurs. Et ils viennent avec machettes. Or au début, ils ne faisaient pas comme ça. Comme nous on est vieux, on se maîtrise pour éviter les histoires de terrain. Sinon les autres sont prêts à tuer pour rester. »
(Notabilité Lazoua, enquête 2021)*

Au vu de cette situation, les autochtones bété pour plus de précaution procèdent par établir des limites. Ces limites ne sont plus limitées qu'à des paroles comme autrefois ou les bétés étaient les seuls exploitants et gestionnaires de terres sur leur territoire. Aujourd'hui ces limites sont toujours d'ordre local mais matérialisées et concrétisées des plans.

Tout comme les autochtones, les autres communautés usent également de l'établissement des limites à travers les plants. Pour celles-ci, le fait d'avoir de grands hectares de plantations sans être originaires du territoire nécessite forcément la mise en œuvre de moyens sécuritaires. Au sein même des communautés étrangères, se nourrit un sentiment de méfiance vu qu'elles toutes sont venues avec un même objectif, celui d'être possesseur de plusieurs hectares de plantations. Cette vision des choses les emmène planter des arbres autour de leurs plantations pour marquer leurs territoires afin d'éviter les litiges.

« Bon il y a des limites. Quand vous allez rentrer dans les plantations, il y a des limites sur lesquelles les gens plantent des palmiers, de l'hévéa ou des ananas pour nr

pas que chacun ne vienne prendre pour son ami » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021)



Figure 2 : Arbre marquant la limite de champ (source : données enquête, janvier, 2021)



Figure 3 : Ananas marquant la limite de champ (source : données enquête, janvier, 2021)

I.4.1.3. Mise en valeur

La mise en valeur de terre selon nos données empiriques, consiste en plusieurs activités. Elle est un procédé par lequel un acteur ou un groupe d'acteur marque un territoire à une présence répétitive. En effet, Lazoua et Gnogboyo, zones qui abritent une panoplie de groupes ethniques n'excluent pas cette stratégie de sécurisation foncière. Les communautés étrangères à travers les dirigeants analphabètes d'autrefois ont accédé à un grand nombre d'hectares de forêt qui ont été très rapidement mis en valeur. Chose qui est à la base de la diminution considérable de la main d'œuvre en Côte d'Ivoire. En plus d'une présence répétitive, les étrangers se sont inscrits dans une optique de replantation. Aujourd'hui avec la propagation rapide des maladies de cacaoyers, presque tous les champs sont affectés. Pour faire face à cette situation, ces populations procèdent au renouvellement perpétuel de parcelles de terres. Ce renouvellement à travers l'association d'autres cultures telle que le café, l'hévéa, la banane

ou même le palmier. Autrement, ils font une replantation à travers les pépinières qui sont plantées sous les cacaoyers morts

Les autochtones bété travaillent sur la mise en valeur de la terre pour éviter qu'ils ne se retrouvent sans terre. La conception selon laquelle les bétés sont un peuple « paresseux », semblerait-il est à la base de cette stratégie de sécurisation foncière. Avec le manque main d'œuvre aujourd'hui et l'établissement massif des populations étrangères, le bété n'a que la possibilité de travailler sa terre en vue de la mettre en valeur. Conscient de la situation de raréfaction de terre qui prévaut, les étrangers usent de pouvoir ou capacité financière afin de s'approprier la terre des autochtones. Cependant, pour pallier cette situation, les autochtones maintiennent leurs plantations à travers des cultures qu'ils renouvellent à chaque fois.

« Les moyens, bon c'est en travaillant là-dessus. En travaillant sur les périmètres là. Parce que quand tu ne travailles pas là –dessus, moussa est capable de venir pour te corrompre avec 1 million, 2 millions et puis il prend ta terre, tu as vu ? Donc c'est de travailler sur cette terre-là. Même si tu n'arrives pas à travailler sur tes 20 hectares, mais confie aux femmes qui font du n'importe quoi comme légumes. Garder toujours ton terrain en travail et un peu un peu tu vas met en valeur. Pour sécuriser il faut mettre ton manioc, ton haricot, ton cacao ou bien. À la rigueur tu pourras t'en sortir sinon toi-même le propriétaire de terre, tu seras intimidé à Soubré » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

La mise en valeur de terre comme stratégies de sécurisation foncière est importante dans ces zones. Elle assure à l'exploitant une appartenance et une exploitation effective de la terre au profit du développement de la culture du cacao.

I.4.2. Recours aux documents administratifs

Le recours aux documents administratifs pour la sécurisation de terre dans nos zones d'étude est moins répandu. En zone rural, les populations sont plus penchées vers stratégies 'archaïques'. Pour la majorité, disposer d'un document administratif s'avère une dépense inutile. La reconnaissance locale et les limites suffisent amplement pour garantir la sécurité des terres. Toutefois, les situations de conflits qui se cristallisent autour de la terre dans d'autres zones de la Côte d'Ivoire, emmènent une minorité de la population à s'inscrire dans ces stratégies de sécurisation foncière. Ces documents sont de diverses formes. Les

autochtones bété sont dans la logique selon laquelle, ils sont propriétaires, donc n'ont aucunement besoin des documents administratifs pour sécuriser leurs terres.

A contrario, les autres communautés disposent des attestations villageoises. Ces attestations sont délivrées par le bété cédant de terre qui y met sa signature ainsi que celle du chef de village. Ce document administratif au niveau local, assure une tranquillité à l'exploitant étranger. Ces communautés ne se limitent pas uniquement qu'au document administratif local, elles vont jusqu'à obtenir des attestions ou certificats reconnus par les autorités judiciaires. Cela se mesure par ce verbatim suivant :

« En tout cas j'ai l'attestation de ma plantation que lui-même a autorisé. C'est officiel même, c'est officiel avec un plan cadastre même de la plantation. La terre là c'est pour moi. Son enfant ne peut pas venir prendre parce que patron lui-même a autorisé mon papier » (Allochtones, Lazoua enquête 2021)

Les populations locales, principalement cacaoculteurs pour sécuriser leurs plantations disposent de documents administratifs (Figure 4).

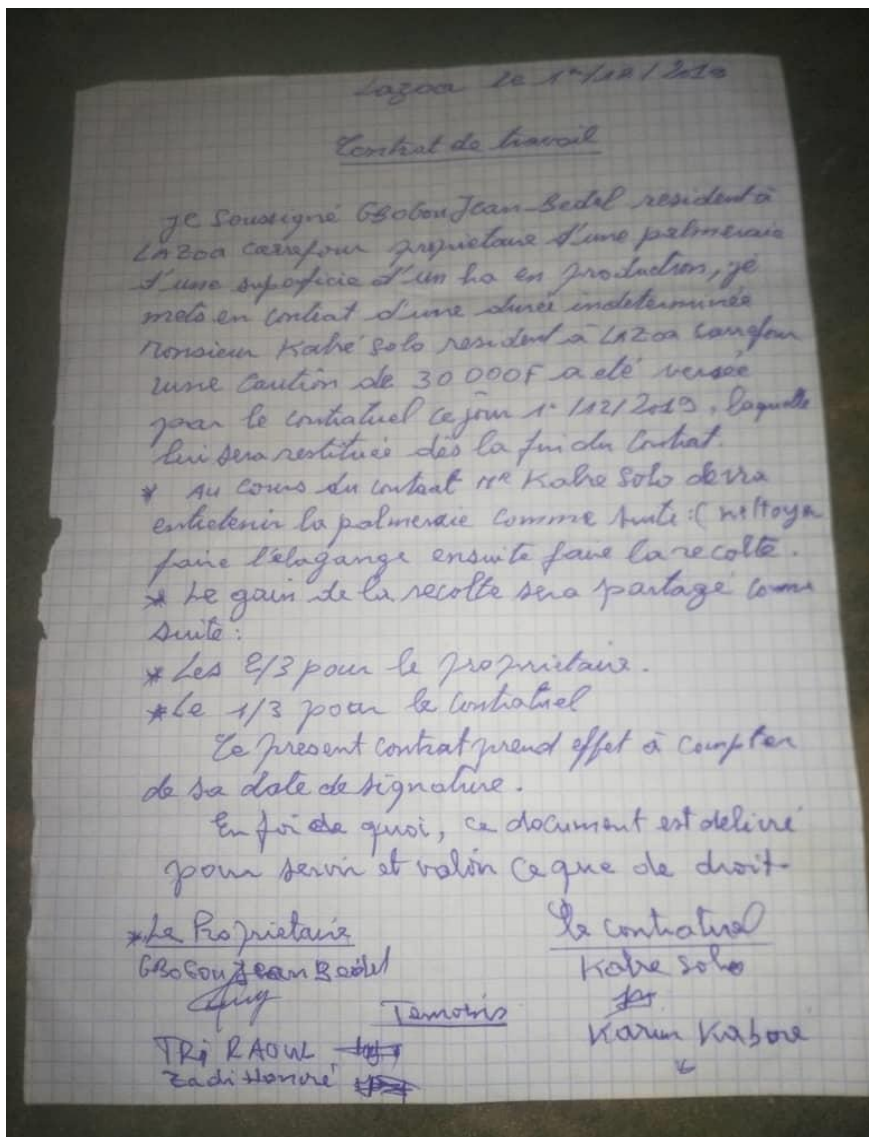


Figure 4 : Contrat de travail (source : données enquête, janvier, 2021)

I.5. Formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur le développement de la cacaoculture dans le temps.

Cette partie présente les différentes formes de gouvernances foncières à Soubré. De plus, elle montre les implications de ces formes de gouvernance foncière sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps.

I.5.1. Formes de gouvernance foncière

A partir de l'analyse des données recueillies sur le terrain, différentes formes de gouvernance foncière sont déterminées à Soubré. Ce sont les formes traditionnelle et moderne.

I.5.1.1. Forme traditionnelle

La forme traditionnelle de la gouvernance foncière à Soubré met en évidence plusieurs paramètres qui se dégagent à travers un ensemble d'acteurs institutionnels exerçant dans le foncier avec des fonctions bien déterminées.

I.5.1.1.1. Structure de la gouvernance foncière locale

La gouvernance foncière locale obéit à un système organisé. Elle est constituée de plusieurs acteurs qui permettent de structurer ce cadre de la gouvernance pour une gestion efficiente des affaires foncières. Le schéma ci-dessous permet de les structurer.

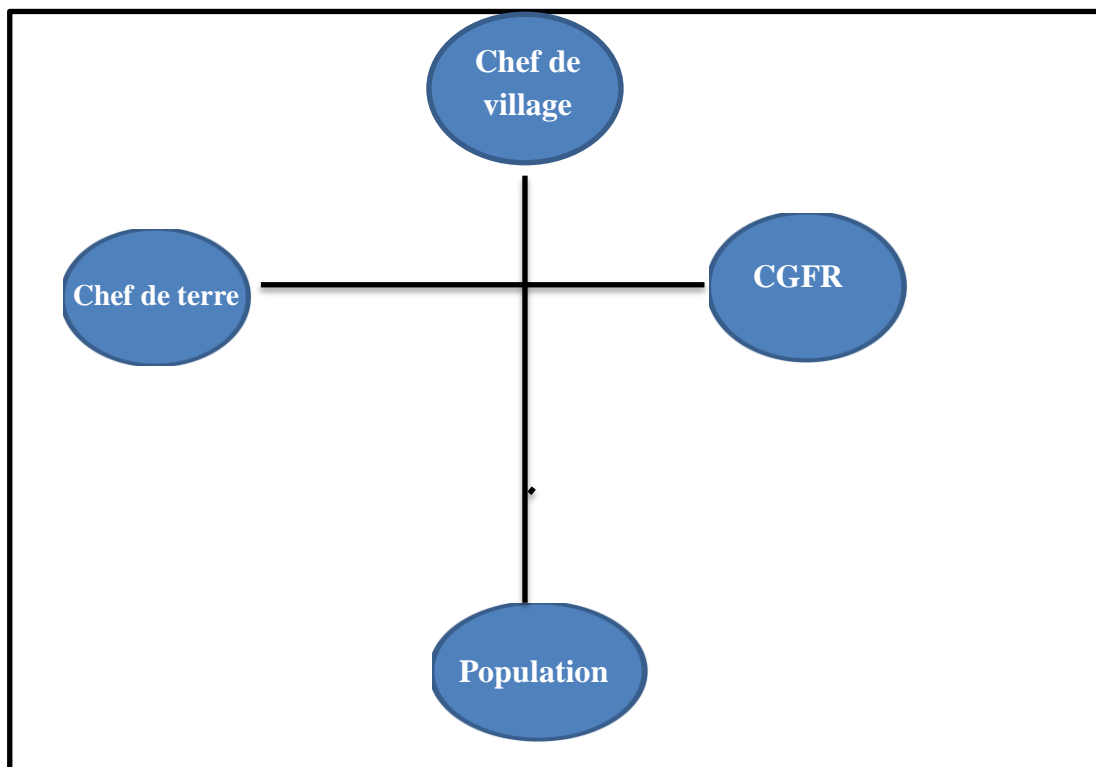


Figure 5 : Système de gouvernance foncière à Gnogboyo et

I.5.1.1.2. Le chef du village « Grô lowli »

Le chef du village est la première autorité institutionnelle au niveau locale. Il est élu par l'ensemble de la population locale selon des critères bien établis. Le charisme, la bravoure, le nom de famille, la stabilité sociale étaient des critères pour prétendre au titre de chef de village. Aujourd'hui, est imposé un critère qui s'avère plus important que les précédents. L'intellectualisme est le tout premier critère pour prétendre au titre de chef de village.

Caractérisé par ce critère, le chef du village est à mesure de régler avec aisance toutes les situations que lui soumet la population sur laquelle il est établi. Il est le représentant des ancêtres fondateurs du village. Pour exercer ses fonctions, il est entouré d'un conseil du village, constitué par les chefs des communautés étrangères.

Le conseil du village est sous la présidence du chef de terre. Le chef de village dispose du pouvoir de conciliation des parties en matière coutumière, civile et commerciale ; en matière économique, il est agent, acteur et partenaire de développement. À ce titre, il doit être pleinement associé à toutes les actions de développement touchant sa communauté telles que : La conservation du patrimoine coutumier, la construction des écoles, la formation agricoles, l'alimentation du village en électricité et en eau potable. Au niveau de la gestion foncière, le chef de village est consulté par les chefs de communautés, par le chef de terre et même par les autochtones bété. Pour la plupart, le chef de village est plus consulté que le chef de terre. Il intervient dans les cultes rituels mais de façon plus effacée.

I.5.1.1.3. Le chef de terre « Dodo lowli »

Le chef de terre est également une autorité institutionnelle au niveau locale. Il constituait autrefois, la première autorité du village. Il a un lien de parenté direct avec l'ancêtre par qui le village existe. Le chef de terre était une autorité incontournable dans les affaires foncières. Cependant, avec la venue des autres groupes ethniques, l'agrandissement du village, le pouvoir a été décentralisé, de sorte à créer les postes de chef de village, de notables, de représentants de femmes, de jeunes. Au chef de terre, est laissée la gestion exclusive de la question foncière. Le titre de chef de terre depuis lors se fait par succession. Selon l'analyse de contenu de nos données, le chef de terre n'a plus ce pouvoir qui lui était octroyé autrefois. La gestion de la terre est devenue individuelle, il n'est plus consulté dans les affaires foncières et ce au niveau local. Aujourd'hui, son pouvoir ne se limite qu'aux libations.

« Il faut dire que y a un peu d'individualité dans la gestion, il faut le dire sinon normalement ce n'est pas ce qui devrait se faire. Le propriétaire de terre, on doit l'écouter, on doit l'écouter. Ce qu'il dit sur la terre, les gens doivent suivre ça mais aujourd'hui là, ce n'est pas ce qu'on constate, voici pourquoi aujourd'hui il y a des problèmes, il Ya des histoires voilà. C'est quand de fois l'administration, quand eux ils viennent là, eux au moins reconnaissent que y a des propriétaires terriens. Mais les

gens que on a dit faut t'asseoir tu vas manger, quand y a des problèmes, ils oublient qu'ils sont venus trouver des gens sur la terre. C'est ça le problème. Et puis les baoulé de qui j'ai parlé sont venus de kpada. Depuis la présidence c'est le secrétaire général du PDCI qui les a emmenés à kpada. C'est de là-bas ils ont appelé le chef du village et lui donner un ordre. Voici des gens de Houphouët qui arrivent, faut lui donner la brousse. Et c'est comme ça qu'ils sont venus. Et c'est de quatre, ils sont devenus beaucoup comme ça. Eux même ce sont des gens de Houphouët donc ils se sont installés eux-mêmes ». (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021)

Aujourd'hui, avec l'établissement des autres communautés sur le territoire, des normes locales, les représentations autour des dirigeants se sont vues fragilisées et ébranlées. Néanmoins, le chef de terre, continue de jouir de ses pouvoirs fonciers et religieux. Il demeure de président du comité de gestion foncière. Avec l'aide du comité, délibère sur toutes les questions intéressant la collectivité et menaçant sa survie, sa cohésion : litiges sur l'attribution des terres de finage, adultères, culte aux esprits protecteurs du sol. Son pouvoir est en réalité collégial.

I.5.1.1.3. Reconnaissance des droits fonciers

Selon les conventions traditionnelles, l'ancêtre est sensé tisser un pacte inaliénable, un lien spirituel entre son lignage et les génies de la terre. Ce pacte, renouvelé périodiquement par des offrandes sur la terre, lieu de résidence de génies de villages, scelle le droit de propriété chez les populations issues de ce lignage. Seul le chef de terre est habilité à offrir les sacrifices vu l'importance de sa position. Il est l'incarnation de l'ancêtre qui toujours au travers de lui veille sur la conservation des valeurs culturelles. Les autorités susceptibles de réguler, d'arbitrer, d'octroyer des droits fonciers, de sanctionner les transgressions au niveau locales sont divers. Le chef du village et le chef de terre étaient et sont aujourd'hui les autorités suprêmes au niveau local. Ces acteurs ont plein droit et plein pouvoir sur l'ensemble des habitants du territoire, y compris sur les familles autochtones.

Le changement de génération et l'acquisition de pouvoir financier par les communautés étrangères ne sont pas sans conséquence comme l'on relevé les données sur le terrain. Ces effets se situent au niveau social. Il faut souligner que ces changements opérés dans les

villages entraînent les conflits de nature latente entre les communautés autochtones et étrangères. Les données présentent quelques manifestations qui se résument en ces propos :

« Bon moi-même j'ai été victime de ça. C'est moi-même j'ai placé le monsieur et j'ai vu que le monsieur déborde, il déborde. On met ananas, il enlève et il déborde et il continue. Il a même pris machette contre moi mais bon on n'a pas encore eu de véritables solutions pour ça. Il faut accepter tout hein, il faut accepter sinon le monsieur va prendre machette contre toi. Donc il faut accepter. Hum ! hum ! hum ! faut accepter. Le pauvre a toujours tort. Même quand on les envoie chez le chef du village, il se lève. Quelques fois on l'appelle mais il ne vient pas. Le pauvre a tort hein, il a toujours tort. On dit force à la loi mais ici ce n'est pas force à la loi » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

Cependant, les attitudes des membres des communautés étrangères face aux autochtones, propriétaires terriens témoignent de la détérioration sous forme latente des relations sociales. A la suite des événements, il pourrait éclater un conflit lié à la terre entre ces communautés. Les autochtones risqueraient de s'ériger en un seul homme et procéder aux retraits des terres. Ce en usant de tous les moyens susceptibles d'aboutir à un résultat escompté. Cet acteur illustre cette idée à travers son propos :

« Voilà, arrivé à un moment où tout change, on peut récupérer encore nos terres donc nous-même on fait papiers et on écrit : je soussigné monsieur tant d'avoir donné tant, tant et on met les tampons et on se sépare. (Rire) voilà comment ça se passe. Les papiers là comme c'est nous on fait, c'est facile pour nous de dire qu'on ne reconnaît pas ça. Donc on les regarde seulement, un jour va venir où on va tout arracher » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

L'analyse de ce propos nous donne de comprendre qu'il existe une rancœur dans le cœur des propriétaires qui tôt ou tard se révélera au grand jour. Sachant que l'économie de la Côte d'Ivoire est essentiellement basée sur l'agriculture surtout sur la cacaoculture, faire face encore à un conflit foncier dans la zone forestière ivoirienne, serait d'une grande perte pour le développement de la cacaoculture.

I.5.1.2. Forme moderne

I.5.1.2.1. Le Comité de Gestion du Foncier Rural (CGFR)

Le CGFR, Comité de Gestion du Foncier Rural occupe une place importante dans la gouvernance foncière à Gnogboyo et Lazoua. Ce comité est constitué de plusieurs acteurs issus des communautés locales avec à sa tête le chef de terre. Le comité de gestion du foncier rural est constitué d'une part des bétés à travers l'occupation des postes stratégiques tels que : le secrétariat, la trésorerie, l'organisation. D'autre part, certains acteurs des communautés allochtones et allogènes occupent essentiellement les places de consultances et représentent leurs différentes communautés dans les affaires foncières. Cette inclusion dans la gestion foncière est due à leur ancienneté dans les villages. Mais également pour établir une relation de confiance entre les communautés étrangères et la communauté autochtone. Dans cette zone, le chef de terre, président du comité de gestion du foncier rural, réunit son bureau pour la gestion des affaires en rapport avec la question foncière. Cependant, il y a intervention de chef de village lorsqu'une affaire foncière s'avère au-delà des capacités du comité. Le comité est différent du conseil local de village. Le comité de gestion foncière rural vu son importance n'intervient pas dans toutes les affaires des villages. Il ne fait chercher à questionner et à résoudre tout ce qui est en rapport avec la gestion de la terre notamment : les projets de construction d'infrastructure ; les conflits de terre ; les transactions foncières.

Le comité de gestion foncière rural, sous la présidence du chef de terre délibère sur toutes les questions intéressant la collectivité et menaçant sa survie et sa cohésion : litiges sur l'attribution des terres de finage, adultères, culte aux esprits protecteurs du sol. Son pouvoir est en réalité collégial.

I.5.1.2.2. Vulgarisation des droits de propriété et d'exploitation à travers l'intervention de nouveaux acteurs

I.5.1.2.2.a. Droit de propriété

L'analyse des données donne d'établir une distinction au niveau du droit de propriété lié à la terre. En effet, là où les autochtones bété considèrent la terre comme un héritage ancestral et dont tout le droit de propriété n'est réservé qu'à eux et eux seuls, certains étrangers affirment avoir également le droit de propriété sur des terres dans nos zones, vu qu'ils disent détenir des certificats fonciers le prouvant. Dans les villages de gnogboyo et Lazoua, les chefferies ne reconnaissent que les bétés qui ont acquis la terre par héritage, comme individus ayant droit

de propriété sur la terre. Là se joue la différence entre le mode d'accès par héritage et l'acquisition par héritage. L'accès par héritage avec les bouleversements observés dans les villages par la venue de différentes communautés est dorénavant permis à tous. Cependant l'acquisition par héritage est uniquement pour le bété ce qui lui donne droit de propriété au détriment de l'étranger.

« Ils ne sont pas propriétaires la preuve en est qu'ils ne peuvent pas vendre ça seulement ce qu'ils ont mis ce qu'ils ont planté c'est ce qui est pour eux si la terre même ce n'est pas pour eux » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021)

« Les baoulé, mossi, malien, non non, ils ne sont pas propriétaires de la terre. Ils sont propriétaires de leurs cultures, ils sont propriétaires de leurs cultures. Le cacao ou bien l'hévéa même, ils sont propriétaires de leurs cultures mais pas de la terre. Non, non. » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

Ces verbatims montrent clairement que selon l'entendement de la majorité de la population locale, les propriétaires terriens sont les autochtones bété. Ils sont issus de l'ancêtre propriétaire de terre des zones étudiées, donc ont tout droit et tout pouvoir d'être les propriétaires terriens.

Là-dessus on assiste aujourd'hui à un regard controversé de la part des communautés étrangères. Ces derniers estiment que les transactions foncières opérées et appuyées par des actes de cession (attestation villageoise, attestation de vente irrévocable etc.) sont des preuves d'octroiement de titre de propriété à l'acquéreur. Ces propos sont soutenus par ces verbatims suivant :

« La terre là c'est pour moi. Son enfant ne peut pas venir prendre parce que patron lui-même a donné papier moi » (Allogène Lazoua, enquête 2021).

« Ouais c'est pour moi la terre parce que j'ai travaillé pour avoir. J'ai travaillé pour lui en compensation de cette terre là et donc c'est pour moi. Demain si je meurs, c'est pour mes enfants. J'ai une attestation. C'est officiel même, c'est officiel avec le plan cadastre même de la plantation ». (Allogène Lazoua, enquête 2021).

Le droit coutumier à travers ses conventions localement établies reconnaît le bété comme seul propriétaire de terre. Toutefois, la divergence d'opinion sur le droit de propriété de la terre

peut s'avérer fatale pour les relations au niveau des différentes communautés. Le titre de propriété, élément fondamental pour être reconnu en tant que propriétaire de terre selon le foncier rural est accordé aux allochtones exploitants de terre dans les villages de Gnogboyo et Lazoua. Aujourd'hui, le titre propriété s'est transformé en certificat de propriété selon le foncier rural. La possibilité d'accès à ce document de sécurisation foncière, influence de façon positive la durabilité de la culture du cacao dans nos zones d'étude vu qu'une bonne partie des cacaoculteurs sont allochtones. Le simple fait d'avoir le soutien de l'Etat pour sécuriser leurs terres, bonifie leurs désirs de pouvoir créer et mettre plus en valeur leurs plantations de cacao sans crainte de perte.

I.5.1.2.2.b. Droit d'exploitation

La cacaoculture est l'activité principale dans les villages de Gnogboyo et Lazoua. Elle favorise l'exploitation de la terre par toutes les catégories d'acteur. A Gnogboyo comme à Lazoua, tout acteur à qui l'ensemble des populations locales reconnaît un accès à la terre, détient le droit d'exploitation. En cela, il n'y a pas d'interdit au niveau des plants. Autochtone, allochtone et allogène, tous sans exception ont le droit de planter selon leur bon vouloir. L'accès à la terre n'est pas fait sous contrat qui stipule l'interdiction de cultures pérennes, où encore sous une durée d'installation définies. Les autres communautés avaient et ont le libre arbitre de mettre sous terres les cultures de leurs choix. Cependant, les étrangers étant sur la propriété des autochtones bété, ont le devoir d'honorer leurs patrons par des salutations symboliques. Cela consiste pour chaque étranger après une récolte de renouveler de lien entre lui et son patron à travers une somme d'argent de son choix et des boissons à titre symbolique. Ces propos tels que :

« Mon tuteur lui-même a ouvertement dit :'' vous ne devez rien mais tout ce que vous me faites là, vous pouvez le faire par charité et pour renouveler le lien d'amitié entre nous. Sinon, vous ne me devez rien (...). Chaque année on donne son bonne année. Bonne année c'est 10.000fr. Au lieu de payer poulet en détail là, on donne 10.000fr. Au fait, y a toujours des petites récompenses » (Allogène Lazoua, 2021)

Montrent qu'il y a des critères à respecter pour être en bon terme avec le bété, propriétaire de terre qui a fait bon usage de son titre en permettant à n'importe quel acteur de bénéficier du droit d'exploitation. Le respect mutuel entre les communautés à travers le renouvellement des

liens entre autochtones bété et migrants pourrait s'avérer bénéfique pour la durabilité de la cacaoculture.

I.5.2. Implications sur le développement de la cacaoculture

I.5.2.1. Forme traditionnelle

La gouvernance foncière locale n'est pas précise, elle diffère d'un espace à un autre, d'une génération à une autre. Elle concerne l'établissement des conventions locales, d'une administration efficace et fonctionnelle, d'une participation des populations à la gestion foncière.

I.5.2.1.a. Prévention des litiges

Selon les données issues du terrain, la gouvernance foncière locale à travers ses fondements évite au maximum les conflits liés à la terre. Les attitudes des autochtones vis-à-vis des autres communautés au niveau de l'exploitation de la terre témoignent cohésion sociale dans ces zones. Les garants même du foncier, veillent au respect des conventions établies. Ce, au niveau des autochtones comme au niveau des autres communautés.

« C'est le respect des limites. On te dit bien faut te limiter à ce palmier-là, si toi tu vas au manguier, c'est que c'est toi-même qui a provoqué quelque chose donc c'est le respect des limites qui évites les palabres ici » (Notabilité Lazoua, enquête 2021)

Les données témoignent du fait qu'il n'y a pratiquement pas de conflits, du moins pas de conflit qui ait éclaté dans ces zones. Néanmoins, lorsqu'il y a des divergences d'opinion en ce qui concerne la terre, le règlement est fait au niveau local par le comité de gestion du foncier rural. Aujourd'hui, avec l'intellectualisme des dirigeants dans le foncier, la gouvernance foncière locale, a connu un bouleversement. Elle s'est appuyée sur les générations précédente afin d'asseoir une nouvelle perspective de gouvernance. De ce fait, il y a une démocratisation dans la gestion. C'est-à-dire que la gouvernance foncière locale n'est pas renfermée sur elle-même. Mais donne la possibilité aux populations locales de participer à la gestion foncière.

« Ici, c'est rare que les gens fassent palabre. Parce que si y a palabre là, ça dépend de vous qui jugez le problème. Soit un bété et un burkinabé sont venus expliquer leurs problèmes. C'est vrai que l'autre c'est allogène mais c'est un homme donc lui aussi c'est ton frère donc il faut avoir la stratégie. Parce que le jour il lui donnait la terre,

toi tu n'étais pas là donc ce n'est pas ce même jour que tu vas rejeter l'étranger même s'il a raison. Et s'il n'a pas raison, on essaie de comprendre la situation. En tout cas cette stratégie, on l'a. Quoi qu'il en soit avant de juger, j'appelle le chef baoulé, les autres chefs est là et on parle. Je ne règle pas les problèmes tout seuls. Tchoko tchoko avec tous les gens que j'ai appelé la, on va trouver la stratégie pour régler. » (Notabilité Gnogboyo, enquête 2021).

I.5.2.1.b. Structuration du droit coutumier

Le droit coutumier est lié au mode d'exploitation et d'organisation de l'espace. L'antériorité des populations autochtones tout comme la dimension historique et culturelle de la terre pour font de cette ressource un patrimoine pour les communautés locales. D'après les conceptions locales, les propriétaires d'une ressource sont les premiers à en tirer profit. Néanmoins les autochtones, maîtres de terre, libéralisent son exploitation au niveau des autres communautés. Seulement, on distingue les autochtones des migrants en ce qui concerne certains rituels à réaliser sur la terre. Tels que les libations. Bien vrai que les autres communautés interviennent dans les affaires foncières, vu que celles-ci constituent également une partie de la population locale, toutefois cette activité est réservée exclusivement au chef de terre. A lui seul est donné l'autorisation et le pouvoir par les ancêtres de réaliser les libations. Il constitue en quelque sorte le représentant direct des ancêtres.

I.5.2.1.c. Développement de la cacaoculture

La disponibilité et la facilité d'accès à la terre qui prévalaient au temps où la gouvernance foncière locale était encore de forme traditionnelle, créaient maintes opportunités agricoles. Les cacaoculteurs de diverses communautés à Lazoua et Gnogboyo avaient un accès facile à la terre pour l'exploitation et l'extension des plantations cacaoyères. En ce temps, les exploitations cacaoyères couvraient les zones de Lazoua et Gnogboyo, vu que les populations étaient en majorité productrices de cacao. En conséquence, on observait une croissance de la production de cacao dans ces zones. Ceci est perçu par :

« Avant là, ya des gens au village ici qui faisait 2 ou bien 3 tonnes. Cacao était beaucoup ici hein. Avant quand tu viens cabosser, tu vas et puis tu viens, tu viens trouver que les grains ont poussé. Or cacao était bon ici même walaye » (Allogène Gnogboyo, enquête 2021) ».

I.5.2.2. Forme moderne

La forme moderne de la gouvernance foncière à Soubré présente des difficultés au niveau de l'accès à la terre à cause de l'évolution des modalités d'accès à la terre. Le contexte de raréfaction de la terre conduit à certain périllement de la culture du cacao.

I.5.2.2.a. Difficultés d'accès à la terre suite à l'émergence des modalités

L'approche initiale de l'accès à la terre était basée sur le tutorat. Lesdits villages accueillirent des migrants venant de partout. Ils leur assurèrent un toit où dormir et un droit de culture. On assigne cette période au temps postcolonial.

Les populations autochtones continuèrent de céder la terre à travers le métayage et le don. Cela, bien avant que la Côte d'Ivoire ne s'inscrive dans la politique de l'économie de plantation. Les relations de tutorat se transformèrent en relation d'amitié ce qui poussa les bétés à céder les parcelles de forêt de manière libérale aux étrangers.

*« Bien avant que le cacao ne soit arrivé il n'y avait plus de forêt à Gnogboyo ici. Je savais bien qu'il y aurait un changement parce que l'argent là ça prit le cœur de tout le monde. On ne pouvait plus donner la terre comme ça hein 2.3 hectares comme ça. »
(Allochtone Gnogboyo, enquête 2021)*

Le laxisme suivit de l'analphabétisme caractérisent les propriétaires terriens d'autrefois. Avec la culture du cacao nouvellement instaurée en Côte d'Ivoire, de nouvelles modalités d'accès à la terre se sont développées. Les autochtones cédèrent la terre de gré ou de force. Gnogboyo et Lazoua des zones propices pour le développement de culture du cacao, subirent des impositions de groupes ethniques. Ce projet qui était de faire de la Côte d'Ivoire un pays producteur de cacao conduisit les pouvoirs publics à introduire des populations étrangères sans le consentement des propriétaires, des garants culturels.

« Quand les autres sont arrivés, leurs frères sont arrivés encore. Nous aussi, dans le temps quand on dit Houphouët ah ce n'était pas de la blague. On dit, Houphouët dit de donner la terre aux baoulés et les vieux sans trop tarder, ils ont donné sans sou, les vieux là sans sou pffff sans sou. D'autres même donnaient en disant : 'bois qui est là-bas là, c'est ta limite. En ce moment, n'y avait pas de cadre ici. Il n'y avait pas des

hommes qui connaissaient papier. Tout le monde était mascotte » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

Cependant, les autochtones avec la modernisation des villages ne sont pas restées immobiles face à cette situation. Les chefs de villages sont depuis lors intellectuels. C'est une ère marquée par l'intellectualisme des acteurs institutionnels du foncier au niveau local. La terre, héritage et patrimoine de façon générale n'est octroyée par don. Bien vrai qu'il n'y en a plus de de terre vierge disponible, les jachères dorénavant, sont mises en location avec des dispositions bien effectuées. Les conventions et accords sont signées au niveau local et selon les arrêts juridiques. La technique de la mesure à l'œil nu a été abolie au profit de la mesure dite officielle. Sachant qu'il y ait toujours des coquilles dans la reconstitution des formes de gouvernance foncière au niveau local, la modalité d'accès à la terre basée sur l'achat est condamnée par les garants de la terre.

« Non il y a un changement il y a eu un très grand changement parce qu'avant les gens ils connaissent pas ils n'ont pas été à l'école donc il y a certains droits qu'ils oublient mais maintenant là Ah il y a eu un changement parce qu'avant même d'abord le vieux qui a donné la brousse Hum le reste là il s'occupe pas hein mais c'est nous qui avons instauré nos lois lui qui t'a donné la terre s'il est décédé c'est ta charge tout ce que tu peux faire pour lui s'il y a des besoins c'est toi » (Notabilité Lazoua, enquête 2021).

L'émergence des nouvelles modalités d'accès à la terre soulève deux aspects. D'une part, cela a permis aux populations étrangères de développer les plantations cacaoyères vu que celles-ci disposent de grands hectares à partir de don, de métayage et même de l'achat. Avec la maîtrise de l'outil agricole et des techniques culturales dont disposent les communautés étrangères, celles-ci constituent aujourd'hui l'essence même de la culture du cacao dans les villages bété. Cependant, les jeunes autochtones, désireux de la terre de leurs pères soulèvent des inquiétudes au niveau de l'accès à la terre des étrangers détenteurs majoritaires de terres sur leurs propres terroirs. La terre qui autrefois était en surabondance, est devenue inférieure à la demande de la population. Les propriétaires de terres même se retrouvent sans terre à cause de l'affluence qu'il y a autour de cette ressource. Dans l'espoir de récupérer la terre de leurs ancêtres, ceux-ci envisagent le retrait de terres aux étrangers. Du coup, la situation incertaine

dans laquelle vivent les populations dans cette zone, limite en quelque sorte la durabilité des plantations cacaoyères.

I.5.2.2.b. Périclitement de la culture du cacao

La cacaoculture, moyen de subsistance, source de richesse pour les paysans et pour la Côte d'Ivoire, connaît des difficultés de plusieurs ordres dans le contexte actuel. La pression démographique que subissent les villages de Gnogboyo et Lazoua impacte sur la culture du cacao. En effet, la terre qui était autrefois plus qu'il n'en fallait pour les populations exploitantes connaît aujourd'hui un dénuement. La terre n'est plus proportionnelle à la taille des besoins de la population. Du coup, il y a une affluence vers les terres encore de mise, chose qui conduit à la remise en cause des droits de propriétés et aux déplacements des populations vers d'autres zones.

Avec le vieillissement des vergers et l'indisponibilité des terres arables, la cacaoculture en Côte d'Ivoire souffre aujourd'hui d'un périclitement. Les productions qui étaient abondantes autrefois tendent vers un déclin. Le verbatim suivant illustre nos propos :

« Lazoua produit plus que les autres villages aux alentours, Gnogboyo, kpada, nénéféroa, tout ceux-là. Mais aujourd'hui, les plantations sont en voie de disparition. Toutes les plantations sont mortes. On peut plus avoir les 2,3,4 tonnes d'avant ».
(Notabilité Lazoua, enquête 2021)

CHAPITRE II : DISCUSSION DES RESULTATS

II.1. Représentations différenciées de la terre chez les populations locales

II.1.1. La terre comme objet de représentation

La question de la terre est une préoccupation majeure. Elle engendre plus de 80% de conflits suscitant l'intervention des chefs de terre, de village et même des tribunaux (M'munga, 2020). Elle est une ressource très importante pour les populations locales. Au-delà de cette importance, se dégagent différentes représentations de la terre selon les différentes catégories d'acteurs. En effet, trois aspects principaux permettent d'aborder la terre comme : dans un premier temps, patrimoine social. Secundo, comme moyen de subsistance et tertio comme source de richesse. Les représentations se construisent dans la différence existant au sein de la population locale. La représentation de la terre au niveau des communautés influence leurs manières d'exploiter la terre, influence l'interaction de celles-ci avec la terre. « Elle a une influence sur les attitudes et les comportements » (Herzlich, 1996).

La terre attire plusieurs catégories d'acteur dont les formes d'exploitation de la ressource sont liées à la manière dont ils conçoivent la ressource. Là où la terre est perçue comme un patrimoine collectif d'une part, suivant les conventions sociales, culturelles, elle est aussi vue comme un bien économique, une richesse, un moyen de subsistance pour d'autres. Sa gestion, tant bien qu'individuelle que collective fait état de la participation citoyenne dans la définition des règles de gestions (Sydi, 2016).

II.1.2. La terre comme source de conflit

Les terres cédées aux populations issues des premières vagues migratoires sont aujourd'hui à l'origine des contestations. En effet, avec la loi de N 98-750 du domaine foncier rural de décembre 1998 qui stipule que seul l'ivoirien peut être propriétaire de terre en Côte d'Ivoire. Chaque catégorie d'acteurs cherche à tirer profit au maximum des plantations déjà existantes (Mariatou *et al*, 1998). Également, cette loi reconnaît désormais le chef de village dans l'administration territoriale et droit coutumier ivoirien. Cette reconnaissance a suscité une compétition et des tensions entre les communautés autour de la terre. Les autochtones, propriétaires terriens mettent sur pieds des stratégies dans le but de détenir en leur guise plusieurs champs de cacao. La stratégie la plus adoptée est de faire des populations migrantes une main d'œuvre abondante à travers le travail- partagé (Marabet, 2006). Ces populations étrangères n'ont pas fait que créer des plantations pour les "patrons". Elles ont en plus de

cela, développé au de-là de l'intérêt social, un intérêt économique la stratégie du planté-partagé. De grandes superficies de culture pérennes sont la propriété des communautés étrangères. Au final, la stratégie des autochtones s'est inversée au profit des étrangers. Chose, qui pourrait conduire aux retraits de terre (Ibo, 2006). A cet effet, dans un élan de conflit latent, chaque acteur cherche à tirer profit des ressources de la terre.

II.2. Reconsidération des formes de gouvernance

II.2.1. Gestion foncière liée à l'émergence des modalités d'accès à la terre

La question de la gestion de la ressource en terre met en évidence deux dimensions. On a d'une part le volet pratique "action" et d'autre part le volet idéologique "la pensée". Ainsi, comme l'a montrée notre étude, la terre fait face à divers types d'exploitations spécifiques à chaque communauté.

Les modalités d'accès notamment l'héritage, le don, l'achat, le travail-partagé relevés à partir de nos données du terrain sont des modalités qui sont la plupart du temps observés en Afrique (Raharison, 2008). Selon la spécificité du mode d'accès se dégage une gestion spécifique de la terre. L'héritage, l'achat et le don sont des modalités qui confèrent droit d'exploitation et de propriété. Ces modalités offrent totalement la possibilité aux bénéficiaires de terre de s'inscrire dans les cultures annuelles tout comme les pérennes. Par contre, l'accès par métayage limite la gestion du bénéficiaire en ce sens qu'il a la possibilité de jouir d'une partie des plans développés sur la /les parcelle (s) de terre. Les autochtones, accédant directement à la terre par héritage n'ont pas cette culture de s'investir et se maintenir dans la culture du cacao. Ils sont portés vers les cultures annuelles afin de rapidement bénéficier des bienfaits de la terre (Koudio *et al*, 2017). Les autochtones également, sont séduits par le travail de bureaucrate dans les zones urbaines (Rocher, 1968). Ce qui est aujourd'hui à la base de plusieurs maux dans la gestion de la terre en milieu rural. Le passage du foncier aux nouvelles générations conduit à la fragmentation de parcelle et à l'augmentation de la pauvreté (Oumane, 2008).

II.2.2. Dégradation des liens sociaux

La terre comme source de richesse est souvent à la base de la fragilisation des liens sociaux. Les terres cédées autrefois aux étrangers, sont considérées comme acquises par eux à cause des dons symboliques ou des travaux réalisés sur ces espaces. La loi de 1998 qui reconnaît à

titre transitoire, les droits coutumiers avant de les transformer entièrement en droits formels a transformé le mode gestion foncière au niveau local (Koné, 2017). Il existe toujours une compétition entre les instances légales, coutumières et d'autres instances hybrides dans la gouvernance foncière, surtout que le monde rural fait face aujourd'hui à la raréfaction des terres arables (Kouadio & Essan, 2002). Pour chaque communauté, la sécurisation des limites de plantations constitue un souci. Les replantations, les l'établissement des limites par des plants et des arbres fruitiers, la fréquentation répétitive des plantions, la mise en valeur de jachères sont des stratégies mises en œuvre pour la garantie des plantations (Tano, 2008). Ces stratégies qui autrefois n'étaient pas tellement développées dans les habitudes des populations locales, sont aujourd'hui à la base de dégradation des liens sociaux. Les communautés évoluent dans une bulle de méfiance.

II.3. Gouvernance foncière locale et cacaoculture

II.3.1. Fondement de la gouvernance foncière locale

Le chef de village est une entité administrative reconnue sur le plan territorial. En plus de de sa collaboration avec son bureau local, le chef de village est aussi en collaboration avec le sous-préfet. Il est une autorité qui est élu et, non nommé comme la stipule (Mariatou *et al*, 1998) sous des critères élaborés par les pratiques coutumières. Il a des obligations vis à vis des populations locales. Le sud-Ouest ivoirien, dans les années 1970-1980, a amorcé son cycle de cacao à travers d'importante vagues migratoires en provenance des pays étrangers et des anciennes zones cacaoyères (Tano, 2012). Le mode gestion foncière s'est alors conçu de sorte à ce que toutes les communautés étrangères soient représentées dans le processus de gestion à travers un chef spécifique à une communauté. Le mode d'intégration de communautés étrangères facilite de plus de plus leur accession à la terre. En cas litiges, ils mettent en avant leurs moyens utilisés pour la sécurisation de leur terre. Très souvent, les communautés étrangères brandissent même les petits reçus de transactions foncières octroyées par les autochtones, vu qu'ils détiennent de grandes plantations.

La gestion du foncier rural, perçu comme une question d'enjeu national de la Côte d'Ivoire compte tenu de l'importance de l'agriculture dans l'économie (Ofpra, 2008), soulève des inquiétudes sur le développement de la cacaoculture, culture de base dans l'économie de plantation.

Sortis, de la période de « miracle ivoirien », la zone forestière du sud-ouest traverse une crise multidimensionnelle qui s'est traduite par la baisse de la production de cacao, l'épuisement de la forêt et les maladies. Certes, la Côte d'Ivoire occupe toujours une place prépondérante sur le marché international du cacao, mais sa production qui aurait dû augmenter connaît une stagnation ou une baisse. ..., avec une production de 2.15 millions de tonnes (Shabandeh, 2021).

II.3.2. La gouvernance foncière locale, une inquiétude pour la durabilité de la culture du cacao

Notre étude a montré que les idéologies construites autour de la gouvernance foncière locale sont opposées aux idéologies traditionalistes telles observées dans la littérature. Les rapports des populations locales avec la gouvernance prennent ancrage dans l'histoire qu'elles partagent. Cette histoire peut être source de révélation de la constitution de celle-ci et du mode de gestion de la terre mis en place par la gouvernance foncière locale elle-même.

La gestion de la terre selon N'Guessan *et al* (2018) est basée sur une succession du neveu à l'oncle, système fondé sur le matriarcat. Le plus âgé du lignage est celui-là qui détient la lourde charge de la gestion de la terre, patrimoine culturel collectif. Cette logique de gestion se différencie de celle que nous avons pu observer sur le terrain. Selon nos données recueillies, la gestion de la terre aujourd'hui n'est plus confiée à un individu. Bien qu'il y ait la présence de chef de terre, l'individualisation dans la gestion de la terre est plus rependue dans nos zones d'étude, à tel enseigne que plusieurs transactions de terres se réalisent sans qu'un membre de la gouvernance n'en soit informé. Les décisions sont libéralisées à cause de l'incrustation de chefs des communautés étrangères dans la gouvernance foncière.

La gouvernance foncière coutumière qui excluait les cultures pérennes au profit des cultures annuelles (Kohlagen, 2002) s'est érigée en gouvernance foncière « moderne ». Cette gouvernance foncière à laquelle nous faisons face a connu une mutation. La propriété de la terre qui selon les piliers traditionnels de la stabilité sociale a été fragilisée. Les autochtones bété à qui la propriété de terres devrait être exclusivement accordés, sont aujourd'hui biaisés par la présence de certains allochtones à qui est reconnu également le droit de propriété selon la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 en son article 1. L'autorité qui autrefois était matérialisée par le charisme et la sanction n'est plus comme tel. Toute la sacralité qui

enveloppait l'autorité s'est effondrée. Du coup, la gestion de la terre devenue plus individuelle que collective (Tano, 2012). Ce type de gestion foncière à laquelle fait face les villages de Gnogboyo et Lazoua constitue un biais pour la durabilité de la cacaoculture. Vu que la gestion est individuelle et que la loi judiciaire protège les allochtones exploitants de terre à travers le certificat foncier, la culture du cacao est libéralisée à tous.

CONCLUSION

En définitive, il est important de rappeler l'objectif principal de la présente étude. Il est question d'analyser l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture à Soubré. Pour ce faire, il nous a fallu d'abord cerner les perceptions de la terre chez les populations locales. Ensuite, décrire les modalités d'accès et les stratégies de sécurisation foncière. Enfin, nous devrions déterminer les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture dans le temps.

Dans le but d'atteindre les résultats escomptés, nous avons travaillé sur l'hypothèse selon laquelle l'influence de la gouvernance foncière locale sur la durabilité de la cacaoculture se perçoit par l'évolution des modalités d'accès à la terre. Cette hypothèse conceptuelle, a donné lieu à trois hypothèses testables :

- L'appartenance culturelle explique les perceptions sociales de la terre chez les cacaoculteurs ;
- L'accès et la sécurisation de terres se font selon les savoirs locaux en matière de gestion foncière ;
- La disponibilité foncière, explique les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur la durabilité de la cacaoculture à travers le temps.

Notre étude s'est basée essentiellement sur la méthode qualitative. Cette méthode a mobilisé des techniques de production de données telles que la recherche documentaire, les entretiens semi-directifs, les entretiens de groupe et des observations directes à partir d'outils notamment la grille d'observation, la grille de lecture, les guides d'entretiens. D'autres outils ont été mobilisés tels que le magnétophone pour l'enregistrement des entretiens et les appareils photo, pour les captures d'images.

Il ressort de l'étude, trois représentations de la terre. Notamment : la terre comme héritage et patrimoine culturel, la terre comme moyen de subsistance et la terre comme source de richesse. Les communautés étrangères de Gnogboyo et Lazoua, se représentent la terre comme une source de richesse et un moyen de subsistance. Tandis que pour les autochtones bété de Gnogboyo et Lazoua, la terre est un héritage, un patrimoine culturel et historique. Pour comprendre cette représentation de la terre chez les communautés locale, nous nous

sommes basés sur la sociohistoire des villages. La création des villages a eu lieu lorsque les autochtones bété se sont installés dans ces zones. Ces populations se représentent la terre comme un héritage ancestral qui leur confère bien-être et stabilité économique.

Les modalités d'accès à la terre relevées lors de notre investigation sur le terrain sont multiples. Elles se déterminent en fonction des époques. L'héritage est le mode d'accès qui était et qui est encore d'actualité dans nos zones d'étude. C'est un mode d'accès à la terre propre aux autochtones. Les autres telles que, le don, le métayage et l'achat se sont développées au fil des temps avec la venue des communautés étrangères.

L'analyse de la gouvernance foncière locale laisse entrevoir de nouvelles modalités d'accès à la terre comme l'achat. Dans un contexte de raréfaction foncière, la terre acquiert une valeur économique en plus de ses valeurs patrimoniales et subsistancielles. Le contexte de raréfaction des ressources foncière à Lazoua et Gnogboyo suscite un contrôle régulier de la ressource. Cela s'explique par la mise en place d'un système local de gestion et de sécurisation foncière. Ce système de gestion foncière permet de structurer le droit foncier local en érigeant les autochtones comme propriétaires et garants des terres du fait de la filiation existante entre les ancêtres et les vivants. La terre étant la demeure des ancêtres, revient comme héritage aux descendants dont le devoir est de conserver ce patrimoine.

En ce qui concerne les communautés étrangères, le système les conçoit comme gestionnaire et exploitant des propriétés foncières. Ces derniers sont liés à la terre par les formes d'exploitations réalisées. Par ailleurs, à Lazoua et Gnogboyo le système de gestion foncière n'impose pas de restriction quant aux formes d'exploitations de la terre tant que cela reste dans le cadre de l'agriculture. Néanmoins, la poussée démographique qui est la cause principale de la raréfaction foncière constitue un problème pour la durabilité de la cacaoculture vu que la demande est supérieure à la disponibilité de la ressource. Ces résultats confirment donc notre hypothèse de départ. Même si l'on note l'existence de quelques conflits latents entre certains autochtones et étrangers autour des questions foncières, l'étude conclut qu'il existe des rapports d'influence entre la gouvernance foncière locale et la durabilité de la cacaoculture à Lazoua et Gnogboyo.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adingra, K.K.M. (2014). Pratiques agroforestières à la base de cacao paysannes : étude de cas aux environs de kokumbo, dans le Département de Djékanou au centre de la Côte d'Ivoire. Master en Socioanthropologie, UFR Sciences de L'homme et de la Société, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, 86p.
- Affessi, A. S., & Gacha, F. G. (2015). Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire). *Agronomie Africaine*, 27(3), 315-324.
- Aka Lamarche, A. (2019). L'accès à la terre en Côte d'Ivoire: diversité et variabilité des pluralismes. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (16).
- Aktouf, O. (1992). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Presses de l'Université du Québec. 213pp
- Aloko-N'guessan, J., Koffi-Didia, M. A., & Coulibaly, H. T. (2018). Développement agricole et gouvernance foncière à Tioroniaradougou (Nord de la Côte d'Ivoire). *EchoGéo*, (43).
- Andriamanalina, B. S., & Burnod, P. (2013). Métayage et fermage: quels logiques et enjeux au niveau local. *Landscape. Notes de l'Observatoire du Foncier à Madagascar*..
- Assi, V., Warwick, J., Cuzick, J., & Duffy, S. W. (2012). Clinical and epidemiological issues in mammographic density. *Nature reviews Clinical oncology*, 9(1), 33-40.
- Assiri, A. A., Yoro, G. R., Deheuvelds, O., Kébé, B. I., Keli, Z. J., Adiko, A., & Assa, A. (2009). Les caractéristiques agronomiques des vergers de cacaoyer (*Theobroma cacao* L.) en Côte d'Ivoire.
- Assumani, F. M. M. (2020). Mobilisation de la violence armée dans la sécurisation foncière. *Revue internationale des études du développement*, (4), 55-77.
- Audouin, S., & Gonin, A. (2014). L'anacarde: produit de la globalisation, moteur de la territorialisation, l'exemple du Sud du Burkina Faso. *EchoGéo*, (29).
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, P47.

Bernaux, P. (1985). Sociologie des organisations.

Bouquet, C. (2003). Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire/The importance of foreigners in Ivory Coast. In *Annales de géographie* (Vol. 112, No. 630, pp. 115-145). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Brondeau, F. (2014). Comment sécuriser l'accès au foncier pour assurer la sécurité alimentaire des populations africaines : éléments de réflexion. *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1).

Bunge, F., Goldstein, G., Patat, C., Erceau, J. (2013). L'insertion socio-économique des jeunes ruraux en Afrique : Contraintes et perspectives. IRAM, 2013. Synthèses lors des journées d'études IRAM, Paris, 27 juin 2013, 44p.

Chatelin, V., Kim, E. J., Driscoll, C., Larky, J., Polite, C., Price, L., & Lalwani, A. K. (2004). Cochlear implant outcomes in the elderly. *Otology & Neurotology*, 25(3), 298-301.

Chauveau, J. P., & Des Territoires, I. I. E. C. (2006). Transferts fonciers et relation de "tutorat" en Afrique de l'Ouest. Evolutions et enjeux actuels. In *Colloque international: Ruralités nords-suds: inégalités, conflits, innovations* (pp. 12-p).

Chauveau, J.P., Colin, J.P., Jacob, J.P., Delville, P., Le meur, P.Y. (2006). Mode d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques en Afrique de l'Ouest. *Iied-West Africa Claims*, 96p.

Chauveau, J. P., & Colin, J. P. (2014). La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire: promouvoir la propriété privée ou stabiliser la reconnaissance sociale des droits?.

Chauveau, J. P., & Dozon, J. P. (1985). Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire. *Cahiers Orstom*, 21(1), 63-80.

Colin, J. P. (2004). Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière. *Document de travail de l'Unité de Recherche 095, IRD-RÉFO*, 8.

De Sardan, J. P. O. (1995). La politique du terrain, Enquête [En ligne], 1, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 04 décembre 2018. URL: <http://journals.openedition.org/enquete/263>.

Delville, P. L. (2010). La reforme fonciere rurale au Benin. *Revue française de science politique*, 60(3), 467-491.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. (2003). Les news des journées porte-ouverte du café et du cacao, Abidjan, Côte d'Ivoire, 11p.

Dufumier, M. (2016). L'agriculture française de demain. *Pour*, (4), 261-267.

Ehui, P. J. Conflit foncier et construction sociale de l'autochtonie Abbeyli à Sébia-Yao2ii.

Eschstruth, I. (2008). Lexique sociologique et ethnologique, (En ligne), URL : www.litt-co>l-q_SH.

FAO. (2005). Realising the economic bebefits of agroforestry : experience, lesson and challenges. State of world's forests.

FAO. (2021). Bases de données genre et le droit à la terre. Normes coutumières, croyances religieuses et pratiques sociales ayant une influence sur le droit de différenciés selon le genre.

FIDA. (2011). L'impact de la hausse et de la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les populations rurales pauvres.

Gärtner, E., Rauch, T., Bleeser, I., Weigelt, J., & Müller, A. (2017). gouvernance foncière des biens communs. *Guide Technique pour la Gouvernance des Régimés Fonciers (FAO) fre no8*.

Gastellu, J. M. (1980). Les plantations de cacao au Ghana (rapport de mission).

Gaudin, J.P. (2002). Pourquoi la gouvernance ? Paris, Presse de la FNSP. DE OLIVEIRA B. Etymologie du terme « gouvernance », http://ec.europa.eu/gouvernance/docs/doc5_en.pdf.

Godfroid, T. (2012). Préparer et conduire un entretien semi-directif. Présentée eu séminaire du 10 Mai à Montréal, 19p.

Goulin, A.B. (2019). Sécurité foncière et activités piscicoles familiales dans le centre-Ouest et le sud-Est de la Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat, UFHB, Abidjan, 276p.

Guelton, S. Les futurs débats du foncier. Constructif 2020/(N°57), 43-46p.

Herzlich, M. (1996). Métriques privilégiées dans la classe conforme d'une variété asymptotiquement plate, et applications (Doctoral dissertation, Palaiseau, Ecole polytechnique).

Ibo, G.J. (2006). Retraits de terres par les « jeunes » autochtones sur les anciens fronts pionniers de la Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle, Colloque international « les frontières de la question foncière », Montpellier, 21 p, (En ligne).
URL : https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/IBO.pdf

ICCO. (2012). What are the effects of the intensive commercial production of cocoa on the environment? United Kingdom, Rapport Annuel, Westgate House W51YY, 25p.

ICCO. (2019). Bulletin trimestriel des statistiques du cacao, vol. XLV, num. 2, United Kingdom, 41p.

ICCO. (2017). « Abidjan, nouveau siège mondial de l'organisation internationale du cacao.

Jagoret, P. (2011). Analyse et évaluation de systèmes agroforestiers complexes sur le long terme : application aux systèmes de culture à base de cacaoyer au centre Cameroun. *Thèse de Doctorat, Ecole Doctorale systèmes Intégrés en Biologie, Agronomie, Géosciences,*

Kohlhagen, D. (2002). Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire). *Mission report for the Research Program "Vers de nouvelles dynamiques entre loi et coutume.*

Koko, L. K. (2008). *Influence des caractères morphopédologiques et chimiques des sols sur la dégradation précoce des cacaoyers dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire: Cas de Méagui et de San-Pedro* (Doctoral dissertation, Thèse de Doctorat unique, UFR STRM, Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire).

Kone, M. (2019). Gouvernance locale et conflits fonciers à Gnamagui/Soubré. *Kanian-tere* n4, 111-124pp.

Koné, M., & Chauveau, J. P. (1998). Décentralisation de la Gestion Foncière et " Petits Reçus": Pluralisme des Règles, Pratiques Locales et Régulation Politique dans le Centre-Ouest-Ivoirien. *Bulletin de l'APAD*, (16).

Kone, M. (2006). Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé les frontières de la question foncière, Colloque international « L'est frontières de la question foncière », Montellier, 2006, 27p., (En ligne).URL : https://www.mpl.irad.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Kone.pdf.

Kouadio, G.P.V., Vroh, B.T.A., Kpangui, K.B., Kossonou, A.S.F., Adou, Y.C.Y. (2018). Incidence de l'ombrage sur les caractères phénotypiques du cacaoyes en zone de transition forêt-savane de la Côte d'Ivoire, Cahier d'agricultures, vol. 27, num 1, p1-12, (En ligne), URL :<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>, consulté le 18 Mai 2020.

Kouadio, K.K.A., Koffi, F.E. (sd). Logiques paysannes du développement des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Tienkoikro : sécurisation économique ou sécurisation foncière ? Côte D'Ivoire Received 15 sept 2017, Accepted020 Nov 2017, Available online 24 Nov 2017, vol.5Nov/Dec 2017 issue)

Kouadio, A. S.; Essan, K.V. (2012). Croissance démographique. Réduction des ressources naturelles et dégradation de l'environnement en Côte d'Ivoire, projet de sensibilisation des décideurs à la problématique « Population et Développement », rapport d'étude.

Kouakou, A. T. M., Assale, A. A. Y., & Barima, Y. S. S. (2018). Impact des pressions anthropiques sur la flore de la forêt classée du Haut-Sassandra (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire). *Tropicultura*, 36(2).

Läderach, P., Martinez-Valle, A., Schroth, G., & Castro, N. (2013). Predicting the future climatic suitability for cocoa farming of the world's leading producer countries, Ghana and Côte d'Ivoire. *Climatic change*, 119(3), 841-854..

Lawrence, R. (2008). Transgresser les frontières disciplinaires de l'écologie humaine, (En ligne), URL :http://cms.unige.ch/isdd/IMG/pdf/1_exemple_1_ecologie_humaine. Consulté le 02 Novembre 2020.

- Léna, P. (1978). Perspectives de l'aménagement de l'espace rural dans le sud-ouest ivoirien. *Maitrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale: Logique Paysanne et Rationalité Technique*, 155-158..
- Lorquet, T. (2016). La formation de la valeur des biens sur les marchés des appartements à vendre et à louer de Liège.
- Lund, H. (2000). *Electrochimie organique*. Presse CRC.
- Mattelart, A., & Neveu, E. (2003). *Introduction aux cultural studies* (p. 1). Éditions La Découverte.
- Migot-Adholla, S. E., Place, F., & Oluoch-Kosura, W. (1994). Security of tenure and land productivity in Kenya. *Searching for land tenure security in Africa.*, 119-140.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. (2000). Politique agricole et alimentaire (PAA)- Version révisée 2000, 92p.
- Minten, B., Razafindraibe, R. (2003, March). Relations terres agricoles—pauvreté Madagascar. In *Policy Brief 1.5 presented at Projet Ilo/FOFIFA conference on Agriculture and Poverty, Antananarivo*.
- Missie, G. G. (2020). *Patrimoine naturel et développement local au Congo: le cas du Parc National Konkouati-Douli* (Master's thesis, Universidade de Évora).
- Mondada, L. (2002). Pratiques de transcription et effets de catégorisation. *Cahiers de praxématique*, (39), 45-75.
- Muchukiwa, B. (2016). *Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, RD Congo*. Globethics. net.
- Mukanda, R. G. (2007). L'entreprise et sa rentabilité
- Nakouana, T. I. M. I. T. E., Charles, S. Y., Bruno, K. K., Yao, B. A. R. I. M. A., & Sabas, S. (2019). Exploitations cacaoyères et pratiques culturelles au sein d'un espace domanial: cas de la forêt classée du Haut-Sassandra (FCHS), Côte d'Ivoire.
- N'da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines: réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Editions L'Harmattan.

- Nez, H. (2011). Annexe 2 : Grille d'observation. *Sociologie*, (4, vol. 2).
- Ntampaka, C. (2008). Gouvernance foncière en Afrique centrale. *Document de travail sur les régimes fonciers, FAO*, 7.
- Oumrane, M. (2008). Accès à la terre, dynamique démographique et ancestralité à Madagascar. Paris, P, L'Harmattan, 268p.
- Ouedraogo, M. (2002). Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso : Enjeux et stratégies. International Institute for Environment and Development.
- Paille, P.M.A. (2008). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.
- Raharison, L. (2008). L'héritage foncier en Imerina (hautes terres centrales). Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, Antananarivo, CITE-Karthala.
- Ruf, F. (1991). Les crises cacaoyères. La malédiction des ages d'or (Cocoa Crises: The Bust after the Boom). *Cahiers etudes africaines*, pp. 83-134.
- Ruf, F., & Kiendré, J. (2016). L'innovation" fiente de poulet" dans les cacaoyères: 2. Révolution agro-écologique? 1500 kg/ha en Côte d'Ivoire?
- Sananiale, E. (2017). « La cacaoculture ivoirienne : moteur de la déforestation ou agent d'une « agro-reforestation » ? Obstacles techniques, environnementaux et fonciers à l'appropriation des arbres de valeurs par les planteurs de cacao ivoiriens ».
- Sawadogo, F.M. (1994). L'application judiciaire du droit des procédures collectives en Afrique francophone, à partir de l'exemple du Burkina Faso. *Revue burkinabè de droit*, (26), 191-248.
- Sine, A. (sd) La gouvernance foncière en Afrique : Etats des lieux, défis et perspectives.
- Tano, A. M. (2012). *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien* (Doctoral dissertation, Toulouse 2).
- Utshudi, O. I. (2007). La gestion domaniale de terres rurales et des aires protégées au sud-Kivu : aspects juridiques et pratiques d'acteurs. *Marysse,S.F. ; Reyntjens,s., Vandeginste , L'Afrique des grands Lacs, Annuaire, 2008, 415-439.*

Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives*, 3(3), 243-272.

Yao, C. Y. A., Kpangui, K. B., Vroh, B. T. A., & Ouattara, D. (2016). Pratiques culturelles, valeurs d'usage et perception des paysans des espèces compagnes du cacaoyer dans des agroforêts traditionnelles au centre de la Côte d'Ivoire. *Revue d'ethnoécologie*, (9).

Yao, T. B., Oszwald, J. O. H. A. N., Bigot, S. Y. L. V. A. I. N., & Servat, E. Risques de déforestation dans le domaine permanent de l'état en Côte d'Ivoire: quel avenir pour ces derniers massifs forestiers?". *Téledétection*, 5(1-2), 3.

Yapi, A. B., & Zirihi, G. N. (2015). Etude ethnobotanique des Asteraceae médicinales vendues sur les marchés du district autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire). *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 9(6), 2633-2647.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	II
AVANT PROPOS	III
REMERCIEMENTS.....	IV
SIGLES ET ACRONYMES	VII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES FIGURES.....	IX
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE	4
I.1. Justification de l'étude	4
I.1.1. Justification personnelle.....	4
I.1.2. Justification scientifique.....	4
I.1.3. Justification socio-économique	5
I.1.4. Justification culturelle.....	6
I.2. Clarification des concepts	8
I.2.1. Concepts explicites.....	8
I.2.1.1. Gouvernance foncière	8
I.2.1.2. Cacaoculture.....	10
I.2.2. Concepts implicites	10
I.2.2.1. Foncier	10
I.2.2.2. Gestion foncière	11
I.2.2.3. Sécurité foncière.....	12
I.3. Revue critique de la littérature	13
I.3.1. Gouvernance foncière en Afrique	13
I.3.2. Migration agricole et gouvernance foncière en Côte d'Ivoire	14
I.3.3. Accès à la terre et gouvernance foncière en Afrique.....	16
I.3.4. Conflits fonciers en Afrique.....	17
I.3.5. Mode d'accès à la terre et exploitation agricole.....	18

I.3.6. Cacaoculture et durabilité	18
I.3.7. Spécificité de l'étude.....	19
I.3.8. Théorie de référence : la théorie du changement social	20
I.4. Problématique	22
I.5. Objectifs de l'étude	23
I.5.1. Objectif général.....	23
I.5.2. Objectifs spécifiques	24
I.6. Hypothèses de l'étude	24
I.6.1. Hypothèse conceptuelle	24
I.6.2. Hypothèses opérationnelles.....	24
I.7. Modèle d'analyse	24
I.7.1. Présentation du cadre conceptuel	24
I.7.2. Opérationnalisation des variables	25
I.7.3. Mode d'intégration des approches disciplinaires	27
I.7.3.1. Ecologie humaine.....	28
I.7.3.2. Sociologie des organisations	28
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE.....	30
II.1. Délimitation du champ d'étude.....	30
II.1.1. Champ géographique de l'étude	30
II.1.2. Champ social de l'étude.....	33
II.2. Type, approche de l'étude.....	35
II.2.1. Type de l'étude	35
II.2.2. Approche méthodologique de l'étude.....	35
II.2.3. Durée de l'étude.....	36
II.3. Production des données	36
II.3.1. Techniques de production de données	36
II.3.1.1. Recherche documentaire.....	36
II.3.1.2. Observation directe	37
II.3.1.3. Entretien semi-directif	38

II.3.2. Outils de production de données.....	39
II.3.2.1. Grille de lecture	39
II.3.2.2. Grille d'observation	40
II.3.2.3. Guide d'entretien	40
II.4. Exploitation des données	41
II.4.1. Transcription des données	41
II.4.2. Synthèse des données.....	41
II.4.3. Traitement des données	42
II.4.4. Analyse des données : Analyse de contenu thématique (ACT)	42
II.5. Conditions sociales de l'étude	45
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET DISCUSSION.....	46
CHAPITRE I : RESULTATS DE L'ETUDE.....	47
I.1. Perceptions des cacaoculteurs liées à la terre ou « dodo » : des tendances différenciées	47
I.1.1. La terre comme héritage et patrimoine culturel	47
I.1.2. La terre comme source de subsistance	49
I.1.3. La terre comme richesse.....	50
I.2. Modalités d'accès à la terre et stratégies de sécurisation foncière	52
I.2.1. Modalités d'accès à la terre.....	52
I.2.1.1. Accès par héritage « Gougbo »	52
I.2.1.2. Le don « Gnin »	52
I.2.1.3. Le métayage ou travail-partagé « Gbrô akédri nin ».....	53
I.2.1.4. L'achat « Pia »	55
I.3. Fondements de l'évolution des modalités d'accès à la terre	56
I.3.1. Culture.....	56
I.3.2. Raréfaction foncière	56
I.4. Stratégies de sécurisation foncière	57
I.4.1. Savoirs locaux	58
I.4.1.1. Recours à la reconnaissance communautaire	58
I.4.1.2. Marquage de territoire.....	59

I.4.1.3. Mise en valeur	60
I.4.2. Recours aux documents administratifs.....	61
I.5. Formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur le développement de la cacaoculture dans le temps.	63
I.5.1. Formes de gouvernance foncière	63
I.5.1.1. Forme traditionnelle	64
La forme traditionnelle de la gouvernance foncière à Soubré met en évidence plusieurs paramètres qui se dégagent à travers un ensemble d'acteurs institutionnels exerçant dans le foncier avec des fonctions bien déterminées.	64
I.5.1.2. Forme moderne	68
I.5.2. Implications sur le développement de la cacaoculture.....	71
I.5.2.1. Forme traditionnelle	71
I.5.2.2. Forme moderne	73
CHAPITRE II : DISCUSSION DES RESULTATS	76
II.1. Représentations différenciées de la terre chez les populations locales.....	76
II.1.1. La terre comme objet de représentation.....	76
II.1.2. La terre comme source de conflit.....	76
II.2. Reconsidération des formes de gouvernance.....	77
II.2.1. Gestion foncière liée à l'émergence des modalités d'accès à la terre.....	77
II.2.2. Dégradation des liens sociaux.....	77
II.3. Gouvernance foncière locale et cacaoculture	78
II.3.1. Fondement de la gouvernance foncière locale.....	78
II.3.2. La gouvernance foncière locale, une inquiétude pour la durabilité de la culture du cacao	79
CONCLUSION.....	81
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	83
TABLE DES MATIERES	91
DOCUMENTS ANNEXES.....	95

DOCUMENTS ANNEXES

GRILLE DE LECTURE

I. Etapes initiales

1. Objectifs poursuivis dans la lecture de ce document :

2. Survol initial :

Type de document : rapport d'étude article de recherche
 commentaire Mémoire
 article de vulgarisation Thèse
 Autre :.....

Titre :

Mots-clés importants :

3. Préparation et clarification des concepts importants :

II. Lecture critique

1. Informations de l'ouvrage

Nom de la revue : Date de parution :

Commentaires : Commentaires :

Auteurs (noms et qualification) : Commanditaires :

Commentaires : Commentaires :

2. Résumé de lecture

Conclusions personnelles préliminaires :

Notes particulières et avertissements :

3. Points importants

Faits saillants ou informations pertinentes :

Notes particulières et avertissements :

Est-il nécessaire d'aller plus loin ? oui non

APPRÉCIATION GLOBALE SUR LA RECHERCHE EFFECTUÉE

(Rappel des points forts et des points faibles. Point à modifier ou à approfondir en cas de nouvelle recherche.)

**GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES COMMUNAUTES VILLAGEOISES
AUTOCHTONES.**

(Notabilité villageoise, Président des jeunes, Président des femmes, Comité de Gestion du Foncier Rural)

Date **et**

heure :

Localité :

Personne ressource :

Sexe : **Age :**

Origine :

CET ENTRETIEN S'INSCRIT DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL DE RECHERCHE PORTANT SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE EN RAPPORT AVEC LA CACAOCULTURE. IL VISE DONC A ETUDIER LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE ET SES IMPLICATIONS SUR LA DURABILITE DE LA CACAOCULTURE DANS VOTRE LOCALITE

I- Perception de la terre chez les cacaoculteurs à Soubré

1-Que signifie Gnogboyo / Lazoua ?

2-Quelle est l'histoire de la création du village ?

3- Qui gère (nt) la terre ?

4- Que représente la terre pour vous ? Justifiez votre réponse ?

5-Quelles sont les activités réalisées sur la terre ?

6-Disposez-vous de terre cultivable pour le cacao dans le village ?

7-Quels sont les interdits liés à la terre ?

8-Depuis l'avènement de la cacaoculture, avez-vous observé un changement au niveau de la gestion de la terre ? Justifiez votre réponse.

9-Le système de production cacaoyère a-t-il connu un changement dans le village ? Justifiez votre réponse

10-Quels sont les aspects positifs de ce changement ?

11-Quels sont les aspects négatifs de ce changement ?

12-Pensez-vous que la gestion coutumière actuelle du village permet le développement de la culture du cacao chez les (Autochtones, Allochtones et Allogènes) ? Justifiez-votre réponse

13-Comment évaluez-vous le rendement agricole de la cacaoculture dans le village ?

14-Quel est le rôle de la femme dans la production du cacao ?

15-Quel est le rôle des enfants dans la production du cacao ?

16-Y-a-t-il des terres cultivables pour la création du cacao ? Justifiez votre réponse.

II- Modalités d'accès à la terre et stratégie de sécurisation foncière

1-Comment accède-t-on à la terre dans le village ?

3-Comment avez-vous fait pour devenir propriétaire de terre dans le village ?

4-Comment les étrangers (allochtones et allogènes) font pour avoir terre pour travailler ?

5-Les allochtones (baoulé, sénoufo, Yacouba etc.) peuvent-ils être propriétaires de terre dans le village ?

6-Comment font-ils pour être propriétaires de terre dans le village ?

7-Les allogènes (mossi, guinéen, malien etc.) peuvent-ils être propriétaires de terre dans le village ?

8-Y-a-t-il des lois coutumières en rapport avec la question foncière

9-Ces lois ont-elles changé ? Justifiez votre réponse

10-Comment fait-on pour garantir la sécurité de terre dans le village ?

11-Vers qui se tourner pour garantir la sécurité de terre dans le village ? Justifiez votre réponse

12-Que faites-vous pour éviter les conflits liés à la terre dans le village ?

13-Comment faites-vous pour régler les conflits de terre dans le village ?

14-Quelle est la manière la plus fiable et sécurisante d'obtenir le droit de "propriété" de terre dans le village, selon vous ? Justifiez votre réponse.

III- Formes de gouvernance foncière locale et implication sur la durabilité de la cacaoculture

1-Par qui la terre était gérée autrefois dans le village ?

2-Comment se faisait la gestion de la terre dans le village ?

3-Comment se faisait la gestion de la terre dans les familles ?

4-Quelle était la production cacaoyère en ce temps ?

5-Comment étaient les relations entre les différentes communautés ?

5- Qui gère la terre aujourd'hui ?

6- Y-a-t-il eu des changements au niveau de (s) acteur (s) qui gère (n)t la terre dans le village ? Justifiez votre réponse

7-Selon vous, ces changements ont-ils impacté le mode de vie dans le village ? Si oui, de quelle manière ?

8-Aujourd'hui, comment est l'évolution de la culture du cacao ?

9-Quelle est la production actuelle du cacao ?

10- Quelles explications pouvez-vous donner à ce taux de production ?

11-Quelles suggestions faites-vous pour que le village s'inscrive dans une perspective de durabilité du cacao ?

Merci pour le temps consacré à cette étude !

**GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES
ALLOCHTONES ET ALLOGENES.**

(Chefferie villageoise, cacaoculteurs, Président des jeunes)

Date **et**

heure :

Localité :

Personne ressource :

Sexe : **Age** :

Origine :

CET ENTRETIEN S'INSCRIT DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL DE RECHERCHE PORTANT SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE
EN RAPPORT AVEC LA CACAOCULTURE. IL VISE DONC A ETUDIER LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE ET SES
IMPLICATIONS SUR LA DURABILITE DE LA CACAOCULTURE DANS VOTRE LOCALITE

I- Perception de la terre chez les cacaoculteurs à Soubré

1-Que représente la terre pour vous ? Justifiez votre réponse ?

3-Quelles sont les activités réalisées sur la terre ?

4-Disposez-vous de terre cultivable pour le cacao dans le village ?

5-Depuis l'avènement de la cacaoculture, avez-vous observé un changement au niveau de la gestion de la terre ? Justifiez votre réponse.

6-Le système de production cacaoyère a-t-il connu un changement dans le village ? Justifiez votre réponse

7-Quels sont les aspects positifs de ce changement ?

8-Quels sont les aspects négatifs de ce changement ?

9-Pensez-vous que la gestion coutumière actuelle du village permet le développement de la culture du cacao pour vous ? Justifiez-votre réponse

10-Comment évaluez-vous le rendement agricole de la cacaoculture dans le village ?

11-Quel est le rôle de la femme dans la production du cacao ?

12-Quel est le rôle des enfants dans la production du cacao ?

13-Y-a-t-il des terres cultivables pour la création du cacao ? Justifiez votre réponse.

I- Modalités d'accès à la terre et stratégie de sécurisation foncière

1-Comment accède-t-on à la terre dans le village ?

2-Comment avez-vous eu accès à la terre dans le village ?

3-Comment avez-vous fait pour devenir propriétaire de terre dans le village ?

4-Les allochtones (baoulé, sénoufo, Yacouba etc.) peuvent-ils être propriétaires de terre dans le village ?

5-Comment font-ils pour être propriétaires de terre dans le village ?

6-Les allogènes (mossi, guinéen, malien etc.) peuvent-ils être propriétaires de terre dans le village ?

7-Comment fait-on pour garantir la sécurité de terre dans le village ?

8-Vers qui se tourner pour garantir la sécurité de terre dans le village ? Justifiez votre réponse

9-Que faites-vous pour éviter les conflits liés à la terre dans le village ?

10-Comment faites-vous pour régler les conflits de terre dans le village ?

11-Quelle est la manière la plus fiable et sécurisante d'obtenir le droit de "propriété" de terre dans le village, selon vous ? Justifiez votre réponse.

III- Formes de gouvernance foncière locale et implication sur la durabilité de la cacaoculture

1- Qui gérait (nt) la terre autrefois dans le village ?

2- Comment se faisait la gestion de la terre dans le village ?

3- Comment se faisait la gestion de la terre dans les familles ?

4- Quelle était la production cacaoyère en ce temps ?

5- Comment étaient les relations entre les différentes communautés ?

5- Qui gère la terre aujourd'hui ?

6- Y-a-t-il eu des changements au niveau de (s) acteur (s) qui gère (nt) la terre dans le village ? Justifiez votre réponse

7- Selon vous, ces changements ont-ils impacté le mode de vie dans le village ? Si oui, de quelle manière ?

8- Aujourd'hui, comment est l'évolution de la culture du cacao ?

9- Quelle est la production actuelle du cacao ?

10- Quelles explications pouvez-vous donner à ce taux de production ?

11- Quelles suggestions faites-vous pour que le village s'inscrive dans une perspective de durabilité du cacao ?

Merci pour le temps consacré à cette étude !

Résumé

La terre est une ressource naturelle indispensable au secteur agricole. Mais son exploitation et sa gestion ne sont pas restées sans impact sur le foncier rural ivoirien. Les terres qui autrefois étaient disponibles pour l'agriculture, tendent aujourd'hui à se raréfier sous l'effet de la pression démographique. Dès lors, on assiste à une reconsidération des modalités d'accès à la terre. Soubré, l'une des grandes zones productrices de cacao, n'échappe pas à cette problématique. Ainsi dans ce contexte, ce travail analyse l'influence de la gouvernance foncière locale sur le développement de la cacaoculture dans cette localité. Dans une perspective socio-anthropologique privilégiant une approche essentiellement qualitative, ce travail cerne d'abord les perceptions de la terre chez les cacaoculteurs. Ensuite il décrit les modalités d'accès et les stratégies locales de sécurisation foncière. Enfin, il détermine les formes de gouvernance foncière locale et leurs implications sur le développement de la cacaoculture à travers le temps. En somme, l'étude démontre que l'existence de mutation dans les modalités d'accès à la terre, due à un déficit de terres agricoles disponibles se pose comme une contrainte pour la durabilité de la cacaoculture à Soubré.

Mots clés : Terre – Foncier rural - Gouvernance foncière – Durabilité de la cacaoculture - Soubré

Abstract

Land is an essential natural resource for the agricultural sector. But its operation and management have not remained without impact on Ivorian rural land. Land that was once available for agriculture is now tending to become scarce under demographic pressure. From then on, we are witnessing a reconsideration of the modalities of access to land. Soubré, one of the major cocoa producing areas, is no exception to this problem. In this context, this work analyzes the influence of local land governance on the development of cocoa farming in this locality. From a socio-anthropological perspective favoring an essentially qualitative approach, this work first identifies the perceptions of the land among cocoa farmers. Then it describes the access modalities and local land tenure security strategies. Finally, it determines the forms of local land governance and their implications on the development of cocoa farming over time. In short, the study shows that the existence of changes in the modalities of access to land, due to a lack of available agricultural land, is a constraint for the sustainability of cocoa farming in Soubré.

Keywords: Land - Rural land tenure - Land governance - Sustainability of cocoa farming - Soubré